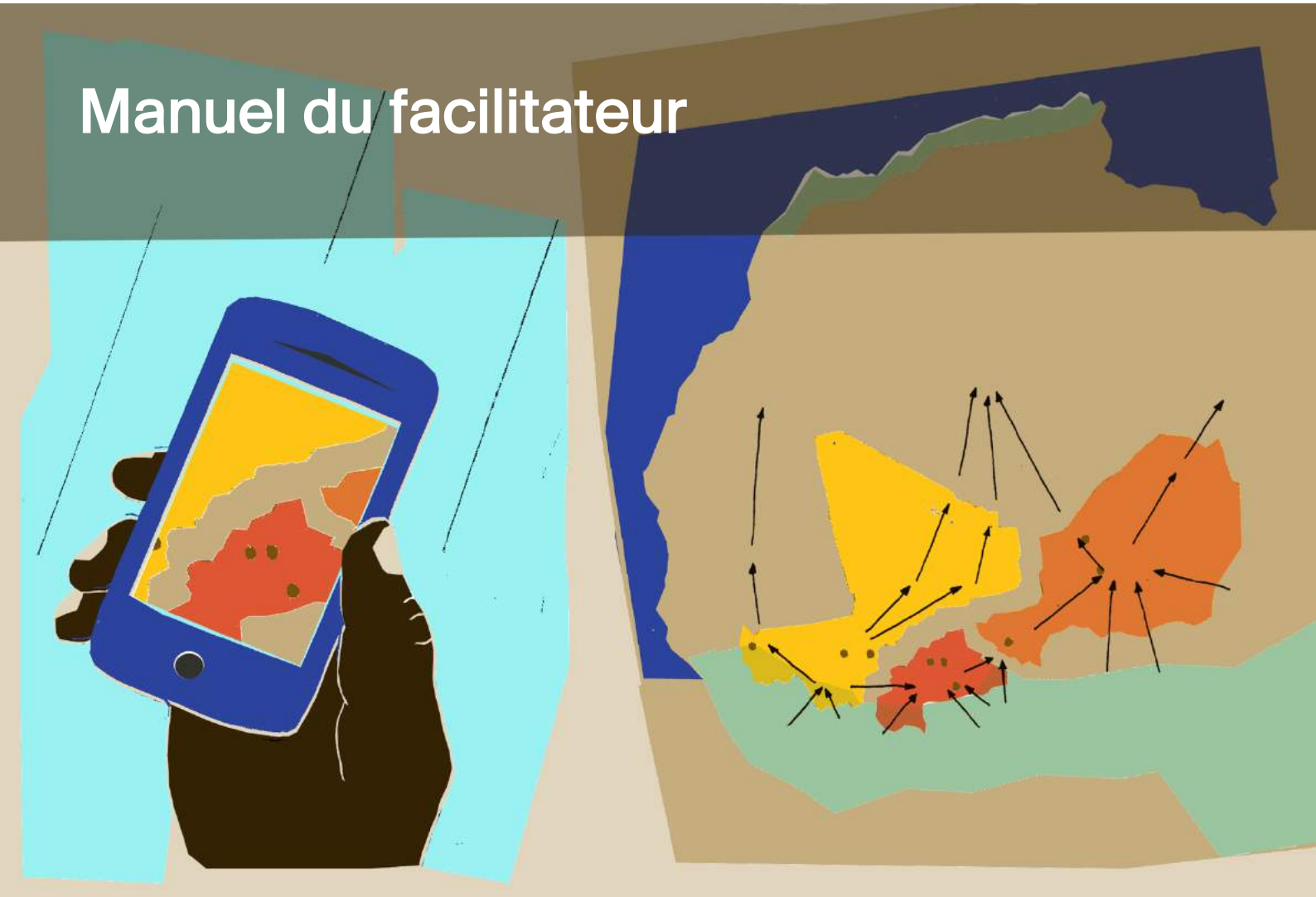
Besity

Formation

pour les équipes de terrain travaillant avec les migrants sur les routes du Sahel au Mali

Manuel du facilitateur



PROMISA

Projet d'appui à la protection des migrants les plus vulnérables sur les routes migratoires du Sahel

Ce projet est financé par l'Union européenne

CARITAS Schweiz Suisse Svizzera Svizra

CRS CATHOLIC RELIEF SERVICES

Caritas Burkina ODADES

welt hunger hilfe

Caritas Mali

Formation

pour les équipes de terrain travaillant avec les migrants sur les routes du Sahel au Mali

Manuel du facilitateur

PROMISA

Projet d'appui à la protection des migrants les plus vulnérables sur les routes migratoires du Sahel

Ce manuel de *Formation pour les équipes de terrain travaillant avec les migrants sur les routes du Sahel au Mali* a été réalisé dans le cadre du projet PROMISA (Projet d'appui à la protection des migrants les plus vulnérables sur les routes migratoires du Sahel), financé par le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique (FFUE).

Ce projet est porté par Caritas Suisse (CACH) et composé du consortium du réseau Caritas : CACH, Catholic Relief Services (CRS), Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité –Caritas Burkina (OCADES), Caritas Mali et de Welthungerhilfe (WHH).

Ce travail a été réalisé par l'entreprise sociale Besity SA basée en Norvège (spécialisée dans les questions d'intégration, de diversité et d'inclusion) ainsi que par un expert national en matière de migration.

Les auteurs de ce manuel sont :

Yasna Mimbela, Fondatrice et directrice de Besity SA, Norvège
Dr. Marie Claire Peytrignet, Consultante en recherche à Besity SA, Norvège
Dr. Bréma Ely Dicko, Chef du Département de Sociologie et d'Anthropologie de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali

Couverture et images :
Toutes les images de ce manuel ont été illustrées par Besity SA

Date de parution :
Mars 2021

Lieu d'impression :
Bamako, Caritas Mali

PREFACE

Le 19 décembre 2018, l'Assemblée des Nations unies a adopté le Pacte mondial sur les migrations (PMM), mieux connu comme le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Bien que ce Pacte ne soit pas contraignant, il marque un tournant dans la volonté des États signataires à adopter une vision commune de la migration, de renforcer la responsabilité collective et la coopération internationale.

En 2019, le nombre de migrants dans le monde s'estimait à 272 millions de personnes, soit 51 millions de plus qu'en 2010. Le nombre de personnes vivant dans un pays autre que celui d'origine n'a jamais été aussi élevé (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020). La migration soulève des défis majeurs en termes de protection, de santé et de sécurité humaine. La situation souvent précaire dans laquelle se retrouvent les migrants qui voyagent en situation irrégulière les confronte à des dangers qui menacent leurs intégrité physique et psychique.

La région du Sahel central connaît depuis 2018 une des situations humanitaires les plus graves au monde. Les violences armées, violations des droits humains et les changements climatiques (sécheresse, inondations) entraînent une crise migratoire sans précédents. Le nombre de personnes déplacées s'estime à plus de trois millions en 2020. Les pays les plus affectés sont le Burkina Faso, le Mali et le Niger (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés [HCR], 2020). Ces mouvements de population s'insèrent dans un contexte régional plus global. L'Afrique de l'Ouest a toujours été le théâtre d'importants mouvements migratoires, plus particulièrement prononcés dans les régions agropastorales du Sahel. Les personnes se déplacent généralement vers le Sud pour effectuer du travail agricole saisonnier, ou vers le Nord, dans des économies plus fortes en tant que main d'œuvre.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet PROMISA (Projet d'appui à la protection des migrants les plus vulnérables sur les routes migratoires du Sahel), soutenu par les Fonds fiduciaire de l'Union Européenne (FFUE). Le consortium composé du réseau Caritas (Caritas Suisse [CACH], Catholic Relief Services [CRS], Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité –Caritas Burkina [OCADES], Caritas Mali) et de Welthungerhilfe (WHH) propose une réponse dont l'objectif global est d'assurer la protection des migrants les plus vulnérables et leur accès aux services de base pour contribuer à une meilleure gestion de la migration.

Afin d'assurer une plus grande couverture géographique du programme, les FFUE soutiennent aussi par ailleurs deux autres consortiums portés par la Croix Rouge Espagnole (CRE) et par Save the Children (SC) –Terre des hommes (Tdh) en Guinée, au Sénégal, en Gambie et en Côte d'Ivoire. Un échange d'apprentissage est aussi prévu au Tchad, à travers le programme national DIZA-Sud et CACH.

Le projet PROMISA a débuté en 2020 et a pour mission de remplir les trois objectifs suivants d'ici 2023 :

1. Assurer l'assistance et la protection des migrants au Sahel, leur sensibilisation ainsi que leurs accès aux services de base

2. Renforcer les capacités des acteurs et organisations en aide aux migrants en matière de besoins et protection des personnes migrantes

3. Créer une plate-forme nationale (dans chaque pays du projet) réunissant les acteurs qui travaillent dans l'assistance et la protection aux migrants afin de renforcer la collaboration et l'implémentation de stratégies communes

C'est dans le cadre du premier objectif que Besity (voir encadré ci-dessous) a été mandaté pour développer un manuel de formation pour chacun des pays d'intervention. Ce manuel est basé sur le modèle de formation de formateurs. Bien que ce manuel ait été développé dans le cadre de PROMISA, avec des objectifs précis, son contenu est utile pour poser les bases de la protection et l'assistance aux migrants, et il fournit des outils de formation qui peuvent être répliqués au-delà du cadre de PROMISA.

Besity SA

Besity SA est une entreprise sociale basée en Norvège qui est spécialisée dans les questions d'intégration, de diversité et d'inclusion. Besity collabore avec le secteur public, privé, et les organisations non-gouvernementales en soutenant leurs efforts de renforcement de capacités et de politiques internes pour une meilleure gestion de l'inclusion et de la diversité.

ACRONYMES

AME	Association malienne des expulsés
APDF	Association pour le Progrès et la Défense des Femmes
BAD	Banque africaine de développement
CACH	Caritas Suisse
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CMS	Centre Médical et Social
CNCDH	Commission Nationales des Droits de l'Homme
COVID19	Coronavirus 2019
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CPI	Comité permanent interorganisations
CRM	Conferencia Regional sobre Migración
CRM	Croix-Rouge Malienne
CRS	Catholic Relief Services
DGME	Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur
DNDS	Direction Nationale du Développement Social
DRC	Conseil Danois pour les Réfugiés
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la Population
FFUE	Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique
HCDH	Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HI	Handicap International
INSTAT	Institut National de la Statistique du Mali
MMX	Mixed Migration Center

MRN	Mécanismes de référencement national
OCADES	Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
ONU	Organisation des Nations unies
ONU DAES	Département des affaires économiques et sociales des Nations unies
ONUDC	Office des Nations unies contre les drogues et le crime
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PAM	Programme alimentaire mondial
PMM	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
PROMISA	Projet d'appui à la protection des migrants les plus vulnérables sur les routes migratoires dans trois pays de transit du Sahel
PUI	Première Urgence Internationale
UIP	Union interparlementaire
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
WHH	Welthungerhilfe
WILDAF	Women in Law and Development in Africa

TABLE DES MATIERES

Introduction 17

BIBLIOGRAPHIE **33**
ANNEXES – INTRODUCTION **35**
Listes
Choses à faire et à ne pas faire selon les principes du manuel de formation

Module 1 Contexte migratoire 39

Chapitre 1 40
La migration internationale, ses caractéristiques et ses tendances 40
Chapitre 2 47
Migration régionale 47
Chapitre 3 56
Migration nationale 56
Chapitre 4 65
Pourquoi est-ce que les personnes décident de migrer ? 65
BIBLIOGRAPHIE **69**
ANNEXES – MODULE 1 ..... **75**
A. Activité 1
« Suis-je illégal ? »
B. Activité 2
« Pourquoi suis-je parti ? »

Module 2 Migration et vulnérabilité 85

Chapitre 1 86
Conceptualisation 86
Chapitre 2 92
Migration et vulnérabilité 92
Chapitre 3 97
Les principaux risques dans la migration 97
BIBLIOGRAPHIE **103**
ANNEXES – MODULE 2 ..... **105**
Activité 1
Jeu de l'Oie – risques selon l'étape de la migration

Module 3 Protection et assistance 109

Chapitre 1 110
Introduction à la protection et à l'assistance aux migrants 110
Chapitre 2 123
Indicateurs de détection des profils de vulnérabilités PROMISA 123
Chapitre 3 127
Protocole de référencement et de détection préliminaire des profils de vulnérabilités 127
BIBLIOGRAPHIE 135
ANNEXES – MODULE 3 139
A. Grilles
Grilles des indicateurs de vulnérabilités des profils PROMISA
B. Formulaires
Détection rapide des vulnérabilités
Fiche de référencement
C. Activité 1
Cas pratique – analyse des vulnérabilités

Module 4 Assistance sociale 157

Chapitre 1 158
Migration et assistance sociale 158
Chapitre 2 161
Assistance sociale 161
Chapitre 3 165
Fiches acteurs locaux et nationaux 165
BIBLIOGRAPHIE 167
ANNEXES – MODULE 4 169
A. Liste
Check liste des points d'informations
B. Fiches
Fiches d'acteurs de référencement
C. Activité 1
Fiches d'acteurs

Module 5 Conseil juridique 181

Chapitre 1 182
Migration et Droit 182
Chapitre 2 187
Instruments de droit international 187

Chapitre 3 192
Conseil juridique et protection des droits 192
BIBLIOGRAPHIE **195**
ANNEXES – MODULE 5 ..... **197**
Fiches
Fiches d'acteurs de référencement

Module 6 Soutien psychosocial 201

Chapitre 1 202
Migration et impact psychosocial 202
Chapitre 2 207
Conceptualisation 207
Chapitre 3 210
Le soutien psychosocial 210
Chapitre 4 215
Compétences pour un soutien psychosocial 215
Chapitre 5 219
Premiers secours psychologiques 219
Chapitre 6 223
Matrice d'acteurs de référencement 223
Chapitre 7 224
Prendre soin de soi 224
BIBLIOGRAPHIE **227**
ANNEXES – MODULE 6 ..... **229**
A. Fiches
Fiches d'acteurs de référencement
B. Activité 1
Matrice des compétences - une conversation transformatrice
C. Activité 2
Exercice de respiration PSP

FIGURES, TABLEAUX, CARTES

Introduction

Figure 1. Schéma sur la réponse migratoire 18
Figure 2. Les principes du manuel de formation 24
Figure 3. La roue de la diversité 25
Figure 4. Pyramide des âges des migrants internationaux en 2019 32

Module 1 Contexte migratoire

Carte 1. Schéma sur les différentes formes de déplacements de populations 41
Carte 2. Migrants internationaux à la moitié de l'année 2019 46
Carte 3. Carte des pays membres de la CEDEAO et de l'UEMOA 49
Carte 4. Principaux axes de migrations et Afrique de l'Ouest 55
Carte 5. Conflits et déplacements en Afrique de l'Ouest 55
Figure 1. Exemples de facteurs pull/push selon la théorie des géographes sur la migration 66
Figure 2. Les déterminants de la migration Malienne (1) 66
Figure 3. Les déterminants de la migration Malienne (2) 67

Module 2 Migration et vulnérabilité

Figure 1. Cycle de la migration 87
Figure 2. Facteurs qui influencent la vulnérabilité du migrant (1) 92
Figure 3. Facteurs qui influencent la vulnérabilité du migrant (2) 94
Carte 1. Flux migratoires observés aux points de suivi des flux en Afrique de l'Ouest ... 101

Module 4 Assistance sociale

Figure 1. Pyramide des besoins de Maslow 159
Figure 2. Les principes du manuel de formation 161
Figure 3. Pyramide des besoins dans l'assistance 163
Tableau 1. Matrice des acteurs de référencement 165

Module 5 Conseil juridique

Tableau 1. Instruments ou traités du droit international 185
Tableau 2. Matrice des acteurs de référencement 192

Figure 1. Exemples d'impact psychosocial 200
Figure 2. Cycle de la migration 201
Figure 3. Réponse multiniveau dans l'assistance psychosociale 209
Figure 4. Niveaux de soutien psychosocial 210
Tableau 1. Compétences pour un soutien psychosocial 213
Tableau 2. Matrice des acteurs de référencement 221
Figure 5. Dimensions psychosociales de l'être humain 224

Introduction

Objectifs du manuel

Ce manuel vise à contribuer à une réponse orientée vers une gestion adéquate des flux migratoires depuis la perspective de la protection des droits humains. Il est destiné aux facilitateurs qui formeront les équipes de terrain en contact direct avec la population migrante sur les routes du Sahel. Le but de ce manuel est de faciliter une compréhension de la migration, accompagnée d'un cadre théorique et d'outils pratiques. Ces derniers permettront aux équipes de terrain d'identifier correctement les besoins de protection et d'assistance en matière sociale, juridique et psychosociale.

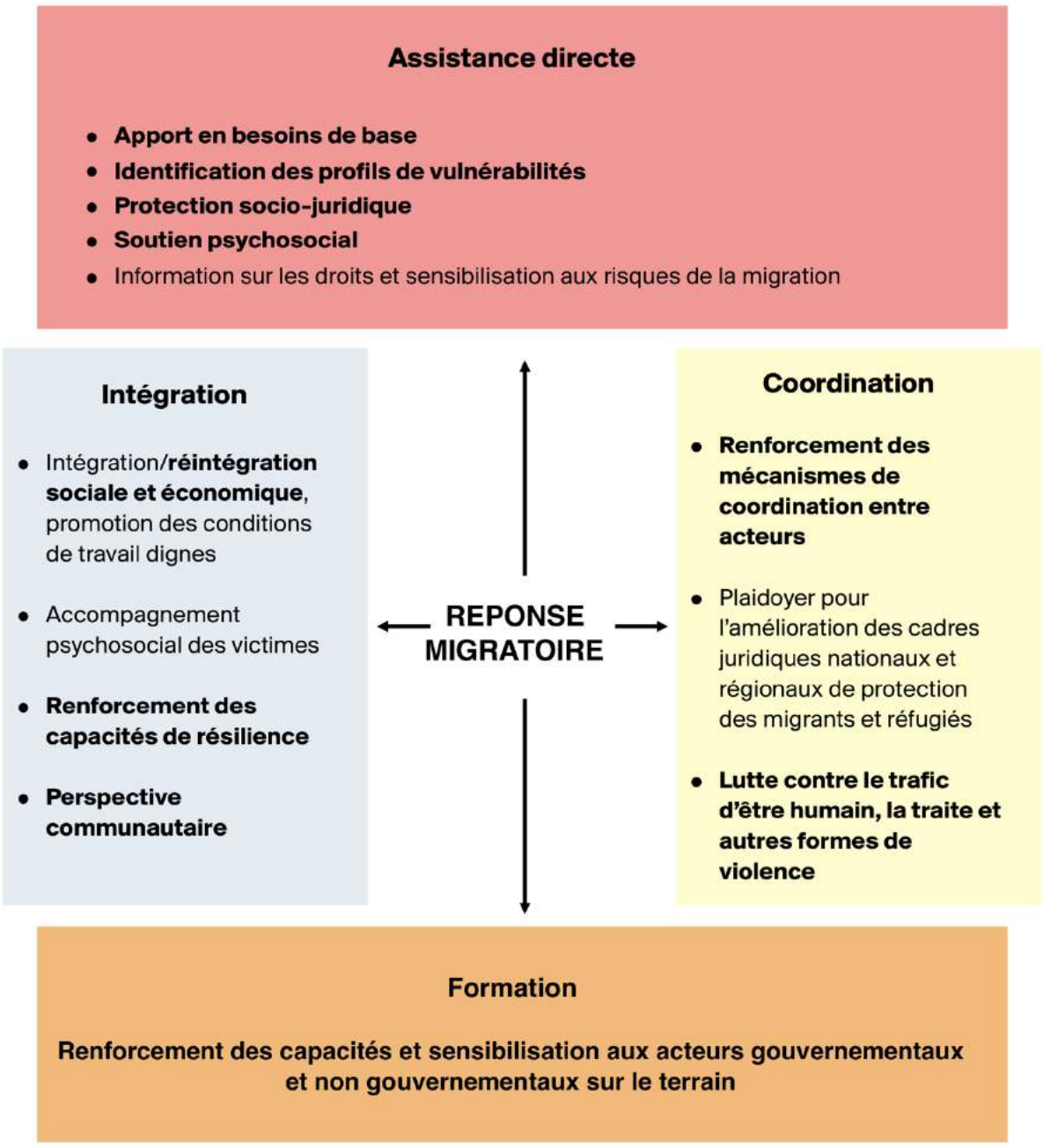
Ce manuel de formation est un outil qui s'insère dans la stratégie globale de Caritas Suisse en matière d'aide humanitaire et de migration. Caritas veille à une meilleure protection des migrants par la garantie de leurs besoins fondamentaux et la consolidation de leurs droits ainsi que leur intégration sociale et économique. Par ce biais, Caritas Suisse s'engage à soutenir et à faire la promotion des acteurs qui s'occupent des migrants.



Source : Illustration par Besity SA

Figure 1. Schéma sur la réponse migratoire

En **gras**, les actions visées par le **projet PROMISA** dans la réponse migratoire au Sahel.



Source : Élaboration par Besity SA

Structure du manuel

Le manuel contient six modules thématiques. Les trois premiers modules ont pour but de dresser un panorama global, régional et national des enjeux dans la migration ainsi que d'offrir des outils pour améliorer la protection et l'assistance. Cela inclut les concepts de base relatifs à la migration, les profils de vulnérabilités, les principaux risques liés à la migration irrégulière ainsi que des outils pour renforcer la capacité d'identification des besoins en matière de protection. Les trois derniers modules présentent trois axes de l'assistance directe à la population migrante : l'assistance sociale, le conseil juridique et le soutien psychosocial.

Chaque module contient ses propres objectifs d'apprentissages, un cadre théorique et des activités pour renforcer les enseignements. Une fiche pédagogique est incluse au début de chaque module, pour permettre au facilitateur de s'appuyer sur un résumé. En fin de module, des fiches d'activités sont présentées avec les instructions nécessaires au bon développement de l'activité proposée (méthodologie, matériel et temps).

A la fin du manuel est incluse une proposition d'agenda pour faciliter la formation sur la base du contenu du manuel. Une présentation PowerPoint peut également être consultée dans le document en annexe au manuel. Afin d'assurer une formation de qualité, il est nécessaire que la personne en charge de l'atelier ait suivi au préalable une formation sur la base du manuel, et ait pris bonne connaissance de son contenu.

Par ailleurs, afin d'assurer un suivi des connaissances acquises, une version numérique du manuel est disponible. Cette version offre la possibilité à la personne qui a suivi l'atelier, de retrouver le contenu et les outils de travail utilisés durant la formation présentielle. La version numérisée est donc un accompagnement qui vise à garantir une continuité de l'apprentissage espéré.

Enfin, il est recommandé de faciliter l'ensemble des modules en respectant la séquence proposée afin d'assurer une meilleure compréhension.

Modules généraux

Module 1 Contexte migratoire

Le premier module a pour but d'introduire les tendances globales dans la migration et de mieux comprendre le phénomène au niveau régional et national. Dans ce module, nous évoquerons les différents types de migration et de profils dans la migration, puis nous analyserons les principales caractéristiques de la migration en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'au Mali, en tenant compte des liens historiques et traditions culturelles, ainsi que des enjeux considérés.

Module 2 Migration et vulnérabilité

Le deuxième module évoque les concepts clés dans la migration, ainsi que le lien entre migration et vulnérabilité. Sont aussi évoqués les principales routes et risques de la migration, en fonction de l'étape dans laquelle se trouve le migrant (départ, transit, arrivée, retour) dans son parcours migratoire. Ce module offre la possibilité aux participants de se familiariser avec les divers profils relatifs à la migration, et de mieux comprendre pourquoi certains de ces profils sont sujets à un plus grand risque de voir leurs droits de migrants violés.

Module 3 Protection et assistance

Ce module vise à introduire les trois profils de vulnérabilité du projet PROMISA[1], à savoir les victimes de la traite des personnes, les femmes et jeunes filles migrantes et, les migrants non-candidats à un retour assisté. Pour faciliter la détection de ces profils, des indicateurs seront présentés ainsi que les mécanismes de référencement national (MRN) de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Modules techniques

Module 4 Assistance sociale

Ce module présente les principes fondamentaux de l'assistance sociale aux migrants. Les participants acquièrent les techniques nécessaires à la fourniture d'une assistance adéquate, ainsi que des outils permettant de faciliter sa mise en œuvre. Une liste

[1] Afin de différencier les profils PROMISA des autres profils de vulnérabilité, les trois profils de vulnérabilité de PROMISA seront indiqués par l'indication suivante : ⇨ **PROFIL PROMISA**.

d'acteurs qui travaillent dans l'assistance spécialisée est également disponible pour faciliter le référencement des cas.

Module 5 Conseil juridique

Dans cette partie, les participants sont formés au lien entre migration et droits humains. Le but étant que les participants puissent acquérir les principes de base, afin de pouvoir conseiller au mieux les migrants en fonction de leurs droits. Des outils de référencement des cas aux acteurs spécialisés dans la protection juridique sont inclus dans ce module.

Module 6 Soutien psychosocial

Ce module permet aux participants de comprendre l'impact psychosocial de la migration ainsi que d'acquérir des compétences de base pour travailler depuis une telle perspective. Seront présentés notamment des outils pratique d'intervention, comme les premiers secours psychologiques. Dans ce module il est également question de fournir des outils de compréhension pour que les intervenants et les équipes de travail puissent veiller à leur propre santé physique, mentale et émotionnelle.

A qui s'adresse ce manuel

Ce manuel s'adresse en particulier aux personnes qui n'ont pas ou peu de connaissances approfondies en matière de migration. Il s'adresse également à tous les acteurs qui œuvrent dans l'aide et la protection aux migrants au Mali et qui cherchent à développer de nouvelles connaissances, ou à renforcer les capacités, en matière de protection et d'assistance socio-juridique et soutien psychosocial. Les outils techniques et pédagogiques de ce manuel peuvent également servir de base pour les formations aux institutions et organisations locales et nationales travaillant avec les migrants.

Le manuel a été conçu dans un effort de renforcement des liens de coordination et de synergies entre acteurs sur le terrain. C'est dans ce sens que nous avons fait un effort d'identification de bonnes pratiques et d'incorporation des mécanismes et protocoles déjà existants dans le pays en question.

Ce manuel a été conçu sur le modèle de « formation de formateur » et son usage est donc particulièrement encouragé lors de formation ou sensibilisation à des acteurs sur le terrain. Les outils pédagogiques et techniques peuvent également servir pour l'échange de bonnes pratiques avec d'autres organisations partenaires.

Nous incitons particulièrement les usagers de ce manuel à promouvoir les outils qui visent à améliorer la coordination entre acteurs, tel que les mécanismes de référencement national de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), lors de leurs dialogues et formations avec d'autres organisations.

Comment utiliser ce manuel

Le manuel est composé des six modules décrits dans la partie précédente. Il est important de débuter la formation par les modules 1-2-3. Ces derniers sont plus généraux, et posent les bases essentielles de protection et d'assistance aux migrants. Les modules 4-5-6, sont en revanche plus spécifiques, et peuvent être implémentés de manière séparée, en fonction des intérêts en matière de formation.

Chaque module débute par une **fiche pédagogique** (voir schéma ci-dessous). Vous y trouverez :

- Une liste des apprentissages espérés
- Le cadre théorique nécessaire pour asseoir les connaissances
- Des activités pour renforcer l'apprentissage

Module exemple

Fiche pédagogique

Quels sont les apprentissages espérés dans ce module ?

✓ **Par exemple** : comprendre comment se structurent les modules
✓ **Par exemple** : avoir une liste des éléments à retenir
✓ **Par exemple** : toujours commencer par la théorie
✓ **Par exemple** : puis renforcer l'apprentissage avec des activités pratiques

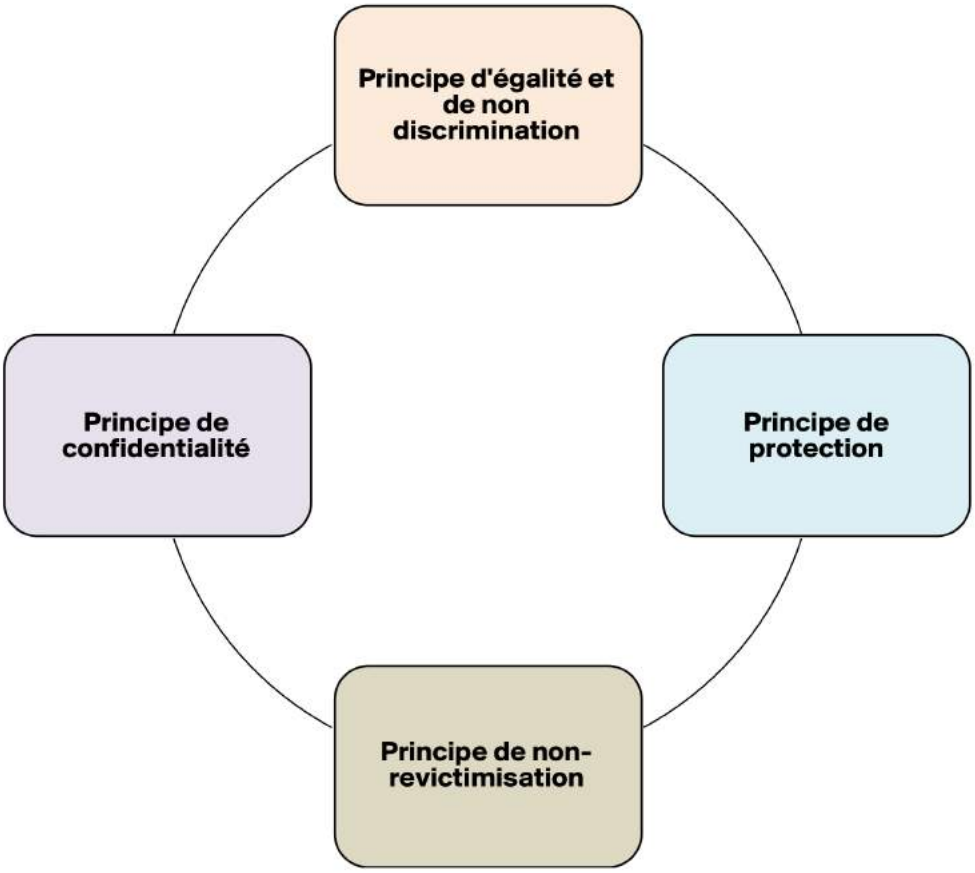
Cadre théorique	Activités pour renforcer l'apprentissage[2]
Par exemple : • Un peu d'histoire sur le sujet en question • Quelques définitions • Les concepts clés	**Par exemple :** • Des jeux • Des exercices de groupe • Des activités pratiques

[2] Les activités pour renforcer l'apprentissage seront indiquées par les indications suivantes : « ⇨ », avec leur localisation dans les annexes, le nom de l'activité, et la figure d'une petite ampoule.

Principes généraux du manuel

Ce manuel a adapté quatre principes clés dans l'intervention pour la protection et l'assistance à population migrante (Conferencia Regional sobre Migración [CRM], 2014). Il est important que le facilitateur puisse présenter ces principes en début de formation. Ces quatre principes guident intégralement tous les modules de ce manuel. Un guide de rappel de ces principes est disponible en annexe du module d'introduction (**ANNEXES - INTRODUCTION**).

Figure 2. Les principes du manuel de formation



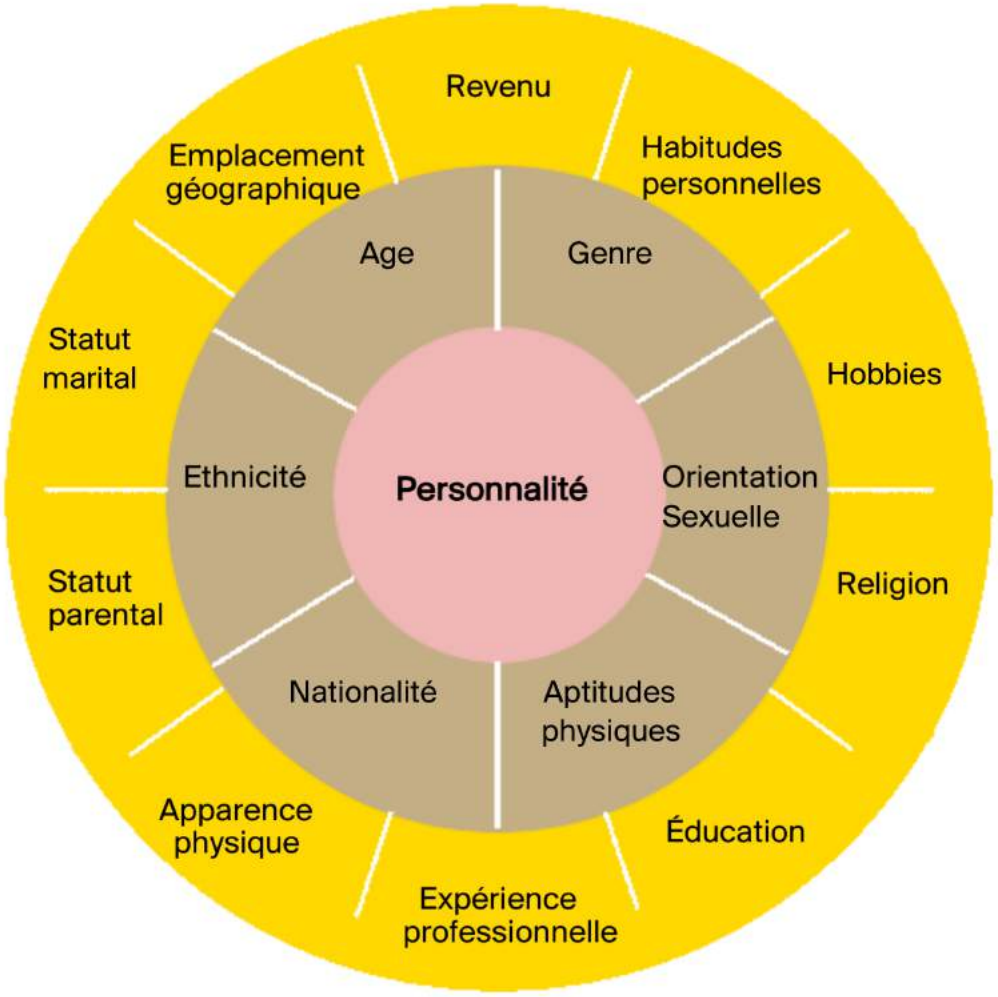
Source : Adaptation par Besity SA (Conferencia Regional sobre Migración [CRM], 2014)

Principe d'égalité et de non-discrimination

La gestion de la migration et de la réponse humanitaire doit se réaliser selon le principe de non-discrimination et d'égalité en termes d'identité de genre, d'orientation sexuelle, d'âge, d'appartenance ethnique, de lieu d'origine, de situation éventuelle de handicap et autres conditions.

Ce principe est lié à la reconnaissance de la diversité chez l'être humain et de l'égalité des opportunités quant au droit de recevoir une assistance et une protection selon ses besoins.

Figure 3. La roue de la diversité



Source : Adaptation par Besity SA (Gardenswartz & Rowe, 2003)

Principe de protection

Ce principe permet de rappeler l'importance d'aborder et de protéger l'être humain dans son ensemble. L'action de protéger une personne sous-entend la sauvegarde de la sécurité physique et psychique, des besoins de premières nécessités, ainsi que la préservation de la dignité et l'intégrité de la personne (Slim & Bonwick, 2005).

Il est aussi important de comprendre que l'action de l'intervenant peut avoir des répercussions à long terme sur l'individu. Même si l'action que l'on va offrir à la personne migrante est ponctuelle, il est important d'adopter une stratégie à long terme. Par ce principe on reconnaît les migrants comme les acteurs de leurs propres vies. Notre action vise donc à renforcer autant que possible leur autonomisation.

Enfin, le principe de protection s'insère également dans la reconnaissance des droits humains. Les individus concernés doivent pouvoir être ainsi tous couverts par un régime juridique de protection. Dans un contexte migratoire, il est alors important de reconnaître les individus comme titulaires de droits, indépendamment de leurs statuts migratoires spécifiques. Ceci signifie également que les intervenants ont une responsabilité de rediriger les personnes concernées vers les acteurs qui peuvent veiller à la protection et au rétablissement de leurs droits.



Source : Illustration par Besity SA

En résumé, nous reprenons la Charte humanitaire qui présente quatre principes de protection (Association Sphère, 2018)[3] :

1. Renforcer la sécurité, la dignité et les droits des personnes, et éviter de les exposer à des préjudices

2. Garantir l'accès des personnes à une assistance impartiale, proportionnelle à leurs besoins et fournie sans discrimination

3. Aider les personnes à se remettre des effets physiques et psychologiques de menaces de réels actes de violence, de coercition ou de privations délibérées

4. Aider les personnes à faire valoir leurs droits

[3] Le projet Sphère a été créé par des ONGs travaillant dans le domaine humanitaire et par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, dans le but de mettre en place une Charte de standards minimums universels lors des interventions humanitaires (Association Sphère, 2018).

Principe de non re-victimisation

Le principe de non re-victimisation est important pour l'assistance et la protection des personnes migrantes. Il permet d'éviter de leur faire revivre des épisodes de violences et de traumatisme non nécessaires à l'assistance fournie, et ainsi préserver leur santé physique et psychologique.

Dans ce contexte, les États ont également la responsabilité dans leurs politiques migratoires, de développer et d'intégrer des outils inter-institutionnels pour éviter la répétition non nécessaire des déclarations et témoignages.



Source : Illustration par Besity SA

Principe de confidentialité

Le respect de la confidentialité fait partie intégrante de toute orientation, assistance et information reçue par le travailleur humanitaire. Il n'est en aucun cas permis de discuter ou de partager des données et informations personnelles avec une tierce personne en dehors du lieu de travail. Avant de réaliser une assistance, le travailleur doit communiquer oralement les principes de confidentialité à la personne prise en charge.

Dans le cas d'une assistance référée à une autre organisation, le partage du cas peut uniquement se faire s'il y a un accord de référencement préalable, et que la personne assistée, ait donné son consentement. Les accords de référencement doivent aussi intégrer le principe de non re-victimisation.



Source : Illustration par Besity SA

Perspective de genre

Nous venons d'expliquer les quatre principes qui guident ce manuel (principe d'égalité et de non-discrimination, principe de protection, principe de non re-victimisation, principe de confidentialité). Il est important de souligner que la migration ne sera pas vécue de la même manière selon qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme. Nous estimons qu'il est donc important de comprendre ces différents principes en gardant en tête que la perspective de genre doit être abordée de manière transversale dans ces différents principes.

Qu'est-ce que le genre ?

Il est premièrement important de définir ce que signifie le terme « genre », et en quoi il se distingue du terme « sexe ». Alors que « sexe » de la personne désigne ses organes biologiques, le concept de genre, en revanche, est utilisé pour indiquer l'identité d'appartenance d'une personne. Souvent le « sexe » de la personne correspond à celui de son « genre », mais ce n'est pas toujours le cas. Il existe aussi des hommes et des femmes qui s'identifient au sexe opposé (personnes transgenres), et des personnes qui ne s'identifient à aucun genre, ou aux deux en même temps (personnes non-binaires) (Kim & Bedri, 2020).



Source : Illustration par Besity SA

Il est important de souligner que l'« orientation sexuelle » est encore un concept à part, qui se réfère aux préférences en matière de sexualité. Les hétérosexuels sont attirés par des personnes du genre opposé, les homosexuels par les personnes du même genre, et les bisexuels par les deux (Kim & Bedri, 2020).

Qu'est-ce que la perspective de genre ?

La « perspective » se réfère à la manière d'aborder un sujet, selon un certain angle ou cadre théorique. La « perspective de genre » s'intéresse aux dynamiques entre les genres dans la société. Elle reconnaît notamment que l'expérience des femmes dans la société est très différente à celle des hommes, notamment en matière d'inégalités de pouvoir. Ceci implique reconnaître que les comportements, les conduites adoptées, ainsi que les formes de pensée et de se sentir considérés comme propre à l'homme ou à la femme, sont en réalité produit de l'organisation sociétale, et non de la nature elle-même. C'est pourquoi il est dit que le genre est une « construction sociale », et les inégalités qui en découlent le sont donc aussi. Ainsi, la perspective de genre permet d'affirmer une égalité et de déconstruire les relations de pouvoir (Kim & Bedri, 2020).



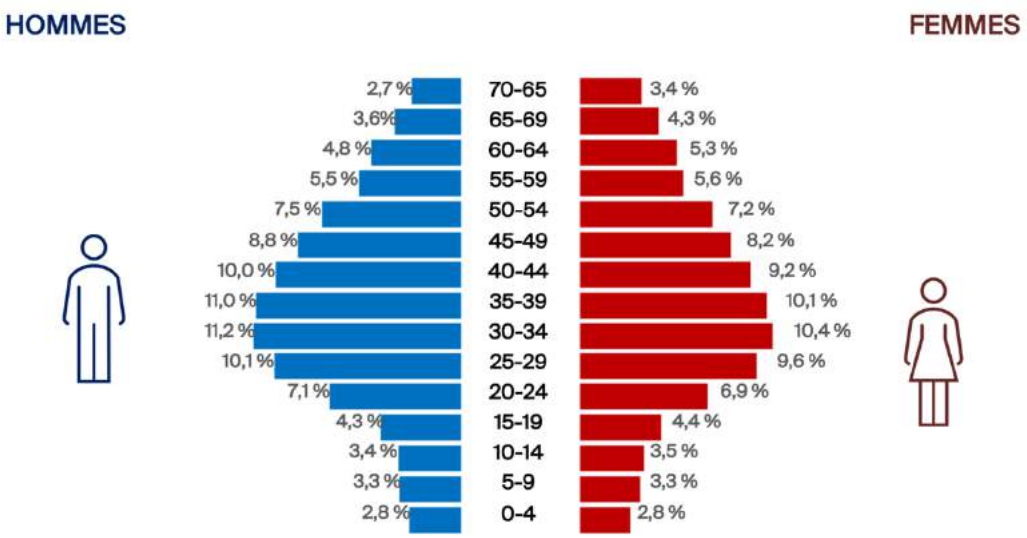
Source : Illustration par Besity SA

Genre et migration

Même si les femmes ont toujours participé au phénomène migratoire, leur présence a été peu étudiée. Les femmes ont été historiquement largement absentes dans les politiques publiques en lien avec la migration, et sous-représentées dans les statistiques. Selon le dernier rapport 2020 de l'OIM, les femmes constituent 48% de la migration internationale (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020). On parle aujourd'hui d'une « féminisation de la migration » car les données montrent qu'il existe de plus en plus de femmes qui émigrent de leur pays d'origine. Ces chiffrent montrent aussi que les institutions s'intéressent de plus en plus aux femmes dans la migration, car elles font un effort pour mieux mesurer ce phénomène et en tenir compte au niveau politique.

La perspective de genre dans le domaine migratoire vise aussi à redonner de la visibilité à ces femmes, ainsi qu'à leur expérience en tant que migrantes. Plus précisément, elle est importante car elle permet de reconnaître que des questions telles que les routes utilisées, les risques encourus et l'usage de la force et des formes de violences diffèrent souvent entre les femmes et les hommes.

Figure 4. Pyramide des âges des migrants internationaux en 2019



Source : Adaptation par Besity SA (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020)

BIBLIOGRAPHIE

Association Sphère. (2018). *La Charte humanitaire et les Standards minimum de l'intervention humanitaire*. Practical Action Publishing. https://spherestandards.org/wp-content/uploads/Le-manuel-Sphère-2018-FR.pdf

CRM. (2014). *Lineamientos regionales para la identificación preliminar de perfiles y mecanismos de referencia de poblaciones migrantes en condición de vulnerabilidad [Lignes directrices régionales pour l'identification préliminaire de profils et mécanismes de référencement de populations migrantes en conditions de vulnérabilité]*. Conferencia Regional sobre Migración. https://kmhub.iom.int/sites/default/files/c._lineamientos_2013.pdf

Gardenswartz, L., & Rowe, A. (2003). *Diverse teams at work: capitalizing on the power of diversity [Équipes diverses au travail : capitaliser sur le pouvoir de la diversité]*. Society for Human Resource Management.

HCR. (2020). *Sahel crisis. Responding to the urgent needs of refugees, internally displaced, returnees and others of concern [La crise du Sahel. Répondre aux besoins urgents des réfugiés, déplacés internes et autres personnes concernées]*. https://reporting.unhcr.org/sites/default/files/UNHCR%20Appeal%20for%20the%20Sahel%20Crisis_June%202020.pdf

Kim, F., & Bedri, S. (2020). *Gender-responsive communications toolkit [Toolkit de communication pour les réponses basées sur le genre].* Organisation internationale pour les migrations https://www.iom.int/sites/default/files/about-iom/gender/gender_responsive_comms._toolkit_may_14.pdf

OIM. (2020). *État de la migration dans le monde 2020*. Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2020_fr.pdf

Slim, H., & Bonwick, A. (2005). *Protection - An ALNAP guide for humanitarian agencies [Protection – Un guide d'ALNAP pour les agences humanitaires]*. ALNAP. https://www.globalprotectioncluster.org/_assets/files/tools_and_guidance/ALNAP_Guide_Humanitarian_Agencies_2005_EN.pdf

ANNEXES – INTRODUCTION

Listes

Choses à faire et à ne pas faire selon les principes du manuel de formation

Principe d'égalité et de non-discrimination

A faire	A ne pas faire
✓ Je suis conscient de mes préjugés potentiels et de l'impact que cela peut avoir sur mon travail. ✓ J'écoute le besoin de la personne indifféremment de son genre, son âge, sa situation économique, sa nationalité, son groupe ethnique, son appartenance religieuse, son lieu d'origine, possible handicap, son orientation sexuelle ou sa situation migratoire. ✓ Je reconnais que chaque individu (indépendamment de ses caractéristiques apparentes / groupe d'appartenance, par exemple voir catégories citées en haut) mérite la même qualité d'attention et d'écoute de ma part.	⃠ Je présuppose que je connais le besoin de la personne sur la base de ses caractéristiques apparentes / groupe d'appartenance (par exemple, de son genre, âge, situation économique, nationalité, etc.) ⃠ J'émets des généralités basées sur les caractéristiques apparentes / groupe d'appartenance de la personne.

Principe de protection

A faire	A ne pas faire
✓ Je priorise la sécurité, l'intégrité et la dignité des personnes. ✓ Je reconnais les personnes comme des êtres capables de prendre des décisions sur leurs propres vies. ✓ Je connais les limites de la protection offerte par mon organisation, et si je ne peux pas répondre aux besoins de la personne, je l'informe des acteurs qui pourraient pourvoir à ses besoins.	⃠ Je promets une protection et un accompagnement à la personne que je ne suis pas sûr de pouvoir garantir. ⃠ Je renvoie une personne vers un autre acteur sans vraiment savoir si celui-ci sera en mesure de répondre à ses besoins

Principe de non re-victimisation

A faire	A ne pas faire
✓ Si la personne m'a été référée par un autre acteur sur le terrain, je prends le temps de lire l'information communiquée (verbalement ou par écrit), avant de la recevoir. ✓ Je ne pose pas les questions qui ne sont pas strictement nécessaires à la décision d'octroyer ou non l'assistance. ✓ Je communique clairement le but de l'entretien et pourquoi je dois poser certaines questions qui peuvent remuer un vécu ou une situation traumatisante.	⃠ J'empathise avec le discours de la personne, et je pose des questions personnelles qui ne sont pas déterminantes pour l'assistance. Je dis à la personne que tout va s'arranger, que je comprends ce qu'elle ressent. ⃠ Je compare le cas de la personne avec un autre cas que j'ai eu au préalable et lui fournis des détails pour lui dire qu'elle n'est pas seule.

Principe de confidentialité

A faire	A ne pas faire
✓ Je ne parle pas de mon entretien, ni de l'assistance octroyée avec des personnes qui ne sont pas directement reliées au cas.	⃠ Je rencontre le ou la collègue à qui j'ai remis le cas d'assistance dans un lieu public, et j'en profite pour poser des questions.
✓ J'avertis mon supérieur si je suis affectée par le discours de la personne et que je ressens le besoin d'en parler dans un endroit sûr.	⃠ Après avoir réalisé une assistance, je remplis la feuille de référencement et je la laisse traîner sur mon bureau.

Module 1 Contexte migratoire

Fiche pédagogique

Quels sont les apprentissages espérés dans ce module ?

✓ Comprendre les grandes tendances dans la migration au niveau global, régional et national

✓ Acquérir une vision globale des facteurs historique, géographique, social et culturel dans la migration

✓ Développer une compréhension intégrale des raisons qui poussent les personnes à migrer

✓ Comprendre les différents enjeux soulevés par la migration

Cadre théorique

- Définitions des formes de déplacements de population
- Répartition des flux de la migration selon les régions d'appartenance, l'âge et le genre
- Définition des catégories juridiques déplacé interne, réfugié et travailleur migrant

Activités pour renforcer l'apprentissage

- **Activités :**

  Activité 1
  « Suis-je illégal ? »

  Activité 2
  « Pourquoi suis-je parti ? »

Chapitre 1
La migration internationale, ses caractéristiques et ses tendances

Au cours de l'histoire les personnes ont quitté de manière volontaire ou involontaire leur pays ou contrées d'origine pour différentes raisons, souvent pour améliorer leurs conditions de vie, offrir de meilleures opportunités à leur famille mais également pour des motifs de persécution, de conflits, de changement climatique et de désastres naturels.

L'OIM établit qu'une migration, à la fois humaine et bien organisée, profite aux migrants et à leurs sociétés d'accueil, de transit et de départ. Pour ce faire, il est important que les États adoptent des politiques humaines et basées sur le droit international afin de veiller à une meilleure protection des droits humains et une diminution des risques encourus par la migration irrégulière. D'importants efforts ont été réalisés au niveau global, avec notamment l'adoption du Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018).

Quelles sont les différentes formes de déplacements de population ?

Migration interne : Elle a lieu lorsqu'une personne se déplace d'une zone d'un pays à une autre afin d'y établir une nouvelle résidence que ce soit de manière temporaire ou permanente. La caractéristique principale est qu'il n'y a pas de franchissement de frontière internationale, puisque la personne se déplace dans le même pays (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2007).

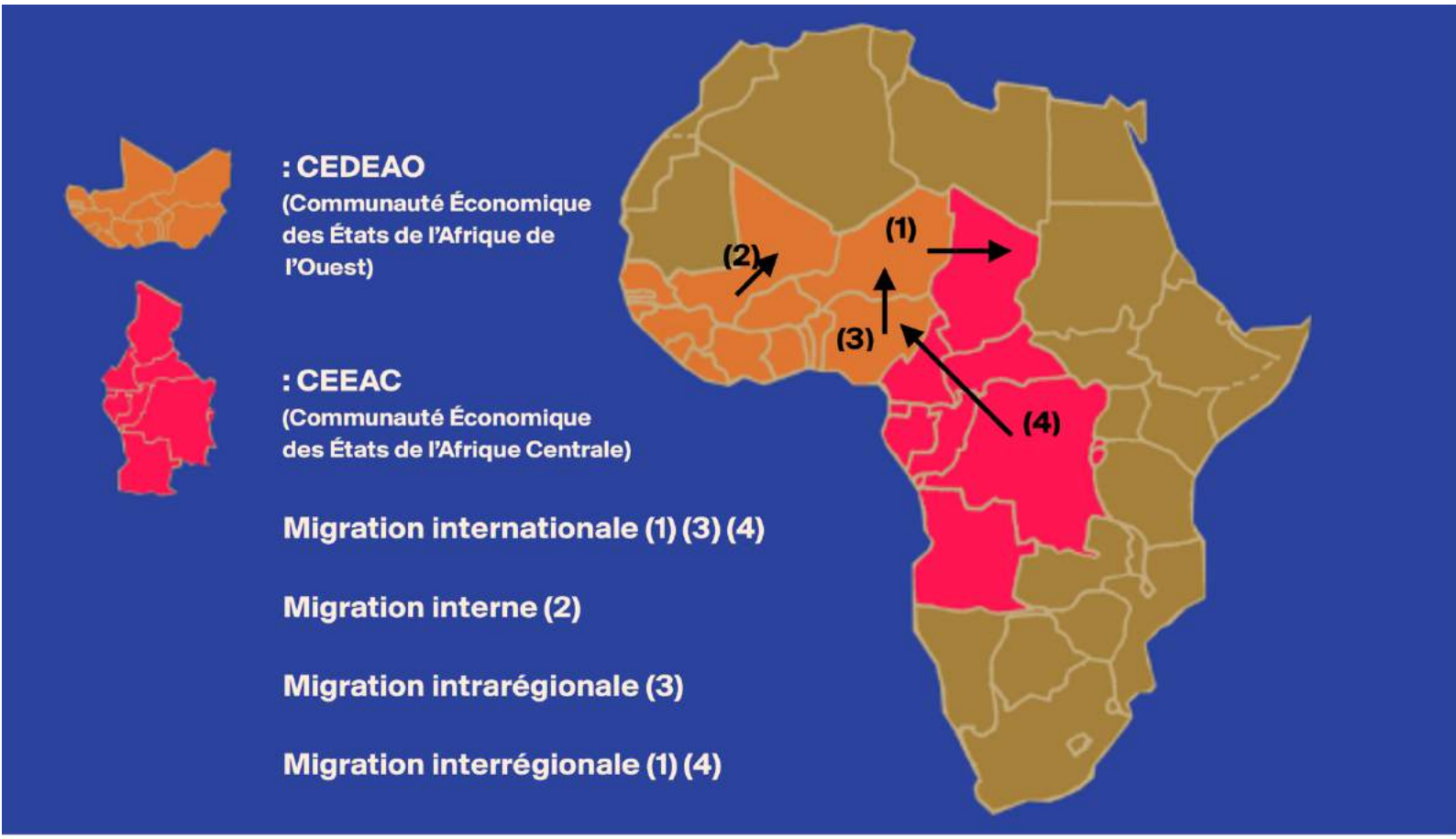
Migration internationale : On parle de migration internationale, lorsqu'une personne quitte son pays d'origine, ou son lieu de résidence habituel, dans le but de s'établir de manière permanente ou temporaire dans un nouveau pays. La caractéristique principale est donc le franchissement d'une frontière internationale (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2007).

Les sous-catégories de la migration internationale

Migration intrarégionale : Elle s'effectue lorsqu'une personne quitte son pays d'origine ou de résidence habituel, dans le but de s'installer de manière permanente ou temporaire dans un autre pays appartenant à la même région. C'est par exemple le cas de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui regroupe quinze États membres. Elle se caractérise donc par les mouvements de populations qui restent dans la même région, tout en franchissant une frontière internationale (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés [HCR], 2008).

Migration interrégionale : Elle se caractérise par le déplacement d'une personne qui quitte son pays d'origine ou de résidence habituel, dans le but de s'installer de manière permanente ou temporaire dans une région différente. C'est par exemple le cas des personnes qui migrent de la CEDEAO vers la Communauté Economique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) (Konan *et al*., 2011).

Carte 1. Schéma sur les différentes formes de déplacements de populations



Source : Illustration et élaboration par Besity SA

Migration régulière et irrégulière

⇨ ANNEXES – MODULE 1
Voir activité 1, « Suis-je illégal ? »

Migration régulière : Elle définit le déplacement qui s'effectue en accord avec les normes législatives du pays d'origine, de transit et de destination (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2007).

Migration irrégulière : Elle représente le mouvement de personnes qui ne respectent pas les lois, réglementations ou les accords internationaux qui régissent l'entrée ou la sortie du pays d'origine, de transit ou de destination (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2007).

Qui est un migrant ?



Source : Illustration par Besity SA

Le terme migrant n'est pas défini par le droit international, et il n'existe également pas de définition universellement acceptée. Pour ce manuel, nous adoptons la définition de l'OIM, qui permet de poser un cadre de compréhension théorique. Le terme migrant désigne « *toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale* » (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2007). Ce terme englobe plusieurs catégories juridiques bien déterminées, comme par exemple, les travailleurs migrants, les victimes de trafic illicite, les réfugiés ou encore les victimes de la traite des personnes. En somme, cette définition inclut n'importe quel déplacement humain, indépendamment de :

- **La situation juridique** : migration régulière ou irrégulière
- **Le caractère volontaire ou involontaire du déplacement :** déplacement volontaire ou forcé
- **Les causes du déplacement** : les facteurs d'expulsions et d'attraction du déplacement (voir chapitre quatre du module)
- **La durée du déplacement :** permanent ou temporaire

Quelques définitions de catégories juridiques

Déplacé interne (DPI) : Personne ou groupes de personnes qui, « *ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État* » (Principe directeurs relatif au déplacement de personnes à l'intérieur de leurs propre pays, 1998, annexe, § 2) (Bureau de la coordination des affaires humanitaires [OCHA], 2004).

Réfugié : Personne ou groupes de personnes qui, « *craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle*

avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner » (Convention relative au statut des réfugiés, 1951, art. 1er a, § 2) (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés [HCR], 2007).

Travailleur migrant : Désigne « *les personnes qui vont exercer, exercent ou ont exercé une activité rémunérée dans un État dont elles ne sont pas ressortissantes* » (Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 1990, art. 2, § 1) (Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme [HCDH] 2020).

Tendances globales de la migration

Migrants internationaux

En 2019, on estimait le nombre de migrants internationaux à 272 millions de personnes, soit 3,5% de la population mondiale. Bien que ce chiffre représente une minorité de la population totale mondiale, il démontre une augmentation stable de la migration au fil des années (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020a).

Migrant internes

Le nombre de migrants ne franchissant pas une frontière internationale est bien plus important que les migrations internationales. En 2009, on estimait le chiffre total à 740 millions. Il faut cependant différencier, parmi les migrants internes, ceux qui pour des raisons de violences ou de conflits, se voient forcés de se déplacer. On appelle ces derniers des déplacés internes ou DPIs. En 2018, l'Observatoire des situations de déplacement interne a enregistré le nombre le plus haut jamais atteint depuis sa création en 1998, soit 41,3 millions (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020a).

Réfugiés

En 2018, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) estimait un nombre de 25,9 millions de personnes réfugiés dans le monde (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020a).

Travailleurs migrants

Selon les estimations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en 2017 on recensait 164 millions de travailleurs migrants. Cela représentait alors un peu plus des deux tiers de la totalité des migrants internationaux enregistrés cette même année (258 millions) (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020a).

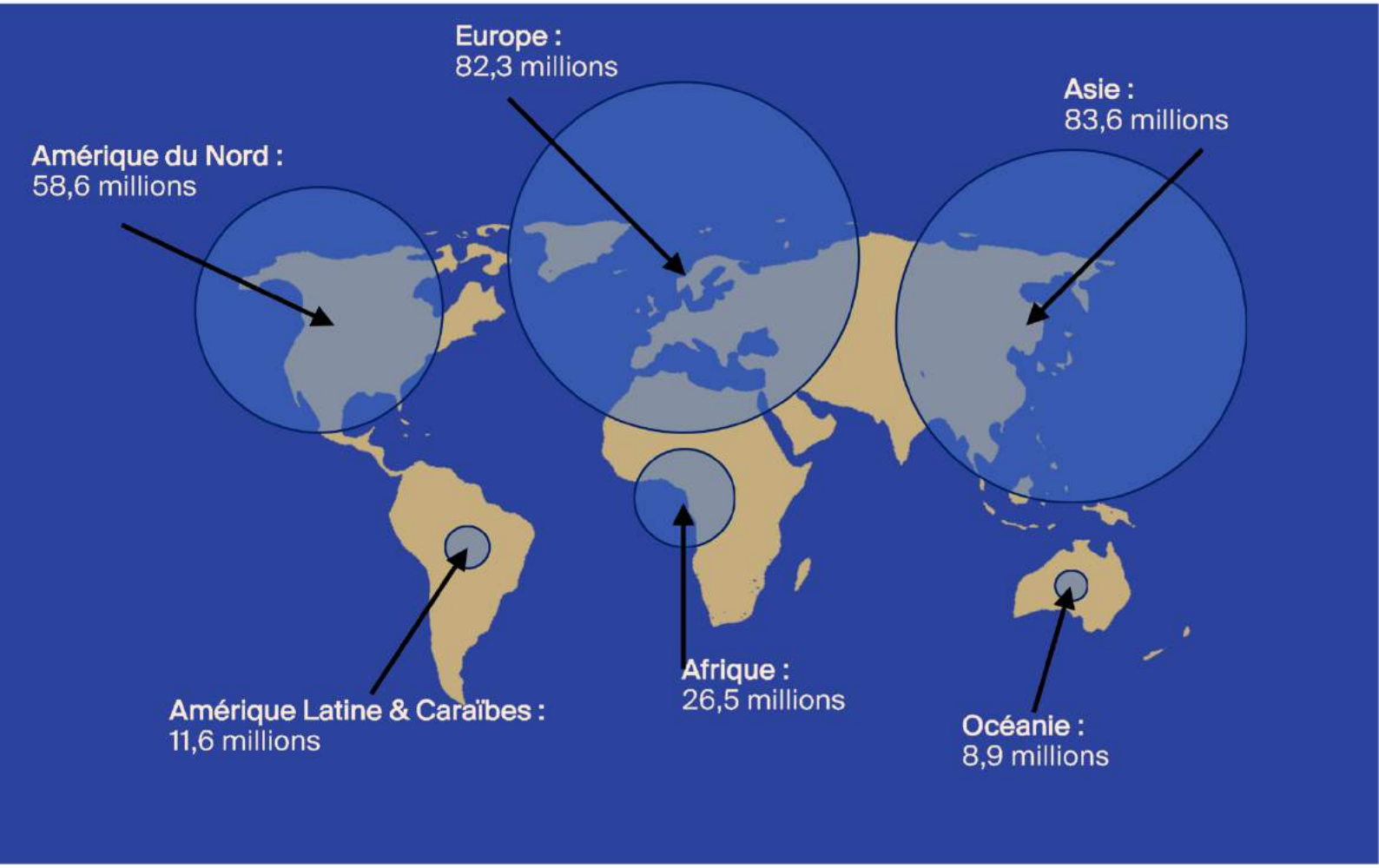
Lieu de destination des migrations internationales

Les principales régions de destination des migrants internationaux restent l'Europe et l'Asie (Carte 2). A elles seules, ces deux régions accueillaient (respectivement) plus de 82 millions de migrants (soit 61% des migrants du monde), suivis de l'Amérique du Nord (22%), de l'Afrique (10%), de l'Amérique latine et les Caraïbes (4%) et enfin de l'Océanie (3%). Ces chiffres sont à considérer en proportion à la taille de la population et à l'évolution démographique de la région (Organisation internationale pour les migrations [OIM], (2020b).

Il est important de considérer le lien entre la migration et l'évolution démographique dans les rapports entre les pays du Nord et les pays du Sud. L'Europe est la région du monde avec la plus faible croissance démographique, et un fort taux de vieillissement de la population. La migration vers l'Europe permet de ralentir ce phénomène (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020a).

A l'inverse, dans les pays avec un fort taux de croissance démographique, dû notamment aux taux élevés de fécondité et un recul de la mortalité, la migration de départ vers les pays du Nord permet de ralentir la croissance de la population. Ceci est notamment le cas de l'Afrique qui est la région avec la croissance démographique la plus rapide au monde (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020a).

Carte 2. Migrants internationaux à la moitié de l'année 2019



Source : Illustration et adaptation par Besity SA (Organisation internationale pour les migrations [OIM], (2020b)

Chapitre 2
Migration régionale

La migration en Afrique de l'Ouest : rappels historiques et tendances

La migration pré-coloniale

L'Afrique de l'Ouest est de par son histoire, le théâtre d'intenses mouvements migratoires et de brassages culturels. Son positionnement stratégique, aux portes du Maghreb et du bassin méditerranéen ont favorisé l'émergence d'un vaste réseau de commerce transsaharien qui a attiré de multiples populations migrantes. A partir du 8e siècle, la région a commencé à entretenir des liens réguliers avec le Nord de l'Afrique, puis avec l'Europe Musulmane, notamment à travers l'échange de matières précieuses (pierres, ivoire et or), de sel et de main d'œuvre esclave. Cette région du monde était aussi reliée par un circuit commercial caravanier au reste du monde musulman, du Maroc actuel jusqu'à la Chine (Charrière & Frésia 2008 ; Chater, 2002).

La migration coloniale

La répartition de l'Afrique de l'Ouest entre grandes puissances coloniales est une conséquence directe de la Conférence de Berlin tenue durant les années 1884 et 1885. La France a obtenu l'immense majorité du territoire en question, avec les pays du Sahel Central (Haute Volta, Soudan Français (actuels Burkina Faso et Niger) et le Niger). Les pays côtiers suivants sont aussi devenus des colonies francophones : Mauritanie, Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire et Dahomey (Bénin). Les britanniques ont quant à eux mis la main sur la Gambie, le Sierra Leone, la Gold Coast (Ghana), et le Nigeria. Finalement, l'actuelle Guinée-Bissau (alors la Guinée-Bissau), et l'actuel Togo sont devenu un protectorat allemand puis une colonie française (Université d'Oregon, 2021).

Alors que l'Afrique de l'Ouest se caractérisait comme une « *Terre d'immigration* », l'entreprise coloniale et la restructuration de l'économie de la région a aussi converti l'Afrique de l'Ouest en une « *Terre d'émigration* ». Les puissances européennes ont commencé à organiser le territoire en fonction de la géographie et du climat. De grands investissements sont allés vers les zones côtières, de par leurs ports, et pour y développer des mines et des plantations. La mobilité au sein de la région a commencé à prendre une autre ampleur. La colonisation a multiplié les migrations internes, avec laquelle s'est instaurée une migration de main d'œuvre saisonnière de l'intérieur vers les

côtes. Une migration interrégionale s'est aussi développée vers l'Afrique centrale. Des travailleurs qualifiés y étaient transférés afin de faciliter l'administration des colonies francophones. Parmi les différents types de migrations, la période coloniale s'est aussi caractérisée par de vastes mouvements de déplacements et recrutements forcés (Charrière & Frésia, 2008).

La migration en Afrique de l'Ouest : tendances actuelles

L'espace communautaire ouest-africain

Le processus d'indépendance de l'Afrique de l'Ouest a commencé en 1958 avec la Guinée. Puis, en 1960, en moins de 12 mois, pas moins de 9 pays sont devenus des États souverains. Cette année révolutionnaire lui a valu l'appellation d'« *année magique* » par Léopold Sédar Senghor. En 1975, tous les pays d'Afrique de l'Ouest avaient finalement obtenu leur indépendance.

Selon N'faly Sanoh (chargé de programmes d'immigration pour la commission de la CEDEAO), « *l'avènement des colonies à l'indépendance ouvrira une ère nouvelle avec le désir de réunir les peuples jadis divisés* ». Le souvenir d'une région de brassage culturel, où « [les] *populations, les hommes, les biens et les idées circulaient librement* » ont abouti vers le désir de créer un espace économique commun à l'Afrique de l'Ouest (Sanoh, s.d.).

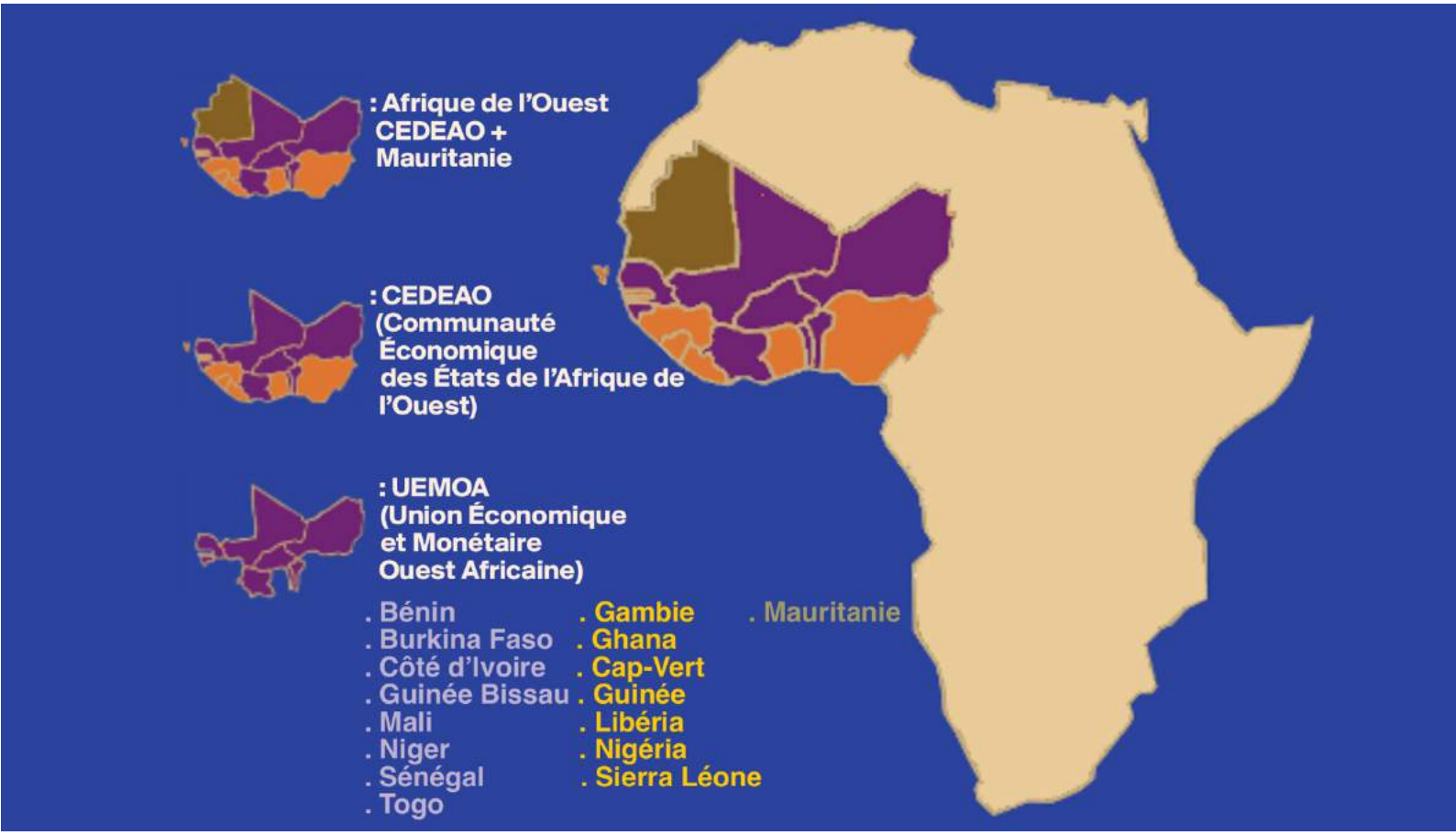
La Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest fut créée le 28 mai 1975. Il s'agit d'une organisation intergouvernementale ouest-africaine, qui a pour but de développer l'intégration économique de la région, et la coopération économique et politique des États membres. Le paragraphe 2 de l'article 27 du traité fondateur de la CEDEAO, demande aux États membres de dispenser les citoyens de la Communauté des formalités de visas et de carte de séjour, et de leur permettre d'occuper un emploi et d'entreprendre des activités commerciales et industrielles sur leur territoire.

La CEDEAO compte actuellement 15 États membres de la côte et du Sahel, soit tous les pays de l'Afrique de l'Ouest sauf la Mauritanie (qui s'est retirée en l'an 2000) (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO], 2021) (Carte 3).

La CEDEAO possède un cadre juridique très favorable à la migration, et avec des dispositions légales assez avancées en termes de protection des droits des travailleurs migrants et de protection des droits de l'homme en général. Les États membres ont

adopté en 1979 un protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement des citoyens de la communauté. Depuis cette année, la CEDEAO est devenue un carrefour migratoire pour les ressortissants de ses pays membres. En 1994, un certain nombre de Chefs d'État de pays de la CEDEAO ont créé l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Cette organisation lie actuellement 8 pays francophones par une monnaie commune (le franc CFA). L'UEMOA offre aussi une liberté totale de circulation au sein de la zone et permet le droit de travail et de résidence pour les citoyens des pays membres (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO], 2014 ; Union Économique et Monétaire Ouest Africaine [UEMOA], 2021).

Carte 3. Carte des pays membres de la CEDEAO et de l'UEMOA



Source : Illustration et élaboration par Besity SA

Malgré le cadre juridique existant, il existe un fossé très large entre les textes et leur application (Ba & Fall, 2006 ; Choplin & Lombard, 2010 ; Loujna Tounkaranke, 2014). Ainsi, au sein de cet espace économique, la migration économique n'est pas un phénomène mineur. Plusieurs raisons l'expliquent, à savoir :

- le manque de communication, de connaissance du protocole de 1979 et de ses textes additionnels (nombreux migrants ne disposent pas de tous les documents requis (passeport, carnet de voyage de la CEDEAO) ;
- l'établissement du carnet jaune de vaccination pour tout voyageur ;
- la déclaration au service d'immigration de toute intention de séjour excédant le délai règlementaire de 90 jours ;
- la corruption et le racket des personnes par les agents de l'Etat ;
- la porosité des frontières ;
- l' absence d'une base de données numérisée et centralisée portant sur les flux ;
- le déficit d'équipement de contrôles de documents et de formation des agents aux frontières

La migration irrégulière concerne aussi les migrants originaires des pays d'Afrique centrale qui transitent par les pays de la CEDEAO et ceux qui y s'installent lorsqu'ils ne parviennent pas à regagner l'Europe.

A cet effet, en octobre 2019, dans le cadre de son 25e anniversaire, l'UEMOA a organisé un forum scientifique avec un panel d'experts d'horizons différents pour mener une réflexion sur la question de la libre circulation dans l'espace communautaire et pour assurer l'application de dispositions légales sur la question (Bonkoungou, 2019). La société civile s'est aussi beaucoup mobilisée afin de sensibiliser au protocole de 1979, et promouvoir et défendre les droits des migrants (Loujna Tounkaranke, 2014).

Les tendances démographiques en Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest (CEDEAO et Mauritanie) possède actuellement une population de plus de 400 millions d'habitants. Avec un taux de fécondité (TF)[4] de presque 5,2 enfants par femme pour la période 2015-2020, l'Afrique de l'Ouest est la deuxième région (après l'Afrique Centrale) avec le TF le plus élevé du monde. Le Sahel Central (Burkina Faso, Mali, Niger) se distingue particulièrement du reste de la région. Il possède les pays avec le TF le plus élevé d'Afrique de l'Ouest, et le Niger, avec 7 enfants par femme, détient de loin de TF le plus important du globe (Département des affaires économiques et sociales des Nations unies [ONU DAES], 2019).

[4] Le taux de fécondité se réfère au nombre de naissances vivantes sur une période donnée, rapporté au nombre de femmes en âge de procréer (typiquement, des femmes de 15 à 49 ans).

Cette fécondité élevée et la progression de l'espérance de vie dans la région font que la population y augmente à un rythme très soutenu. La population s'est accrue en Afrique de l'Ouest de 2,7% par année entre 2015 et 2020. Par ailleurs, le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies projette que la population de la région va doubler à l'horizon 2050. Les pays du Sahel Central (Burkina Faso, Mali et Niger) (plus la Gambie) sont aussi les pays avec le taux de croissance le plus rapide de la région, avec un taux proche des 3% (par année) pour la période 2015-2020. Le Niger se distingue, encore une fois, pour avoir le taux de croissance le plus important de la région, avec une population en croissance de 3,8% (par année) durant les cinq dernières années. L'ONU DAES estime par ailleurs que la population de ces trois pays va elle aussi être au moins deux fois plus grande dans les 30 prochaines années (Département des affaires économiques et sociales des Nations unies [ONU DAES], 2019).

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont composés par une population très jeune, avec deux-tiers de personnes ayant moins de 24 ans (Fonds des Nations unies pour la Population [FNUAP], 2018). La croissance démographique régionale rapide signifie que l'Afrique de l'Ouest connaîtra un accroissement substantiel de personnes en âge de travailler. Cette hausse de la main d'œuvre pourrait constituer une opportunité économique très positive si la région avait la capacité de l'absorber, en y créant des opportunités économiques et professionnelles. C'est ce que les démographes et économistes appellent le « dividende démographique ». Toutefois, une telle croissance de la population peut aussi accentuer les problèmes déjà existants dans la région : la pauvreté, le manque d'opportunités économiques, l'érosion des terres et le changement climatique, les conflits, etc. (Canning *et al*., 2015).

Les dynamiques migratoires en Afrique de l'Ouest

La migration intrarégionale

Les ressortissants de l'Afrique de l'Ouest sont parmi les plus mobiles de la planète. L'OIM et le HCR estimaient qu'environ 2 à 3% de la population de la région se déplacerait chaque année vers un autre pays (Charrière & Frésia, 2008). La grande majorité des migrants ouest-africains se déplacent à l'intérieur de la CEDEAO, et dans des pays limitrophes. Seuls entre environ 20 et 30% des migrants de la région déplaceraient à l'extérieur de l'Afrique de l'Ouest (Bastide, 2017).

La migration au sein de la CEDEAO se dirige essentiellement vers les pôles économiques sur la côte, dans des pays tournés vers l'exportation de matières premières. Cette

migration est le reflet, d'une part, de l'organisation économique héritée de la période coloniale. D'autre part, elle est aussi entre-tissée avec les réseaux d'échanges de différents peuples présents dès avant la colonisation européenne.
En ce qui concerne le Hinterland, dont les pays du Sahel central font parties, on observe trois grands axes de migration (Bastide, 2017 ; Charrière & Frésia, 2008) :

- vers la Côte d'Ivoire et le Ghana, pour le travail dans les mines d'or, dans de grandes exploitations agricoles (de café et de cacao), et pour le commerce du bétail
- vers le Nigeria, pour le travail dans le secteur pétrolier ou l'industrie secondaire
- vers le Sénégal, pour y travailler dans l'agriculture et dans les réseaux d'échange commerciaux (notamment de culture d'arachide), et pour les études (scolaires et universitaires)

Diverses crises, de nature politiques et environnementales, ont frappé la région et bousculé ses schémas migratoires. Par exemple, les conflits agraires de la fin des années 1990 et la guerre civile de 2002 en Côte d'Ivoire ont eu un impact énorme sur la migration dans toute la région. La Côte d'Ivoire occupait une place centrale dans les dynamiques migratoires depuis la colonisation, ce qui a créé une réorganisation des flux de déplacement dans la région (Bastide, 2017 ; Charrière & Frésia, 2008 ; Fromageot, 2006).

Les années 2010 ont aussi grandement façonné les dynamiques migratoires. La recrudescence des sécheresses ont été à l'origine d'une crise alimentaire aiguë, ainsi que les inondations, ont provoqué d'importants déplacements de la population rurale vers les villes, ainsi qu'ailleurs dans la région (Banque mondiale, 2012 ; Nouaceur 2020). La chute du régime de Khadafi en 2011 et la crise libyenne ont fortement contribué à la déstabilisation de la région, ainsi que la rébellion Touareg du Mali en 2012. Depuis, la région a connu une montée de réseaux djihadistes et d'activités criminelles organisées, ayant des intérêts interconnectés. La dégradation de sa situation sécuritaire a profondément bousculé les habitants du Sahel, et a provoqué de forts mouvements de population internes et internationaux, à l'intérieur de la région (et dans une moindre mesure, interrégionaux) (Gaye, 2017 ; Tounkara, 2020).

La migration interrégionale en Afrique

En matière de migration interrégionale, l'Afrique de l'Ouest est très fortement connectée avec l'Afrique du Nord, plus précisément avec les pays du Maghreb. La première vague

de migrations vers le Nord a commencé dans les années 1970, en raison du boom pétrolier et de l'expansion économique de la Libye et de l'Algérie. La Libye a commencé à recruter beaucoup de travailleurs l'Afrique de l'Ouest à partir des années 1990. Toutefois, une grande partie de cette migration restait de nature irrégulière (Bastide, 2017 ; Charrière & Frésia, 2008). L'Afrique du Nord, notamment la Libye, est devenu non seulement un point de destination mais aussi de transit vers l'Europe.

La migration vers l'Europe

Avant l'établissement d'un visa d'entrée, les migrations ouest-africaines vers les pays occidentaux se dirigeaient essentiellement vers les anciennes métropoles colonisatrices et s'effectuaient par voie maritime et aérienne. Ces migrations étaient essentiellement masculines et peu qualifiées mais elles sont ensuite devenues plus durables sous l'effet des politiques de regroupement familial, tout en s'élargissant aux étudiants, aux personnes qualifiées et aux femmes (Devillard *et al*. 2016).

L'introduction de visas d'entrées à l'espace Schengen, à partir du milieu des années 1990, et le durcissement radical des politiques d'immigration en Europe dans les années 2000, n'a pas empêché les mouvements de population vers l'Europe. Au contraire, il a contribué à rendre ces voyages irréguliers et dangereux, entraînant ainsi le développement de réseaux de passeurs sur le continent africain. La migration de l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe s'est encore intensifiée depuis 2011, avec la chute du régime de Khadafi et la guerre civile en Libye. Les migrants ouest-africains ont suivi les pas des migrants venant du Nord de l'Afrique, en traversant la méditerranée pour arriver en Europe (Bastide, 2017).

Les phénomènes accentuant la migration dans la région

Les effets multiples de la croissance de la population (mentionnées en haut) provoquent à leur tour une hausse de la migration. Les autres phénomènes qui accentuent, de manière générale, la migration en Afrique de l'Ouest sont : la porosité des frontières (liés à l'absence de services étatiques et de contrôle migratoire dans les zones frontalières), la pauvreté et le manque d'opportunités économiques, le changement climatique et l'insécurité liée aux conflits (Département des affaires économiques et sociales des Nations unies [ONU DAES], 2019 ; Konan, *et al.* 2011). Tous ces facteurs sont intrinsèquement liés entre eux.

Voici un exemple de comment les facteurs économiques, écologiques et sécuritaires s'entretissent avec la migration :

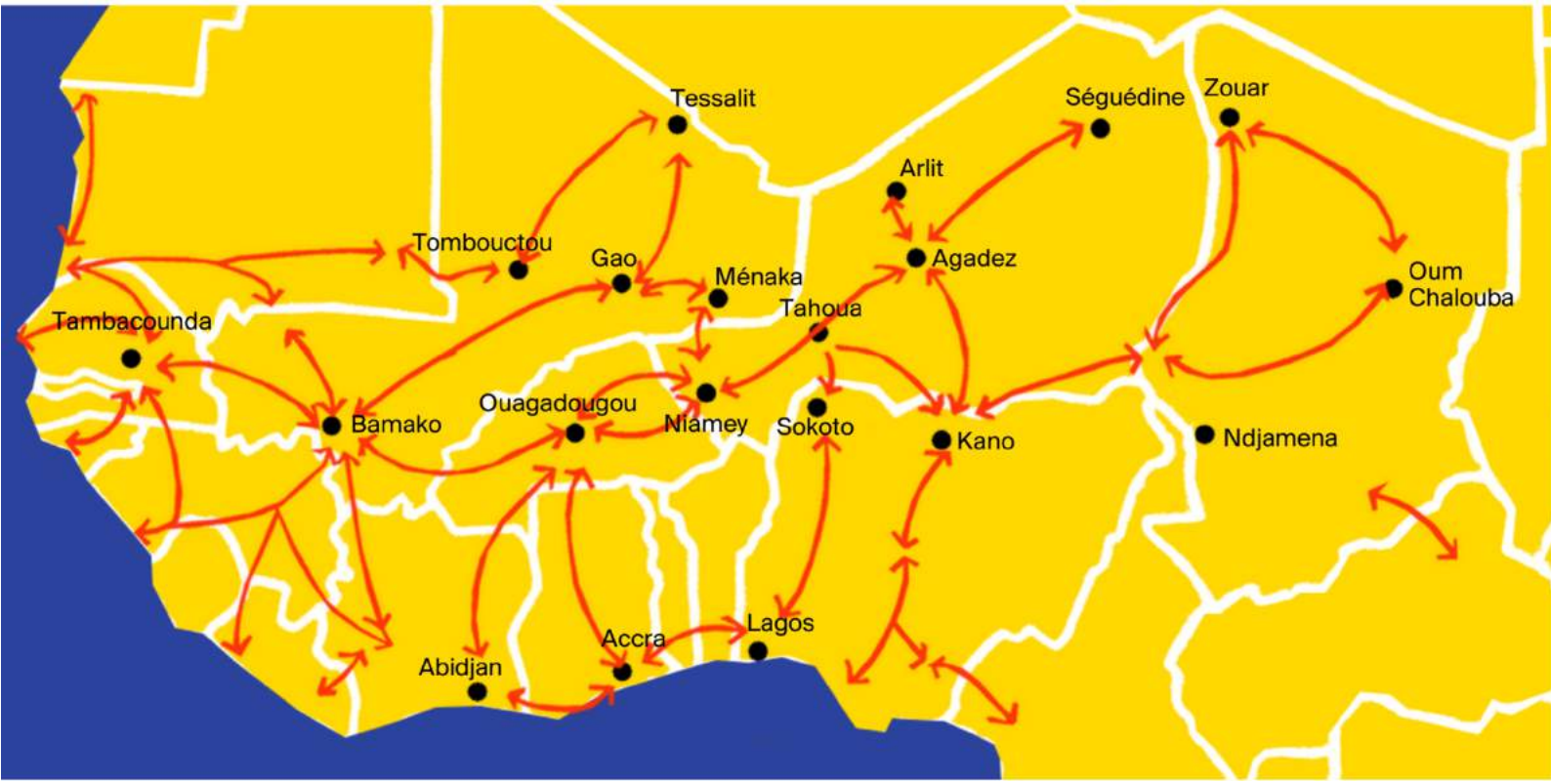
Selon un rapport de la CEDEAO et de la FAO, les jeunes (15-24 ans) représentent l'énorme majorité des migrants enregistrés dans la région (environ 85%). Une partie des 15% restants se dirigeraient vers l'Europe, mais d'autres rejoindraient aussi des groupes armés (Tall & Sidibé, 2020).

En parallèle, beaucoup d'affrontements inter-communautaires ont repris ces dernières années dans les zones frontalières entre le centre du Mali, le Nord du Burkina Faso et le Sud-Ouest du Niger, provoquant ainsi une forte augmentation des déplacements. Certains de ces conflits concernent l'accès à la terre et à l'eau, mais de nombreuses attaques s'inscrivent dans le cadre des efforts visant à éradiquer les groupes extrémistes opérant dans la région.

Impact du COVID19 dans la migration

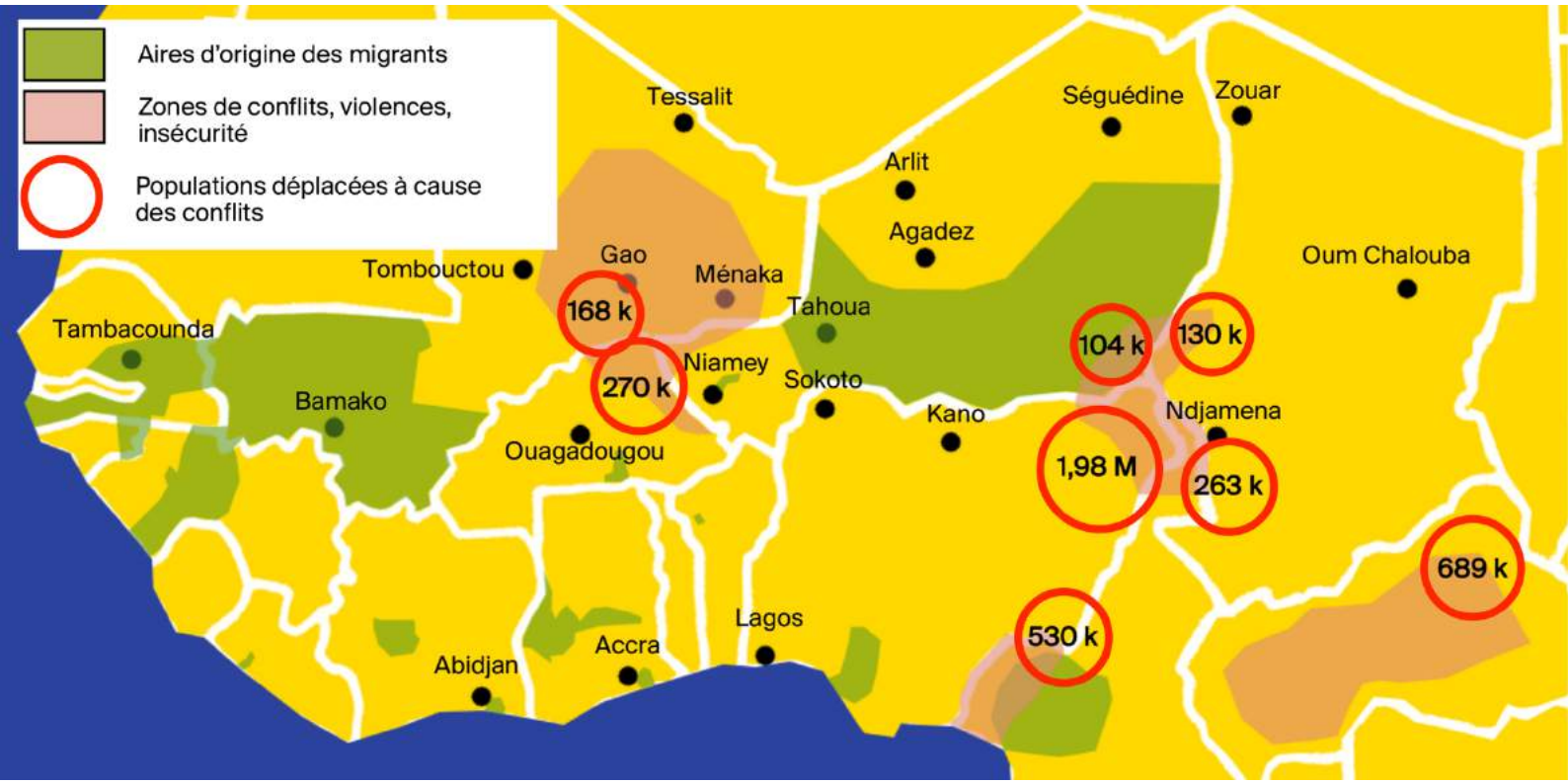
Selon les chiffres avancés par l'ONU, la région dépend à 60% de l'économie informelle et s'est donc vu lourdement affectée par la fermeture des frontières et du commerce transfrontalier (ONU Info, 2020). Le Bureau régional de l'OIM pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale estime que la crise du COVID19 et ses restrictions de circulation ont bloqué environ 33 mil migrants aux frontières (Organisation internationale pour les Migrations [OIM], 2020). Par ailleurs, beaucoup de travailleurs saisonniers – par exemple dans les zones agricoles ou d'extraction d'or -sont devenus des travailleurs irréguliers (ONU Info, 2020).

Carte 4. Principaux axes de migrations et Afrique de l'Ouest



Source : Illustration et adaptation par Besity SA (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2019)

Carte 5. Conflits et déplacements en Afrique de l'Ouest



Source : Illustration et adaptation par Besity SA (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2019)

Chapitre 3
Migration nationale

Les tendances et les caractéristiques de la migration au Mali

Le Mali est le berceau des empires du Ghana, du Mali, peul du Macina, Songhaï, et de divers royaumes (comme celui de bambara de Ségou et de bambara du Kaarta). Nommé « Le Soudan français » sous domination française, le Mali gagna son indépendance pour devenir la République du Mali, le 22 septembre 1960 (Gary-Tounkara, 2008).

Le Mali est un pays continental, qui partage plus de 7 mille Km de frontières avec sept pays : Niger, Sénégal, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Algérie et Guinée Conakry. Il a actuellement une population totale qui a franchi le seuil des 20 millions d'habitants en 2020 (Béringue 2017 ; Institut National de la Statistique du Mali [INSTAT], 2021).

Le Mali est un creuset ethnique[5] et culturel abritant des populations nomades et sédentaires. Les communautés maliennes sont stratifiées suivant des statuts sociaux (par exemple : nobles, descendants d'anciens esclaves, griots) qui déterminent la place de chacun dans la société. En effet, l'organisation sociale est fondée sur des hiérarchies variables selon les groupes ethniques. Les groupes ethniques sont régis par une solidarité mécanique (clanique) et organique (telle que la catégorie professionnelle : chasseurs, agriculteurs, éleveurs). Cette stratification crée une inégalité sociale quant à l'accès au pouvoir et aux ressources naturelles. Ce faisant, la migration devient pour les hommes de castes une source de mobilité sociale grâce aux ressources qu'elle procure.

Sur le plan sécuritaire, la situation du pays n'est guère facile. C'est aussi un pays fragile car depuis son indépendance, le Mali a connu des crises cycliques. Quatre rebellions (1963, 1990, 2006 et 2012) se sont produites dans les régions du Nord et quatre coups d'État (1968, 1991, 2012 et 2020) à Bamako. La récurrence et la permanence de ces crises constituent des défis pour le pays d'autant plus que depuis 2012, il est devenu l'épicentre de groupes armés islamistes au Sahel.

[5]Les Bambara, Malinké, Bozo, Somono, Sénoufo, Minianka, Bwa, Peuhls, Soninké, Khassoké, Touaregs, Songhaï, Dogon, Peul...

Ces huit dernières années, le Mali a traversé un profond marasme qui s'est manifesté par une crise sécuritaire, traduite par les deux tiers de son territoire occupés par la rébellion islamiste jusqu'en janvier 2013 ; une crise politique ; et également une crise humanitaire, avec les déplacements forcés de plusieurs centaines de milliers de personnes dans les régions du Sud (Mopti, Kayes, Ségou et Sikasso) et de réfugiés partis vers les pays voisins (Burkina Faso, Mauritanie, Algérie et Niger). Malgré la forte présence militaire sous-régionale et internationale, la pression exercée par les groupes armés islamistes s'accentue et s'étend vers le centre du Mali et le Sahel Occidental (la frontière avec la Mauritanie) (Garrido Martín, 2020 ; Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2014).

La situation sécuritaire pose d'énormes défis en termes de stabilité et de cohésion sociale en raison des groupes armés et de la recrudescence des conflits intra- et inter-communautaires. De par leur nature, ces conflits ont du mal à être jugulés par les divers mécanismes de régulation tant traditionnels que modernes. Les antagonismes entre les différents acteurs ont atteint leur paroxysme durant ces dernières années, ayant été exacerbés par la prolifération des armes et la participation de groupes armés islamistes venus de l'extérieur.

L'économie du Mali repose sur le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) qui coexiste avec les secteurs secondaire (les industries) et tertiaire (les services, le commerce). Le pays est 3^{e} producteur d'or en Afrique après l'Afrique du Sud et le Ghana (Ben Ahmed, 2020), et le 1^{e} producteur de coton (Deveaux, 2020). Il dispose aussi d'un des plus grands cheptels de la sous-région (Diagne & Pelon, 2014), mais avec une très faible capacité de transformation locale des produits ce qui en fait un pays dépendant des importations made in Europe, Asie et Amérique (Banque africaine de développement [BAD], 2021).

Finalement, la permanence de l'insécurité, la situation économique précaire du pays classé Pays Pauvre Très Endetté (PPTE) ont constitué autant de facteurs répulsifs pour les jeunes Maliens, de plus en plus tentés par l'aventure.

L'évolution historique de la migration au Mali

La migration est un phénomène multiséculaire ancré dans les mœurs au Mali et, causé entre autres, par le commerce entre les différentes villes des Empires sur son sol ainsi que les guerres. Les royaumes et empires qui se sont succédé sur l'actuel territoire ont

contribué à un fort brassage des populations et ont créé un espace de circulation des personnes ainsi que leurs biens.

Les frontières fixées par le début du processus colonial, lors de la conférence de Berlin de 1884-1985, ont séparé les mêmes groupes éthiques entre différents pays. Cela a provoqué un changement dans les mouvements originaux de la migration, sans pour autant la limiter (Lecompte, 2009). Ce processus migratoire a été fortement influencé par la mise en place des pôles économiques de développement, tels que les plantations arachidières du Sénégal, l'office du Niger et les travaux du barrage de Markala au Mali, les plantations de café et de cacao ainsi que les travaux du port d'Abidjan. De plus, les Sahéliens ont contribué à l'effort militaire des deux guerres mondiales (1914-1918 ; 1939-1945). Cette migration coloniale a balisé les routes migratoires, car les pionniers ont constitué des têtes de pont pour les nouvelles générations frappées par les affres de la pauvreté, de la sécheresse, des rébellions et des guerres.

Selon le sociologue malien, Bréma Ely Dicko (2013, p.58) :

« *Le Mali a été un constant pourvoyeur de migrants à la recherche de travail, en particulier pour le Sénégal et la Côte d'Ivoire (Dougnon, 2007), le Ghana (Gary-Tounkara, 2008), l'Afrique centrale et l'Europe (Quiminal, 1991), [jusqu'à son indépendance].*

Après l'indépendance, les accords de libre circulation des personnes furent signés entre le Mali et ses pays voisins mais aussi avec la France. C'est ainsi que de nombreux migrants Maliens ruraux, analphabètes et célibataires ont voulu participer à l'effort de reconstruction économique et à la redynamisation des activités industrielles d'après-guerre. Durant cette phase, la migration était pendulaire car ces migrants se faisaient d'ailleurs remplacer par leurs frères au bout de deux à quatre années, une pratique que Michel Peraldi (Perladi, 2002) a qualifié de 'noria'. »

La migration aujourd'hui au Mali

Le Mali est à la fois un pays de départ, de transit et d'immigration. Pour les raisons historiques et économiques évoquées précédemment, la migration est devenue un phénomène important pour les Maliens. L'appartenance du Mali à l'UEMOA Africaine et à la CEDEAO a galvanisé la circulation des personnes et de leurs biens, notamment grâce

au protocole de 1979. C'est d'ailleurs pourquoi l'essentiel de la migration malienne se déroule en Afrique de l'Ouest au sein de l'espace CEDEAO.

Qui sont les migrants ?

La migration malienne concerne toutes les régions du pays et tous les groupes ethniques, même si les Soninkés, notamment ceux de la région de Kayes, sont les plus concernés. Le phénomène concerne tous les âges bien que les enfants et les jeunes de 15 à 35 ans sont les plus nombreux dans le processus migratoire. La migration concerne aussi bien les hommes que les femmes. On y trouve des flux internes et des flux internationaux.

Au niveau des migrations internes au Mali

Migration interne classique

Au Mali, les déplacements internes constituent une pratique majeure mais peu connue dans la littérature sur la migration. Selon le recensement général de la population de de l'habitat (RGPH) (Institut National de la Statistique du Mali [INSTAT], 2009), près de la moitié des individus vivant à Bamako étaient originaires d'autres localités du Mali. Ces déplacements internes, malgré leur importance, restent largement moins médiatisés que les migrations internationales.

Le modèle dominant dans l'analyse sociologique des causes des migrations internes reste très varié : pauvreté, le développement inégal, l'acquisition de ressources, l'attrait des villes, catastrophes naturelles, changement climatique, pression démographique, etc. Le milieu rural constitue le principal pourvoyeur de migrants au Mali. Les flux se dirigent vers Bamako ou des villes secondaires. La migration interne apparaît comme un indicateur des déphasages économiques entre différentes localités d'un même territoire national. Elle s'inscrit aussi dans les stratégies de diversification des revenus développées par les familles pour faire face à la détérioration des conditions de vie en milieu rural.

Des travailleurs saisonniers arrivent en ville pour une durée de séjour variée. Ils s'y rendent notamment à la recherche de ressources complémentaires pour pallier aux effets d'une mauvaise pluviométrie et de son corollaire de mauvaise récolte. Parmi les autres migrants internes, on retrouve aussi des manœuvres, des aides ménagères, des enfants confiés et des talibés. Compte tenu de la différence de niveau de vie entre

Bamako et les autres villes, les migrations vers la capitale deviennent de plus en plus prégnantes, contribuant ainsi à l'explosion démographique de la capitale (Cartier, 2013).

Toutefois, même lorsque les effets des crises économiques s'estompent, il apparaît que les inégalités entre le milieu urbain et le milieu rural, dans les pays en développement, contribuent à entretenir les migrations à destination des capitales et des villes secondaires (Locoh, 2003). La crise de 2012 au Mali a d'ailleurs contribué à médiatiser le phénomène des déplacements internes dans ce pays.

Migration causée par des conflits

L'année 2012 a marqué le début d'une nouvelle ère, celle d'une crise multidimensionnelle (politique, sécuritaire et sociale) d'une complexité sans précédent dans l'histoire du pays. Ce qui est désormais convenu d'appeler la crise malienne a pris diverses formes au cours des huit dernières années. Partie des régions du Nord, l'insécurité s'est progressivement propagée vers le centre du Mali qui en est devenue « l'épicentre », puis le Sahel Occidental et le Sud du Mali (Sangaré, 2016). La capitale n'a guère été épargnée, notamment par les attaques du groupe armé djihadiste du restaurant la Terrasse (mars 2015) puis de l'hôtel Radisson (novembre 2015) (Association française des Victimes du Terrorisme [AfVT], 2021 ; Le Monde 2015). Au Nord, tout comme au centre du Mali, le quotidien rime avec des nouvelles macabres, en raison des groupes armés djihadiste et des conflits intra- et inter-communautaires. Les conséquences de cette insécurité sont à la fois économiques, sociales et humanitaires. Début 2019, une montée de violences au Mali, plus largement dans la région du Liptako Gourma, a provoqué d'importants mouvements de population. Les réfugiés Maliens vivant en Mauritanie, Niger et Burkina Faso sont estimés à 139 mille, et (de janvier à juin 2019) environ 168 mille déplacés internes ont été enregistrés (Organisation des Nations unies [ONU], 2019)[6].

Au niveau de la migration internationale

La migration d'arrivée au Mali

Le Mali n'est pas un pays d'immigration. Selon le dernier rapport de l'OIM sur le profil migratoire national du Mali (paru en 2009), seul 1,5% de la population était d'origine étrangère en 2007. Cela inclut des immigrants en provenance essentiellement de pays

[6]Selon le même rapport, la majorité des déplacés soit environ 80 000 personnes ont été déplacées dans le centre du Mali au cours du premier semestre de 2019. Pendant la même période en 2018, les déplacés représentaient 75 351 personnes.

de la CEDEAO, des réfugiés (de Mauritanie, Côte d'Ivoire, Libéria et Sierra Léone) et autres migrants installés de manière régulière dans le pays (du Burkina Faso, Ghana, Bénin et Niger). Ainsi, le stock d'immigrants au Mali est resté relativement stable au cours de la décennie 2000-2010 (Ballo, 2009).

Concernant les migrants séjournant de manière irrégulière sur le territoire malien, il est difficile d'évaluer leur nombre. Le Mali possède une politique d'immigration peu restrictive, probablement issue de sa culture migratoire, de ses traditions d'hospitalité, ainsi que d'un engagement du gouvernement pour l'intégration à l'échelle régionale.

La migration de départ du Mali

Les migrations internationales apparaissent comme le prolongement continu des migrations internes. La migration sous-régionale s'est en effet développée en faveur de l'existence d'une longue tradition d'échanges entre le Mali et les pays voisins tels que le Burkina Faso, l'Algérie, la Mauritanie, la Guinée Conakry, et la Côte d'Ivoire. Ce dernier pays en Afrique polarise depuis la période coloniale, l'essentiel des flux de migration en provenance du Mali. La Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur évoque régulièrement le chiffre d'au moins deux millions de Maliens vivants en Côte d'Ivoire. En plus de la Côte d'Ivoire, d'autres pays de l'Afrique occidentale (Sénégal, Ghana, Guinée Conakry, Nigeria) et centrale (Gabon, les deux Congo) restent des destinations importantes pour les émigrés Maliens (Keita, 2009).

Selon l'enquête du Conseil danois pour les réfugiés (Conseil Danois pour les Réfugiés [DRC], 2017), le choix de ces destinations intrarégionales s'explique en premier lieu par la facilité de mouvement dans la zone (migration circulaire), qui permet aux migrants de partir et revenir dans leurs régions d'origine sans trop de difficultés. En second lieu, il s'explique par l'assurance d'y trouver une occupation salariale avec le soutien des proches qui y sont déjà installés. L'attractivité économique des pays de destination draine une population d'émigrés Maliens qui s'insèrent dans le secteur informel.

Par ailleurs, depuis le début des années 1990, l'Asie du Sud-Est attire également de nombreux Maliens. Pendant un temps, l'Arabie Saoudite et Bangkok furent très prisés respectivement par les lettrés arabes et les commerçants Maliens. La Chine continentale reste la destination privilégiée du fait des opportunités économiques qu'elle offre aux Maliens qui s'y installent et/ou séjournent régulièrement dans le cadre des activités commerciales.

Quant à la migration vers l'Europe, elle est la deuxième destination des Maliens après l'Afrique. Les principales destinations européennes sont la France, l'Espagne, la Belgique, l'Italie et l'Allemagne. Néanmoins, on trouve également des Maliens en Angleterre, Suède, Pologne, Hollande, Portugal, etc. À la migration de travail qui est la principale forme de migration, les autres facteurs sont liés au commerce, aux études, aux soins de santé et aux sports, notamment le football.

Désormais, la migration internationale est devenue l'une des composantes importantes de la vie de certaines populations sahéliennes, un moyen de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des familles par le biais des transferts de fonds des émigrés vers les zones de départ. La situation des pays d'accueil influe sur les rapports des migrants avec le Mali, en termes d'investissement. Certains émigrés Maliens mettent ainsi en œuvre de nombreuses stratégies afin de rentabiliser les revenus issus de la migration.

Parmi les préoccupations premières des émigrés Maliens, notons les liens multiples et permanents qu'ils entretiennent avec leur pays d'origine : les multiples soutiens à leur famille, leur implication croissante dans des actions de développement comme la mise en place d'infrastructures sociales d'intérêt collectif, et l'ampleur de leurs investissements personnels aussi bien dans leurs villages que dans les villes. La région de Kayes reste la plus grande bénéficiaire de la rente migratoire.

Sur un plan statistique, les flux migratoires se concentrent davantage en Afrique de l'Ouest. De même, dans un contexte de durcissement des politiques migratoires, l'existence d'accords bilatéraux entre le Mali et les pays du Maghreb a permis à des milliers de Maliens à y trouver refuge à défaut d'une traversée maritime de Gibraltar en direction de l'Europe.

Au niveau de la migration de transit : des flux mixtes

La position charnière du Mali au cœur de l'Afrique de l'Ouest a fait de lui un pays de transit pour de nombreuses nationalités originaires des pays voisins (Ivoiriens, Guinéens, Sénégalais, Burkinabés) mais aussi de l'Afrique centrale (Camerounais, Centrafricains, Congolais) en route pour le Nord de l'Afrique et pour l'Europe. Le Mali constitue aussi un lieu de passage pour les migrants dont le projet migratoire n'a pas abouti, notamment la traversée du Sahara (Ballo, 2009 ; CFFD-Terre Solidaire, 2010).

Il est important de souligner une autre raison pour laquelle les migrants en situation irrégulière tendent à transiter par le Mali, c'est l'accès au marché de trafics de faux papiers (passeports, cartes d'identité qui permet de transiter via les pays du Maghreb. En effet, le Mali a des accords d'exemption de visa avec la Mauritanie, l'Algérie et le Maroc (Ballo, 2009).

Depuis 2016, le Mali possède 7 points de suivi des flux migratoires (Gogui, Tombouctou, Heremakono, Benena, Place Kidal, Menaka et Inhalid), concentrés dans 6 régions différentes du pays. Les points de suivi, appelés aussi FMP (de *Flow Monitoring Points*, en anglais) permettent de suivre les migrants entrant et sortant du Mali. Les flux dits « entrants » se réfèrent aux individus enregistrés entrant au Mali à travers les points de suivi, et les flux « sortants » indiquent les personnes sortant du Mali à travers ces mêmes points. Selon le dernier rapport de l'OIM sur les FMP au Mali (octobre 2020), les migrants sortant du Mali ont été majoritairement plus nombreux que ceux entrant au pays, sauf en 2020, à cause du COVID19. Or, le Mali n'a jamais connu autant de migrants entrant et sortant du pays depuis 2016. A cet effet, les FMP comptaient 491 individus par jour sur le territoire national (tous flux confondus) durant le mois d'octobre, soit une augmentation de 28% par rapport au mois précédent. Ces migrations sont constituées majoritairement d'hommes adultes (ils étaient plus de 86%, avec 8% de femmes et 6% de mineurs au mois d'octobre) (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020c).

Au niveau des migrations de retour des Maliens

Le retour a toujours été un élément central de la migration des Maliens. La migration transfrontalière en direction du Ghana, du Sénégal et de la Côte d'Ivoire était une migration circulaire avec des allers-retours fréquents. Il en est de même de la migration internationale en direction de la France pays avec lequel l'obligation de visa n'a été instituée qu'au milieu des années 1980. Les Maliens, à l'instar des Sénégalais et des Mauritaniens embarquaient à bord de bateaux avec un simple passeport et se faisaient remplacer par un cousin, un frère, un oncle et ce, jusqu'à la mise en place des politiques de fermetures des frontières développées par la France et ses voisins à la suite du choc pétrolier.

Les retours sont aussi liés au contexte de crise dans les pays d'accueil (Libye, Côte d'Ivoire, Algérie, Maroc, Espagne, France, Italie, etc). Les rapatriés humanitaires Maliens de la Côte d'Ivoire, par exemple, ont bénéficié d'un accompagnement sous forme de parcelles à usage d'habitation dans le quartier de Mountougoula (District de Bamako), de terres arables dans l'office du Niger (région de Ségou, centre du pays) de la part du

Ministère des Maliens de l'Extérieur (Traoré, 2012). Ils ont aussi reçu des formations en montage et gestion des projets de la part du Centre d'Informations et de Gestion des Migrations (CIGEM).

Enfin, certains retours sont contraints (expulsions, maladies) tandis que d'autres sont planifiés et volontaires.

Les principaux enjeux de la migration pour les Maliens

La migration apporterait plus de 570 milliards de FCFA selon le conseiller du ministre des Maliens de l'extérieur, et constitue donc un élément central de l'économie du pays. De plus, la plupart des investissements (écoles, périmètres irrigués, centre de santé, etc.) ont été réalisés par les émigrés entre 29160 et 2020 (Daum, 1998 ; Programme d'appui au développement durable de Yélimané [PADDY], 2010).

Toutefois, la migration pose aussi des défis pour la société malienne.

Sur le plan économique, un enjeu majeur concerne la réorientation des flux migratoires vers le secteur productif et la lutte contre la haute dépendance des familles vis-à-vis des envois de fonds du migrant. La société se voit elle aussi transformée, par l'importation de nouvelles valeurs (individualisme, égalité, redéfinition des rapports sociaux de sexe), les divorces, les enfants nés hors mariage, les nouvelles maladies (COVID19, VIH-SIDA) qui peuvent constituer une source de conflits au sein des familles et communautés.

La question des droits des migrants pose aussi des questions majeures en termes de risques et donc en matière de droits humains et de protection des migrants. Or, globalement, les politiques migratoires mettent davantage l'accent sur la lutte contre la migration irrégulière, sans la mise en place de réelles alternatives (création d'emplois, délivrance de visas, protection sociale). Ainsi, bien qu'il existe des conventions protégeant les migrants, leur application pose problème, à la fois dans les pays de départ et dans ceux d'accueil (p.ex. l'Italie et la Hongrie qui ont refusé l'accueil de migrants sous les gouvernements de Matteo Salvini et Viktor Orban), ce qui remet en cause leur effectivité.

Chapitre 4
Pourquoi est-ce que les personnes décident de migrer ?

Historiquement, les causes de la migration ont souvent été définies comme :

- la recherche de meilleures opportunités (économiques et de travail) ;
- la réunification familiale ;
- la fuite du pays d'origine pour des raisons de persécutions (ethnicité, religion, nationalité, appartenance à un groupe social, genre, opinions politiques) ;
- les guerres, conflits armés et violence généralisée ;
- les désastres naturels

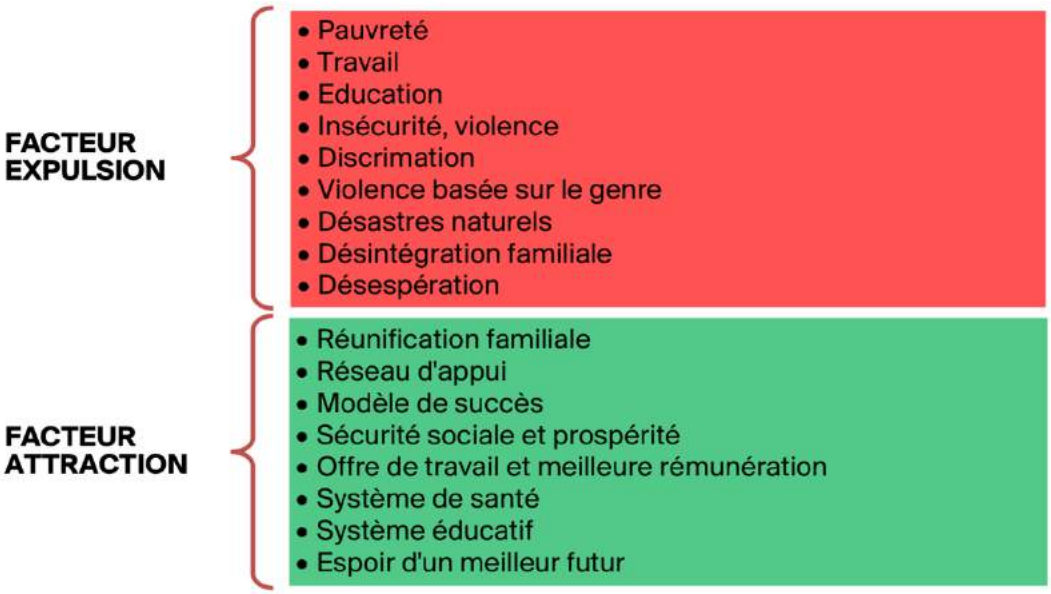
Dans les théories des migrations on retrouve plusieurs modèles d'analyse pour comprendre les raisons qui poussent les personnes à migrer (Piguet & de Coulon, 2010). Par exemple, le modèle classique des économistes explique la migration par un calcul coût – bénéfice. En d'autres termes, la personne prend la décision de migrer si le bénéfice obtenu par la migration est supérieur à son coût (Ravenstein, 1889).

Une autre manière de comprendre la migration est tirée de la géographie d'inspiration behavioriste. Elle offre une alternative à la vision économique, et développe un concept appelé « place utility » qui met en avant les facteurs pull/push. Ceci permet d'identifier les facteurs qui poussent les personnes à partir de leur pays d'origine (push). Ces facteurs sont appelés les facteurs d'expulsion. Ils sont directement connectés aux facteurs d'attraction (pull), qui correspondent aux éléments qui ont séduit la personne dans le pays de destination (Lieber, 1978). La Figure 1 illustre quelques exemples communs des facteurs d'expulsion et d'attraction.

Ces facteurs sont dynamiques et ne s'excluent pas les uns des autres. Au contraire, il est fort probable qu'une personne cumule plusieurs de ces facteurs. Le lien entre pauvreté et conflits est par exemple un bon exemple de facteurs cumulatifs.

Ainsi, lorsque l'on analyse les raisons qui ont poussé une personne à migrer, il est important d'aborder le phénomène depuis une approche intégrale.

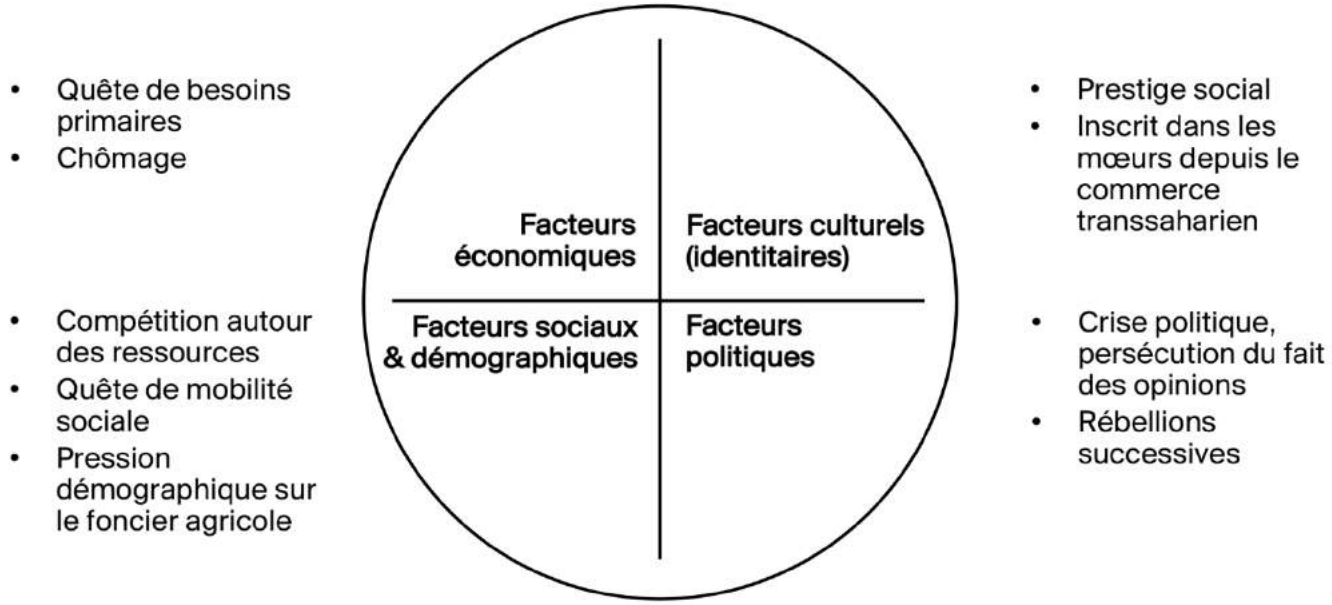
Figure 1. Exemples de facteurs pull/push selon la théorie des géographes sur la migration



Source : Élaboration par Besity SA

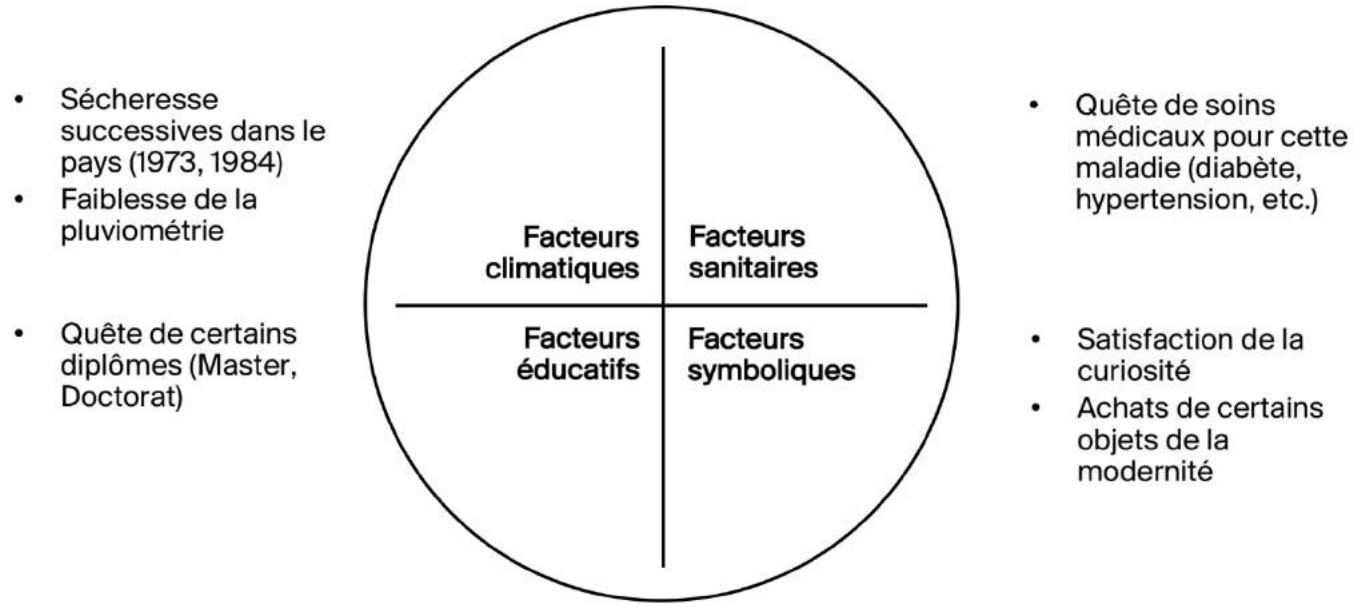
Les facteurs incitatifs au départ des Maliens peuvent se résumer en huit facteurs principaux : économiques, culturels, socio-démographiques, politiques, climatiques, identitaires, éducatifs et symboliques. Les deux schémas qui suivent l'illustrent.

Figure 2. Les déterminants de la migration Malienne (1)



Source : Dicko (2020), [analyse personnelle]

Figure 3. Les déterminants de la migration Malienne (2)



Source : Dicko (2020), [analyse personnelle]

La décision de migrer est généralement motivée par plusieurs facteurs. La famille, les amis, les migrants, etc. jouent différents rôles dans le processus migratoire.

Les conflits armés et la terreur qui en sévit, ainsi que les effets du changement climatique accentuent de plus en plus les départs des Maliens.

BIBLIOGRAPHIE

ABD. (2021, 4 mars). *Perspectives économiques au Mali*. Banque africaine de développement. https://www.afdb.org/fr/countries/west-africa/mali/mali-economic-outlook

AfVT. (2021, 4 mars). *Mali – Attaque du restaurant "La Terrasse" à Bamako*. AfVT – Association française des Victimes du Terrorisme. https://www.afvt.org/Mali-Attaque-Du-Restaurant-La-Terrasse-A-Bamako/

Ba, H., & Fall, A. (2006). Législations relatives aux travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest. *Bureau international du Travail*. http://www.oit.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_201474.pdf

Ballo, M. (2009). *Migration au Mali. Profil National 2009.* Organisation internationale pour les migrations. https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/3FAD5B7F062A54E9432576F20032A423-Rapport_Complet.pdf

Banque mondiale. (2012, 1er juin). *La sécheresse s'aggrave dans les pays du Sahel, menaçant des millions d'Africains*. https://reliefweb.int/report/mali/la-sécheresse-s'aggrave-dans-les-pays-du-sahel-menaçant-des-millions-d'africains

Bastide, L. (2017). *Mixed migration in West Africa data, routes and vulnerabilities of people on the move [Migration mixte en Afrique de l'Ouest. Données, routes et vulnérabilités des personnes en déplacement]*. RMMS West Africa, Organisation Internationale pour les Migrations, Danish Refugee Council.

Ben Ahmed, L. (2020, 16 janvier). *Mali : la production d'or augmente de 7% en 2019*. Agence Anadolu. https://www.aa.com.tr/fr/afrique/mali-la-production-d-or-augmente-de-7-en-2019-/1704915

Bonkoungou, S. (2019, 7 octobre). *UEMOA : Des réflexions pour améliorer la libre circulation*. Quotidien Sidwaya. https://www.sidwaya.info/blog/2019/10/07/uemoa-des-reflexions-pour-ameliorer-la-libre-circulation

Béringue, Y. (2018). Siradjouba, laboratoire de la gestion des frontières par le Mali. *Égypte/Monde Arabe*, *18*, 45–63. https://doi.org/10.4000/ema.3994

Canning, D., Raja, S., & Yazbeck, A. S. (Eds.). (2015). *Africa's demographic transition : Dividend or disaster? [La transition démographique de l'Afrique : Dividende ou catastrophe ?].* Banque Mondiale & Agence Française de Développement.

https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/22036/9781464804892.pdf?sequence=3&isAllowed=y

Cartier, D. (2013). *Mali crisis : A migration perspective [Crise au Mali : Une perspective migratoire]*. Organisation internationale pour les migrations. https://www.iom.int/files/live/sites/iom/files/Country/docs/Mali-Migration-Crisis_June-2013_EN.PDF

CCFD-Terre Solidaire. (2010). *Gao. Carrefour de migrations. Carrefour de solidarités*. https://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/brochure_gao_def_tbd.pdf

CEDEAO. (2014). *Rapport annuel 2014 de la CEDEAO*. https://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2017/11/Annexes_Rapport-2014_français.pdf

CEDEAO. (2021, 7 janvier). *Etats membres*. Communauté Économique Des États de l'Afrique de L'Ouest. https://www.ecowas.int/etats-membres/?lang=fr

Charrière, F., & Frésia, M. (2008). *L'Afrique de l'Ouest comme espace migratoire et espace de protection*. Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés. https://www.unhcr.org/fr-fr/4b151cb61d.pdf

Chater, K. (2002). Commerce transsaharien et esclavage au xixe siècle, dans les régences de Tunis et de Tripoli. *Cahiers de La Méditerranée*, *65*, 187–203. https://doi.org/10.4000/cdlm.39

Christophe Daum. (1998). *Les associations de Maliens en France : migrations, développement et citoyenneté*. Karthala.

Deveaux, J. (2020, 23 septembre). *Mali : la culture du coton en chute de 75% pour la campagne en cours*. France Info. https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/mali/mali-la-culture-du-coton-en-chute-de-75-pour-la-campagne-en-cours_4115637.html

Devillard, A., Bacchi, A., & Noack, M. (2015). Enquête sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest. International Centre for Migration Policy Development & 'Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/survey_west_africa_fr.pdf

Diagne, D., & Pelon, V. (2014). Eléments de bilan du soutien public à l'élevage au Mali depuis Maputo. *Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane & Inter-réseaux Développement rural*. https://www.inter-reseaux.org/wp-content/uploads/note_apess_mali_mise_en_page.pdf

Dicko, B. E. (2013). Vers la construction d'une politique nationale de migration au Mali. M. Beaujeu & L. Kabbanji (Eds.), *Fabrique des politiques migratoires et pratiques associatives en Afrique de l'Ouest : le cas du Mali et du Sénégal*. ENDA Europe. http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers14-07/010063006.pdf

Dicko, B. E. (2020). *Les déterminants de la migration Malienne*.[analyse personnelle]

DRC. (2017). *Enquête de perception de la diaspora par les populations des régions de Mopti, Tombouctou et Gao*. Conseil Danois pour les Réfugiés.

FNUAP. (2018). *Rapport sur les adolescents et les jeunes : Afrique de l'Ouest et du CentreAfrica*. https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UNFPA-WCARO-YOUTH-FR-WEB_FINAL.pdf

Fromageot, A. (2006). Agriculture et conflits en Côte d'Ivoire : Terroirs maraîchers, territoires disputés. *Géoconfluences*. http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/etpays/Afsubsah/AfsubsahScient3.htm

Garrido Martín, B. (2020). Le contexte migratoire dans la République du Mali et le rôle de l'Ombudsman pour les droits des migrantes. Article d'Opinion IEEE 124/2020. http://www.ieee.es/Galerias/fichero/docs_opinion/2020/DIEEEO124_2020BLAGAR_Mali-FR.pdf

Gary-Tounkara, D. (2008). *Migrants soudanais, maliens et conscience ivoirienne - les étrangers en côte d'ivoire (1903-1980)*. L'Harmattan.

Gaye, S. B. (2017). *Conflits entre agriculteurs et éleveurs dans un contexte de menaces asymétriques au Mali et au Burkina Faso*. Friedrich-Ebert-Stiftung. http://library.fes.de/pdf-files/bueros/fes-pscc/14173.pdf

HCDH. (2020). *HCDH | Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants*. Haut-Commissariat Des Nations Unies Aux Droits de L'homme. https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CMW.aspx

HCR. (2007). *Convention et protocole relatifs au statut des réfugiés*. Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. https://www.unhcr.org/fr/4b14f4a62.pdf

INSTAT. (2009). Recensement général de la population et de l'habitat. *Institut National de la Statistique*. https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/Tableaux_Démographiques_VF.pdf

INSTAT. (2021, 5 mars). *Indicateurs clés*. Institut National de La Statistique Du Mali. https://instat-mali.org/fr

Keita, S. (2009). *La contribution des Maliens de l'extérieur au développement de leur pays*. Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement. Ad-Hoc Expert Meeting on the Contribution of Migrants to Development: Trade, Investment and Development linkages. [Réunion Spéciale d'Experts sur la Contribution des Migrants au Développement: Liens entre Commerce, Investissement et Développement].

Konan, S. Y., Anich, R., Van Lidth, T., & Mona, P. (2011). *Migration en Afrique de l'Ouest et Centrale*. Organisation internationale pour les migrations.

https://publications.iom.int/system/files/pdf/mpafricaregionaloverview_6march2012_0.pdf

Lecompte, E. (2009). *Mali. Des processus migratoires d'abord intra-africains*. Institut de Recherches Economiques et Sociales. http://www.ires.fr/index.php/publications/chronique-internationale-de-l-ires/item/3730-mali-des-processus-migratoires-d-abord-intra-africains

Le Monde. (2015, 21 novembre). Mali : L'état d'urgence après l'attaque sanglante contre un hôtel de Bamako. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/11/21/l-etat-d-urgence-decrete-au-mali-apres-l-attaque-sanglante-contre-le-radisson-a-bamako_4814775_3212.html

Lieber, S. R. (1978). Place utility and migration. *Geografiska Annaler*, *60*(1), 16. https://doi.org/10.2307/490728

Locoh, T. (2003). Baisse de la fécondité et mutations familiales en Afrique Sub-saharienne. V. Hertrich & S. Keïta (Eds.), *Questions de population au Mali*. Le Figuier & Fonds des Nations Unies pour la population.

Loujna Tounkaranke. (2014). Campagne pour la libre circulation en Afrique de l'Ouest. [Dépliant Web]; http://loujna-tounkaranke.org/wp-content/uploads/2018/03/depliant_web_Lujna.pdf

Nouaceur, Z. (2020). La reprise des pluies et la recrudescence des inondations en Afrique de l'Ouest sahélienne. *Physio-Géo. Géographie Physique et Environnement*, *15*, 89–109. https://doi.org/10.4000/physio-geo.10966

OCHA. (2004). Guiding principles on internal displacement. *UNHCR*. Nations Unies. https://www.unhcr.org/protection/idps/43ce1cff2/guiding-principles-internal-displacement.html

OIM. (2007). *Glossaire de la migration*. Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_9_fr.pdf

OIM. (2014, avril). *Mali*. Organisation internationale pour les migrations. https://www.iom.int/fr/countries/mali

OIM. (2018). *La migration et le Programme 2030. Un guide à l'usage des praticiens*. Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/fr/system/files/pdf/sdg_fr.pdf

OIM. (2020, 16 juin). *Les flux migratoires à travers l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale ont été réduits de près de moitié en raison de la COVID-19 ; les populations mobiles sont touchées sur le plan économique*. Organisation Internationale pour les migrations.

OIM. (2020a). *État de la migration dans le monde 2020*. Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2020_fr.pdf

OIM. (2020b). *Population de migrants internationaux*. Portail Sur Les Données Migratoires. https://migrationdataportal.org/fr/themes/population-de-migrants-internationaux

OIM. (2020). Suivi des flux de populations. Mali. Septembre 2020. *https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/IOM%20Mali%20FM%20Report%20Q4%202019.pdf*. Organisation internationale pour les Migrations.

ONU. Conseil de Sécurité. (2019). *S/2019/782. La situation au Mali. Rapport du Secrétaire général.* https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N19/285/20/PDF/N1928520.pdf?OpenElement

ONU DAES. (2019). *World population prospects 2019 [Perspectives de la population mondiale 2019]*. Département Des Affaires Économiques et Sociales Des Nations Unies; Edition en-ligne, rev. 1. https://population.un.org/wpp/Download/Files/1_Indicators%20(Standard)/EXCEL_FILES/2_Fertility/WPP2019_FERT_F04_TOTAL_FERTILITY.xlsx

ONU Info. (2020, 16 juin). *Afrique de l'Ouest et Centrale : La Covid-19 réduit les flux migratoires presque de moitié (OIM)*. ONU Info. https://news.un.org/fr/story/2020/06/1071012

PADDY. (2010). *Rapport d'évaluation 2010 du PADDY*. http://www.afak.fr/wpcontent/uploads/2011/01/rapport-annuel-paddy-2010.pdf

Piguet, E., & de Coulon, G. (2010). *La circulation des personnes. La volonté de migrer. Etat des lieux théorique.* (MAPS - Maison d'analyse des processus sociaux, Working Paper No. 11). https://doc.rero.ch/record/21124/files/Piguet_Etienne_-_La_volont_de_migrer_tat_des_lieux_th_orique_20101213.pdf

Ravenstein, E. G. (1885). The laws of migration. *Journal of the Statistical Society of London*, *48*(2), 167–235. https://doi.org/10.2307/2979181

Sangaré, B. (2016). Le Centre du Mali : Epicentre du djihadisme ? Note d'Analyse. Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité. https://grip.org/le-centre-du-mali-epicentre-du-djihadisme

Sanoh, N. (s.d.). *Libre circulation des personnes dans les processus d'intégration régionale : Cas de la CEDEAO*. [Diapositives PowerPoint]; https://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/microsites/IDM/workshops/free_movement_of_persons_18190607/presentation_sanoh.pdf

Tall, A., & Sibidé, A. (2020). L'employabilité des jeunes dans le secteur des pêches et de l'aquaculture en Afrique de l'Ouest. *Organisation pour l'alimentation et l'agriculture*. http://assets.fsnforumhlpe.fao.org.s3-eu-west-1.amazonaws.com/public/discussions/contributions/20200116_employabilite%20des%20jeunes%20dans%20le%20secteur%20des%20peches%20et%20de%20l'aquaculture.pdf

Tounkara, G. I. (2020, 1er octobre). *Crise libyenne et insécurité dans le Sahel*. Deutsche Welle. https://www.dw.com/fr/crise-libyenne-et-insécurité-dans-le-sahel/a-5195826

Traoré, B. F. (2012). La migration malienne entre crises et rapatriement en Côte d'Ivoire. *Revue Électronique Des Sciences Humaines et Sociales.* https://www.espacestemps.net/articles/la-migration-malienne/

UEMOA. (2021, 7 janvier). *Présentation de l'UEMOA*. Union Economique et Monétaire Ouest Africaine. http://www.uemoa.int/fr/presentation-de-l-uemoa

Université d'Oregon. (2021, 7 janvier). *Mapping history : From colony to independence – Africa under colonial rule*. Mappinghistory.uoregon.edu. https://mappinghistory.uoregon.edu/english/AF/AF01-03.html

ANNEXES – MODULE 1

A. Activité 1
« Suis-je illégal ? »

But : Le but de cette activité est d'ouvrir une discussion avec les participants sur le caractère illégal de la migration et de les sensibiliser sur les impacts sous-jacents que cela peut engendrer pour la personne migrante. Finalement, le facilitateur ou la facilitatrice termine l'exercice en présentant la définition de la migration irrégulière versus régulière.

Temps : 30 minutes

Matériel : Feuille blanche, feuille question (voir en annexe), stylos/crayons.

Méthodologie : Diviser la salle en plusieurs groupes de 3-5 personnes selon le nombre de participants. Distribuer à chaque groupe la feuille de question, ainsi qu'une feuille blanche A3 et des stylos.

Instructions : Introduisez l'exercice en expliquant que le but est de prendre 15 minutes pour que chaque groupe puisse réfléchir et discuter sur le caractère illégal de la migration. Expliquer qu'il y a un support avec des questions pour guider la réflexion. Annoncer qu'après les 15 minutes de réflexion, vous demanderez à chaque groupe de présenter ses réflexions. Enfin, terminer par mentionner qu'il n'y a pas de mauvaises réponses. Que c'est un espace sûr et que nous sommes tous ici pour apprendre les uns des autres.

Vous finirez l'exercice en reprenant les principales conclusions du débat et en présentant les définitions de migration régulière et irrégulière.

Tips : Lors de la discussion ouverte, veillez à ne pas émettre de jugement négatif sur les réponses des participants, même si celles-ci vous semblent « fausses ». Respectez les temps de parole. Si les participants rentrent dans un débat, veuillez reprendre les idées principales des participants et fermer le débat par une synthèse de ce qui a été dit. Laisser les participants s'exprimer. Essayez de ne pas interrompre ou donner les réponses.

Un migrant qui franchit une frontière sans les documents nécessaires (visa, pièce d'identité) requis par le pays dans lequel il s'apprête à entrer, est-il considéré comme illégal ?

Oui, car....	Non, car....

Et si oui, quels pourraient être les impacts sur :

- Son droit à demander de l'aide à une organisation d'aide aux migrants ou à une instance du gouvernement ?
- Son droit à déposer une plainte s'il a été sujet d'une violation ?
- Son droit à demander une régularisation de sa situation migratoire ?
- Son droit à travailler dans le pays ?

Activité 1
Guide réponse

- Il est important d'utiliser un vocabulaire non stigmatisant pour se référer au fait que les personnes n'ont pas respecté le cadre législatif qui régit l'entrée, le séjour et/ou la sortie d'un territoire. C'est la raison pour laquelle on ne parle pas de migration illégale et/ou migrant illégal mais bien de **migration irrégulière**[7] (voir chapitre 1 du module).
- Lorsque l'on parle de migrant illégal et clandestin on renforce un imaginaire collectif de criminalité, d'infractions etc. Ces imaginaires peuvent dans certains cas être utilisé au niveau politique et médiatique pour diffuser une « peur des migrants ». Il est donc important de rectifier le discours, en utilisant un langage non stigmatisant.
- C'est **« l'acte »** de migrer sans les documents requis qui est une infraction au droit des étrangers[8], et non pas la **« personne »**.

Et si oui, quels pourraient être les impacts sur :

- **Son droit à demander de l'aide à une organisation d'aide aux migrants ou à une instance du gouvernement ?**

⇨ Une personne migrante qui a un besoin de protection et/ou d'assistance humanitaire a le droit de demander de l'aide à une organisation travaillant dans l'aide aux migrants, indépendamment de son statut régulier et/ou irrégulier.

- **Son droit à déposer une plainte s'il a été sujet d'une violation ?**

⇨ Idem

- **Son droit à demander une régularisation de sa situation migratoire ?**

⇨ Si la personne a la possibilité de régulariser son statut de séjour (par exemple visa de travail, de séjour, saisonnier, réunification familiale etc.), il est tout à fait possible, et même largement encouragé de l'assister dans la procédure.

[7] L'utilisation de l'expression « migrant irrégulier » a été recommandée lors du Colloque International sur les Migration tenu à Bangkok en avril 1999.
[8] Le droit des étrangers désigne l'ensemble des textes législatifs qui régissent l'entrée, le séjour et la sortie des étrangers d'un territoire national.

- **Son droit à travailler dans le pays ?**

⇨ Dans la plupart des pays, une personne en situation irrégulière n'est pas autorisée à exercer un travail formel. Le travail non déclaré (parfois appelé « clandestin » ou « illégal ») expose les personnes à des conditions insuffisantes en matière de protection sociale, juridique et sanitaire, et comporte un risque majeur d'être à la merci de l'exploitation et de la traite des personnes[9].

[9] Voir le module 3 pour une définition complète de la traite des personnes.

B. Activité 2
« Pourquoi suis-je parti ? »

But : Le but de cet exercice est de permettre aux participants de discuter en groupe des facteurs qui ont poussé les personnes à partir et les facteurs qui ont attirés les personnes dans un certain pays/lieu.

Temps : 45 minutes

Matériel : Feuille blanche, Fiche cas (voir annexe), stylos

Méthodologie : Divisez les participants en groupe de 3-5 participants. Distribuez à chacun une fiche cas, des feuilles blanches et des stylos.

Instructions : Introduisez l'exercice aux participants en expliquant que le but est de lire la fiche de cas distribuée et de discuter ensemble des raisons qui ont poussé la personne à migrer ainsi que des facteurs qui ont attiré cette personne vers le lieu de migration choisi. Expliquer aux participants qu'ils peuvent d'abord discuter en groupe, et qu'ensuite ils devront écrire les facteurs identifiés sur une feuille blanche.

Enfin, expliquer qu'après 20 minutes, il sera demandé à chaque groupe de lire son cas à haute voix, et d'expliquer les facteurs détectés au reste des participants.

Tips : Durant l'exercice passer entre les tables des participants pour faciliter l'exercice en cas de doutes. A la fin des présentations, synthétiser sur l'importance de la multiplicité des facteurs qui poussent les personnes à migrer. Enfin, terminer par présenter les principaux facteurs d'expulsion et d'attraction.

Amid, 15 ans, République Démocratique du Congo (RDC)



Amid est l'aîné d'une famille de 6 enfants. Sa famille vient de Basoko, une petite ville qui se situe dans la province orientale du pays. Il y a deux ans, Amid est parti avec 3 de ses frères à Lubumbashi pour travailler dans le secteur minier. Les conditions de travail ne sont pas bonnes, et Amid n'arrive pas à envoyer suffisamment d'argent à sa famille restée à Basoko. Un jour, il rencontre Kouamé et ils deviennent amis. Kouamé lui explique qu'il peut lui trouver un meilleur travail. Son oncle est le chef d'un petit hôtel et il cherche des personnes pour nettoyer les chambres. Amid accepte. Après un mois de travail, l'oncle de Kouamé ne lui a toujours pas payé son salaire, alors qu'Amid le lui a demandé à plusieurs reprises. Amid comprend qu'il est en train de se faire exploiter. A court d'argent, Amid part chercher de l'aide auprès d'une organisation locale. En revenant le soir à l'hôtel, l'oncle de Kouamé et trois de ses amis l'interrogent. Ils veulent savoir où il s'est rendu et qu'est-ce qu'il a dit. Amid a peur, il n'ose pas répondre. Les amis de l'oncle le saisissent et le frappent jusqu'à ce qu'il raconte où il était allé. Amid a peur pour sa vie. Il n'a pas de moyen de communication. Le soir, alors que l'oncle et ses amis sont en train de discuter, Amid saisit sa chance pour s'échapper et retourner à la porte de l'organisation à laquelle il avait demandé de l'aide. Quelques jours plus tard, Amid peut rentrer à Basoko.

Yaya, 24 ans, Niger



Yaya est d'originaire du Niger. Il a dû quitter son village après une confrontation qui oppose les rebelles qui clament l'indépendance et l'armée. Les rebelles ont saisi ses terres agricoles, et lui et sa famille se sont retrouvés sans moyens de subsistance. Yaya arrive à Niamey chez des amis de la famille de sa femme. Le cousin de sa femme lui dit qu'il va partir à Marrakech. Il a trouvé une agence de voyage qui va lui faciliter le visa et les billets. Là-bas, il un contact qui peut lui trouver un travail dans l'artisanat. Un an plus tard, le cousin reprend contact avec Yaya. Il lui raconte son périple. Ça a été dur mais il habite depuis 3 mois au Maroc, où il travaille comme artisan. Il a un logement, des contacts et il a même pu économiser un peu d'argent. Yaya et son épouse discutent ensemble. Ils pèsent les pour et les contre, et décident de rejoindre leurs cousins au Maroc.

Mariam, 23 ans, Burkina Faso



Mariam est originaire de Zabré, dans la région est du pays. Il y a deux ans, Mariam a déménagé au Cameroun pour étudier la démographie à l'Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFORD) à Yaoundé. Mariam était très triste de partir du Burkina, mais malheureusement les options de formation et les débouchés professionnels ne permettaient pas à Mariam de pouvoir imaginer un futur au Burkina. Mariam est brillante, et elle a réussi à obtenir une bourse pour son Master à Paris. A Yaoundé, elle a connu Isaline, une professeure d'origine belge qui enseigne à Paris. Isaline, propose à Mariam de l'aider avec son logement et la met en contact avec son réseau d'amis démographes. Mariam hésite, elle pense à sa famille au Burkina. Finalement après quelques discussions avec sa famille, elle décide de partir à Paris.

Djelika, 19 ans, Mali



Djelika a été vendue lorsqu'elle avait 16 ans par son oncle au chef d'un groupe de rebelles en échange de terres agricoles. Djelika n'a pas connu sa mère, elle est morte durant l'accouchement. Son père a immigré en Libye lorsque Djelika avait 9 ans. Depuis elle est restée vivre chez son oncle. Après que son oncle l'ait eu vendue, Djelika a dû quitter son village. Lorsqu'elle est arrivée dans le village de l'homme à qui elle avait été remise, elle s'est vue obligée de se marier avec lui. L'homme l'obligeait à travailler sans relâche, il la frappait souvent et l'obligeait à avoir des relations sexuelles. Après 6 mois, Djelika est tombée enceinte. Un soir Djelika profite de l'absence de son mari pour s'échapper. Elle marche toute la nuit, enceinte de 6 mois. Elle atteint un village voisin, où elle est recueillie par la communauté. Elle trouve refuge dans ce village et bien que vivant cachée, elle retrouve progressivement le goût à la vie. Trois mois plus tard, elle accouche de son nouveau-né. Un matin, la femme du chef du village vient en courant vers Djelika, elle lui dit qu'elle doit s'enfuir tout de suite, son mari l'ayant retrouvée et s'apprêtant à venir la chercher. Djelika repart alors avec son bébé sans savoir où aller.

Activité 2
Guide réponse

Cet exercice permet de souligner les différents facteurs présents dans le récit des personnes et de rappeler que dans la plupart des cas on retrouve une mixité de facteurs. Reprendre ici la notion de facteur d'expulsion et d'attraction présenté dans le chapitre 4 de ce module[10].

1) Amid, 15 ans

- **Facteurs expulsion** :

⇨ Pression familiale, rôle/responsabilité de l'aîné selon les contextes culturels, manque d'opportunités économiques et de travail.

⇨ Lors de son retour à Basoko, c'est la peur, la situation d'exploitation et le danger qui le poussent à rentrer.

- **Facteurs attraction** :

⇨ Meilleures conditions de vie et de travail, réseau de contact (oncle de Kouamé), confiance (Kouamé est son ami).

2) Yaya, 24 ans

- **Facteurs expulsion** :

⇨ Conflits, violence, manque de moyen de subsistance, perte des terres agricoles.

- **Facteurs attraction** :

⇨ Membre de la famille sur place (accueil, contacts et réseaux sur place, possibilité de trouver un travail).

3) Mariam, 23 ans, Burkina Faso

- **Facteurs expulsion** :

[10] Figure 1. Exemples de facteurs pull/push selon la théorie des géographes sur la migration.

⇨ Manque de débouchés professionnels et d'opportunités, difficulté à imaginer le futur.

- **Facteurs attraction :**

⇨ Niveau de formation, débouchés et opportunités professionnelles, connaissance sur place d'une amie et facilitation d'un logement et d'une bourse d'études.

4) Djelika, 19 ans, Mali

- **Facteurs expulsion :**

⇨ Mariage forcé, travail forcé, violence physique et sexuelle, absence de réseau d'appui, grossesse non désirée, peur, menaces.

- **Facteurs attraction :**

⇨ Désespoir, survie, recherche de protection pour elle et son bébé.

Module 2 Migration et vulnérabilité

Fiche pédagogique

Quels sont les apprentissages espérés dans ce module ?

✓ Comprendre les différents types de migration
✓ Comprendre le caractère cyclique et dynamique de la migration
✓ Analyser le lien entre migration et vulnérabilité
✓ Comprendre pourquoi certains profils sont sujets à plus de risques dans la migration

Cadre théorique

- Définition de la vulnérabilité
- Migration forcée, migration économique, migration du travail, réunification familiale

Activités pour renforcer l'apprentissage

- **Activité :**

  Activité 1
  Jeu de l'oie - risques selon l'étape de la migration

Chapitre 1
Conceptualisation

Quels sont les différents types de migration ?

Migration forcée : Elle caractérise le déplacement non volontaire d'une personne, souvent dans des conditions de contraintes et de soumissions, déplacement causé par différents facteurs, comme par exemple, la crainte de persécution, les conflits armés, les catastrophes naturelles etc. (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2007).

Migration économique : Se réfère aux migrants qui ont quitté leur pays d'origine, ou lieu de résidence habituel, pour s'installer sur le territoire d'un État étranger afin d'améliorer leurs conditions d'existence. Cette catégorie comprend également les personnes qui sont entrées dans un pays de manière irrégulière, ainsi que les travailleurs saisonniers (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2007).

Migration de travail : Elle définit le déplacement d'une personne motivée par le besoin ou l'opportunité d'un d'emploi. La majorité des États ont une réglementation spécifique de l'immigration à des fins de travail. Les travailleurs migrants constituent les deux tiers du total de la migration internationale (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2007).

Réunification familiale : Définit le processus par lequel un ou plusieurs membres d'une famille ont été séparés (comme résultat d'une migration volontaire ou de manière forcée) et se réunissent dans un pays différent de celui d'origine (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2007).

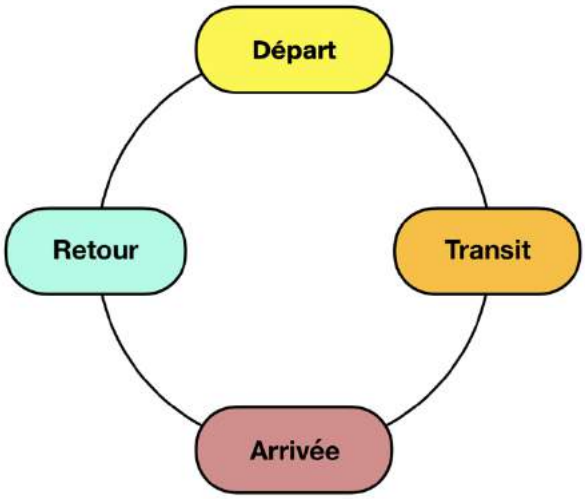
Ces types de migration sont indépendants du statut régulier ou irrégulier de la personne migrante.

Cycle de la migration

Le cycle de la migration inclut les différentes étapes du processus migratoire. La migration est cyclique et dynamique. La Figure 1 met en lumière les différentes étapes de la migration. Nous expliquons par la suite les différents facteurs à prendre en compte dans chacune des étapes.

Dans le module 6, nous reprendrons chacune de ces étapes afin d'analyser l'impact psychosocial et autres éléments pouvant affecter la personne migrante.

Figure 1. Cycle de la migration



Source : Élaboration par Besity SA

Comme nous le verrons, ce schéma est « théorique » et peut se voir substantiellement altéré dans la pratique. Le caractère dynamique, et parfois imprévu de la migration peut engendrer des effets importants. Voici quelques éléments non exhaustifs à prendre en compte :

Départ

Lorsque les personnes sont confrontées à un contexte de violence, de persécution et de manière plus générale à la pauvreté et à la discrimination -et que l'État n'est pas en mesure de les protéger- la migration devient une option de survie et de volonté de reconstruire sa vie.

Avant le départ de la personne, on peut mentionner une « pré » étape au cycle migratoire, constitué par le « pré-départ ». Cela fait référence au processus par lequel le migrant planifie son voyage migratoire. Cela peut dans certains cas inclure la famille et/ou la communauté. Cependant, selon les raisons qui poussent la personne à partir, cette étape peut être quasi voire complètement inexistante ; c'est par exemple le cas des déplacés internes et/ou des réfugiés. Le départ est caractérisé par le moment où la personne quitte son lieu de résidence afin d'entamer son voyage migratoire.

Transit

Le transit est représenté par une escale sur la route migratoire, de durée variable et qui peut être constituée d'un ou de plusieurs pays, avant d'arriver au pays de destination.

La temporalité de cette étape varie également selon le caractère régulier ou irrégulier de la migration. En effet, malgré les progrès et l'accès aux outils technologiques qui ont rendu les déplacements plus rapides, plus informés et plus sûrs, pour de nombreux migrants qui voyagent en situation irrégulière, le trajet peut se prolonger durant une longue période, pouvant durer même plusieurs années (Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme [HCDH], 2016).

La situation irrégulière de la migration oblige les migrant à emprunter des routes à l'abri des contrôles migratoires, ce qui les pousse à utiliser des moyens de transports non officiels, incluant le déplacement à pied. Les trajets sont donc plus lents, les migrants s'arrêtent souvent plusieurs fois en cours de route dans les maisons de migrants, où ils peuvent avoir accès aux besoins de base (logement, eau, nourriture, habits et soins).

Selon si la personne voyage seule ou avec des enfants, le trajet variera également dans la durée. Enfin, le caractère irrégulier influence aussi sur les risques d'être victimes de vols, détentions arbitraires, escroquerie et autre abus aux droits humains. Ces événements ont pour conséquence de retarder la temporalité initialement prévue, lorsque par exemple, la personne se retrouve démunie d'argent pour continuer sa route.

C'est la raison pour laquelle on parle parfois de migrants « bloqués », en référence à un transit qui s'est vu prolongé de manière imprévu et indéterminé. Le migrant bloqué n'est pas une catégorie à part entière, mais est plutôt à saisir comme un état temporaire causé par des facteurs externes et indépendants de sa volonté. Ceci peut par exemple être le

cas lorsqu'un migrant se retrouve bloqué dans une zone de conflit, ou plus récemment, comme la conséquence de la fermeture des frontières dues à la pandémie du COVID19.

Enfin, les itinéraires, les moyens de transport, la durée, la destination et la catégorie juridique d'un migrant peuvent varier plusieurs fois durant l'étape de transit. La réglementation législative ou administrative d'entrée, de transit et de sortie relève de la souveraineté d'un pays. Cela explique la raison pour laquelle les migrants qui voyagent de forme irrégulière se retrouvent parfois dans des centres de détention pour migrants, en attente d'une décision des autorités sur leur statut migratoire. Cette procédure varie d'un pays à un autre. Lorsque les autorités migratoires d'un pays ne parviennent pas à déterminer un statut juridique qui octroie à la personne le droit de rester de manière temporaire ou permanente dans le pays de transit, une décision est souvent prise de la renvoyer vers son pays d'origine.

Cependant, il est important de rappeler que les acteurs gouvernementaux, et en particulier les autorités migratoires (frontalières, service d'immigration et police) n'ont pas toujours la connaissance et la capacité d'identifier correctement les catégories de migrants reconnues par le droit international, et pouvant par conséquent, bénéficier d'une protection juridique internationale et nationale (Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme [HCDH], 2016).

Les migrants qui voyagent de manière irrégulière sont au courant de ces lacunes et cela a un impact direct sur leur capital-confiance envers les autorités concernées. C'est d'ailleurs aussi une des raisons qui les obligent à emprunter des nouvelles routes dans des situations précaires voire périlleuses, afin d'éviter les contrôles migratoires. Le manque d'information sur ces routes et le manque d'accès aux services de protection renforcent le risque d'être victime d'incidents graves, pouvant mener jusqu'au décès (violence physique, violence sexuelle, traite des personnes, détention par les forces de sécurité etc.).

Dans le chapitre 3 de ce module nous verrons plus en détails les principaux risques intervenant dans la migration irrégulière, migration dans laquelle l'étape de transit est particulièrement importante et potentiellement dangereuse.

Arrivée

L'arrivée représente le pays, ou la ville (dans les cas de déplacement interne) initialement planifiés lors de l'étape du départ (et pré départ) par le migrant.

L'arrivée est une étape qui bien qu'étant l'objectif du projet migratoire, n'est parfois pas atteinte. C'est le cas lorsque les personnes se sont vues refoulées aux frontières soit de transit, soit du pays d'arrivée. Ou bien encore, lorsque celles-ci se ont désisté au projet migratoire durant l'étape de transit. Dans ce dernier cas, on parle alors de « retour volontaire ».

Dans le cas des personnes qui réussissent à atteindre le pays d'arrivée, cela implique le défi du processus d'intégration à une nouvelle société, avec ses nouveaux codes socioculturels et règles administratives. Cette étape est souvent synonyme de dilemme entre les exigences de la société d'accueil et les attentes individuelles, familiales ou encore communautaires du pays d'origine. Ce qui peut causer des situations de détresses psycho-émotionnelles. Nous verrons ce dernier point plus en détails dans le chapitre des impacts psychosociaux dans la migration (présentés dans le module 6).

Enfin, selon le caractère régulier ou irrégulier d'entrée et de séjour de la personne, cette étape peut se voir compromise à tout moment avec la conséquence d'un retour forcé au pays d'origine.

Retour

On parle de retour « volontaire » lorsque la personne décide de mettre fin à son projet migratoire déjà entamé. Selon les cas de figure, la personne peut bénéficier d'un retour assisté dans le cadre des programmes de retour volontaires d'organisations en aide aux migrants et réfugiés. Ceci prend en général en compte, la logistique, le transport, l'accompagnement du retour par le personnel de l'organisation et enfin, dans certains cas, une aide financière et sociale en vue de la réinsertion dans la communauté d'origine. Les personnes qui peuvent recevoir cette aide au retour, sont en général des demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée, les victimes de traite ou autres

violations aux droits de l'homme, les migrants en détresse, etc. (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2007).

Le caractère « volontaire » est toutefois à prendre avec précaution puisqu'il peut être la conséquence d'une violation grave aux droits humains, d'un abus de pouvoir, d'une menace ou d'un chantage effectué par les autorités ou autres agents non étatiques. L'OIM définit le caractère volontaire d'un retour comme étant « *fondé sur une volonté librement exprimée* » (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2007). En d'autres termes, c'est une demande qui émane de la personne migrante et qui peut être, dans les meilleurs cas, spontanée et volontaire, et dans d'autres cas, une conséquence d'événements externes qui se sont produits et ont eu un impact négatif sur l'intégrité physique ou psychique de la personne migrante.

Enfin, le retour peut aussi avoir lieu par un acte de refoulement ou d'expulsion. Cela se définit lorsqu'un État refuse l'entrée ou le séjour d'un ressortissant étranger sur son territoire national, et par conséquent le renvoie de manière forcée vers son pays d'origine (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2007).

Chapitre 2
Migration et vulnérabilité

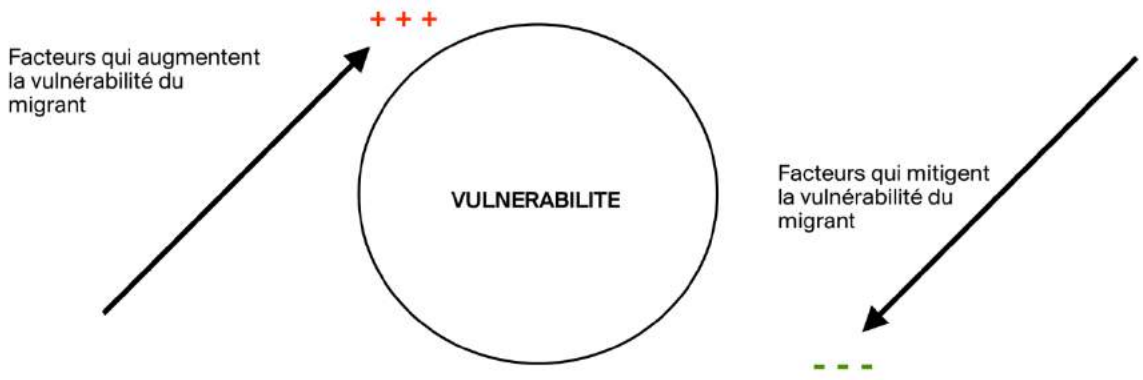
Dans la migration, il est souvent fait référence aux « *migrants en situation de vulnérabilité* » pour mentionner certains migrants qui ont des besoins particuliers en termes de protection et d'assistance. Pour les personnes qui travaillent dans l'aide et la protection aux migrants, il est important de pouvoir correctement identifier ces personnes afin d'orienter correctement la réponse et l'accès aux services nécessaires à leurs besoins (juridique, familial, psychosocial entre autres).

Définition de la vulnérabilité

Il n'existe pas de définition commune et juridiquement reconnue par la communauté internationale de la vulnérabilité. Nous reprenons donc la définition de l'OIM qui propose une définition de la vulnérabilité qui s'applique dans le contexte migratoire.

Par vulnérabilité on entend « *la capacité réduite d'une personne ou d'un groupe à résister à la violence, à l'exploitation, aux mauvais traitements et à des violations de leurs droits. Cette vulnérabilité est déterminée par la présence, l'absence ou l'interaction de facteurs et de circonstances qui augmentent le risque de violence, d'exploitation, de mauvais traitements et de violations des droits, ainsi que l'exposition à ce risque, ou qui protègent contre ce dernier.* » (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2017). La vulnérabilité n'est donc pas une condition intrinsèque, elle varie et dépend essentiellement de ces deux facteurs :

Figure 2. Facteurs qui influencent la vulnérabilité du migrant (1)



Source : Elaboration par Besity SA

Les facteurs qui ont un impact sur la diminution ou l'augmentation de la vulnérabilité de la personne migrante, peuvent être regroupés selon les catégories suivantes (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2017) :

Facteurs individuels

Cela concerne l'âge, le sexe, l'identité de genre, l'appartenance à un groupe ethnique, le statut social, ressources financières à disposition, les expériences vécues ainsi que la santé physique ou mentale de la personne. Ces facteurs individuels peuvent contribuer à augmenter ou au contraire réduire le degré de vulnérabilité de la personne migrante.

Facteurs familiaux

Cela concerne le niveau d'éducation, la structure familiale telle que le rôle et la place de la personne ainsi que le vécu de la famille. La famille joue un rôle important dans la balance de la vulnérabilité. Si la personne migrante bénéficie d'un fort soutien émotionnel, psychologique ou encore économique de sa famille, cela contribue à sa résilience. Dans le cas contraire, elle ne pourra probablement pas compter sur le même soutien, ce qui contribue à aggraver son niveau de vulnérabilité.

Facteurs communautaires

Les structures économiques, sociales et culturelles de la communauté ont un impact et une influence directe sur les individus membres de la communauté. Les communautés qui disposent de ressources et d'un solide réseau de soutien sont en mesure de contribuer à une plus grande échelle à la protection des individus. Dans le cas contraire, les communautés avec peu ou pas de ressources peuvent aggraver les risques des membres de la communauté, qui peuvent dans certains cas, se voir rejeter ou expulser de la communauté.

Facteurs structurels

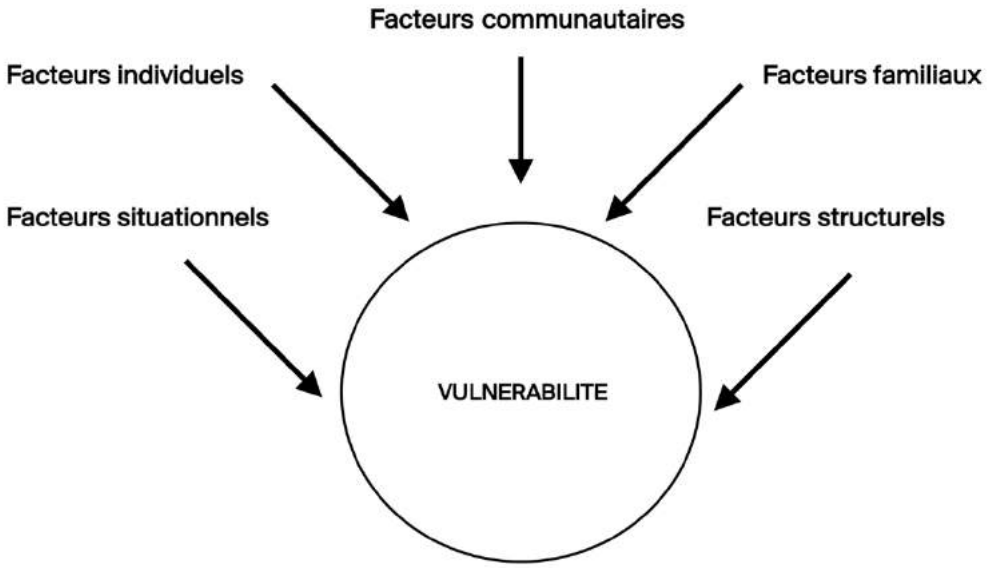
Les facteurs structurels font référence aux structures nationales, régionales et internationales dans lesquelles les individus, les familles, les groupes et les communautés évoluent. Les institutions, traditions historiques, géographiques, politiques, économiques, sociales et culturelles influencent les décisions en matière de migration.

Enfin, on peut également rajouter un facteur situationnel qui vient s'imbriquer entres les quatre facteurs présentés ci-dessus.

Facteurs situationnels

Ce sont les facteurs qui sont susceptibles de changer rapidement et souvent sans possibilité d'anticipation, comme par exemple une pandémie, la perte d'une être cher, une séparation, une guerre, une violation aux droits humains, etc. Ces facteurs remettent en question la capacité d'une personne à confronter une situation d'adversité.

Figure 3. Facteurs qui influencent la vulnérabilité du migrant (2)



Source : Élaboration par Besity SA

Qui sont les personnes en situation de vulnérabilité dans un contexte migratoire ?

Dans un contexte migratoire, et en particulier en cas de migration irrégulière, certaines personnes sont donc plus à même d'encourir un risque de devenir victimes de violations de leurs droits fondamentaux. C'est pour cette raison que l'on parle de profils de vulnérabilités. Ces profils sont à analyser en relation aux facteurs de vulnérabilités mentionnés ci-dessus. Lorsque l'on détermine donc qu'une personne rentre dans un profil de vulnérabilité, il est important de comprendre que ce n'est pas la personne qui est vulnérable, mais bien la cumulation de facteurs de vulnérabilité qui ont pour conséquence d'augmenter le risque de voir son intégrité physique et psychologique affectée.

A titre d'exemple, on peut prendre le cas de figure d'une femme enceinte, qui voyage seule en situation irrégulière et qui se trouve en situation de transit au Nigeria. Elle ne parle pas l'anglais et a survécu à un vol à main armé. Elle se retrouve sans argent, et sans bien savoir où trouver de l'aide. Elle est partie de son pays d'origine, le Gabon, après avoir échappé à des années de maltraitance physique de son beau-père.

Dans cet exemple on retrouve une mixité des cinq facteurs de vulnérabilité. Le fait que cette personne soit considérée comme un profil de vulnérabilité, n'est donc pas lié au fait qu'elle appartienne au sexe féminin, mais bien à l'ensemble des facteurs qui contribuent à augmenter sa vulnérabilité, et dans ce contexte, le fait d'être une femme peut alors être considéré comme un facteur individuel de vulnérabilité.

Ci-dessous une liste indicative et non exhaustive.

- Femme migrante
- Enfant migrant
- Victime de violence sexuelle ou basée sur le genre
- Victime de la traite
- Réfugié et demandeur d'asile
- Apatride[11]
- Minorité ethnique

[11] Un apatride fait référence à toute personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de sa législation (Convention de New York, 1954).

- Personne avec un handicap physique ou mental
- Déplacé interne

Le cas du Mali

Au Mali, en raison de l'historicité du phénomène migratoire, de l'enracinement de la migration dans les mœurs (par exemple, c'est un rite initiatique chez les Soninkés), des évolutions sociopolitiques dans les pays d'accueil, hormis les apatrides et les minorités, toutes les catégories de vulnérabilité existent au Mali. Parmi les plus importantes, on y trouve :

- les mineurs non-accompagnés et les enfants migrants
- les femmes migrantes accompagnés d'enfants
- les migrants irréguliers ressortissants de l'Afrique de l'Ouest et centrale en transit au Mali
- les déplacés internes en raison des rébellions et des conflits inter et intra-ethniques dans les régions du Nord et du centre du Mali
- les réfugiés et demandeurs d'asile
- les victimes de traite à l'instar des prostituées (victimes de proxénètes) dans les villes et sur les sites d'orpaillage des régions de Kayes, Koulikoro et de Sikasso
- les migrants objet de trafic illicite de migrants
- les migrants rapatriés/expulsés ou de retour involontaire
- les enfants des rues (orphelins en situation de fugue, talibés)

Chapitre 3
Les principaux risques dans la migration

⇨ ANNEXES – MODULE 2
Voir activité 1, Jeu de l'oie – risques selon l'étape de la migration

Une fois déterminés les facteurs augmentant le risque de vivre une situation de violence, d'exploitation et de mauvais traitements ou encore de violations des droits humains, il est important de présenter les risques principaux dans la migration.

Ces risques sont des facteurs externes à la personne et ils auront un impact différent selon les personnes concernées.

Afin de mieux saisir les risques dans la migration, nous présentons ici quelques éléments qui impactent considérablement sur le risque. Ces éléments ne se veulent pas une liste exhaustive, mais prétendent dresser un portrait global des éléments qui influencent considérablement les risques dans la migration.

Migration régulière ou irrégulière

Bien qu'il existe des protocoles de libre circulation au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO, ces derniers ne sont pas toujours respectés par les autorités. Par ailleurs, une grande part des migrants sont analphabètes. Ce qui fait qu'ils ne sont souvent pas au courant de leurs droits, et qu'ils n'entament pas les procédures pour régulariser leur situation dans le pays.

Les personnes qui se retrouvent dans une situation de migration irrégulière sont confrontées à de plus en plus de dangers dans leur trajectoire. Ceci est notamment dû au fait qu'ils se trouvent dépourvus de protection juridique, ou encore qu'ils n'osent pas ou ne peuvent pas, demander de l'aide et une protection aux pays de transit ou d'arrivée. Selon l'OIM, entre 2017 et 2020, plus de 465 mille migrants sont arrivés en irrégulièrement en Europe par voie terrestre ou maritime, dont plus de 119 mille (25%) étaient originaires de pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020a).

Profils de vulnérabilités

Les facteurs qui influencent la vulnérabilités (individuels, familiaux, communautaires) ont un impact important sur l'augmentation du risque d'être soumis à une situation de violence et de violation des droits de l'homme. Les femmes sont plus à même d'être victimes de violence basée sur le genre, de violence sexuelle et de se voir recruter dans les réseaux de traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle, de prostitution et de mariage forcée.

Étapes de la migration

Le transit est une des étapes de la migration qui expose les migrants en situation irrégulière à des risques de plus en plus élevés. Le manque de ressources, le statut irrégulier et souvent le fait de rester bloqué dans un pays de transit, augmentent la possibilité de devenir victime d'un ensemble de violations des droits humains et d'actes de violences.

Les principaux risques enregistrés sont les violences physiques, violences sexuelles, détentions et déportations par les forces de sécurités, traite des personnes, extorsions, menaces et mauvais traitement, trafic illicite, mort (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020b).

Les flux migratoires allant de l'Afrique de l'Ouest sur l'Europe restent élevés malgré les conditions périlleuses du voyage. En 2020, leur nombre a énormément baissé dû à la situation pandémique mondiale du COVID19. La traversée du désert passant par le Mali, le Niger, l'Algérie et la Libye constitue une menace sérieuse pour le bien-être, voire la vie des migrants. Quant à la traversé de la méditerranée pour se rendre en Italie, elle reste un des itinéraires les plus meurtriers. Entre juin 2017 et février 2018, 68% des personnes interrogées par le Mixed Migration Groupe en Libye, ont témoigné avoir été victime d'incidents de protection (Mixed Migration Center [MMX], 2018).

Dans le pays d'arrivée, les risques de détention et de déportation sont également importants. A cela il faut ajouter la précarité dans laquelle beaucoup de migrants peuvent se retrouver, causée en grande partie par une non-reconnaissance de leur statut juridique, une difficulté d'accès au système de santé et de sécurité sociale, ainsi qu'à un travail digne et régulé.

Le retour des migrants dans leur pays d'origine est également une étape à risque, ces derniers ayant déjà souvent subi toute une série de violations et d'atteinte à leur personne durant le trajet migratoire, et se retrouvant démunies de ressources, de moyens et de force pour pouvoir continuer le trajet. L'impact physique, psychologique et émotionnel du retour sur ces personnes se voit renforcé par le sentiment d'échec du projet migratoire, et d'incertitudes plus grandes encore quant au futur. Ces affectations sont des facteurs qui augmentent la vulnérabilité, et par conséquent l'exposition au risque.

Le cas du Mali

La migration est soi une aventure. Cela est exprimé ainsi dans les langues nationales du Mali. Par exemple, en langue Bamanan, la migration est appelée « tounka » (aventure), et il est précisé que « tounka ma dambé don » (littéralement : « *l'aventure nous prive de notre dignité, nos valeurs* » et/ou « *l'aventure ne reconnaît pas nos honneurs* »). Dans ces conditions, la migration irrégulière est perçue comme dangereuse et avilissante. Elle est une véritable épreuve aussi bien pour les hommes que les femmes qui empruntent les routes du désert pour espérer atteindre « l'eldorado ».

Les candidats à la migration qui sont confrontés à des vulnérabilités et qui se trouvent dans des situations de besoins d'accompagnement sont davantage ceux qui ont entrepris un projet de migration irrégulière.

A travers les activités de sensibilisation du projet « Le Projet Migrant », plusieurs migrants en situation de vulnérabilités et de nationalités diverses (Ivoiriens, Maliens, Sénégalais, Guinéens) ont été rencontrés. Leurs récits relèvent un certain nombre d'informations clés (Le Projet Migrant, 2021).

Hormis l'insuffisance de ressources financières, les migrants irréguliers (hommes et femmes) avaient des problèmes de logement et craignent de ne pas pouvoir arriver à destination. Les risques les plus communs étant : exploitation par des passeurs, coût du voyage et des documents (carnet de vaccination, carte d'identité…), racket par des forces de sécurité au niveau des postes de contrôles, vols, épuisement.

Pour ceux qui transitent par le Mali, au coût du voyage s'ajoute la durée du trajet, désormais plus long. Par exemple, afin de se rendre à Gao, en raison des embuscades des groupes armés sur l'axe Mopti-Gao, ils étaient obligés de passer trois jours en route via Ouagadougou (Burkina) et Niamey (Niger).

La situation des femmes est plus précaire que celle des hommes. En sus des risques communs aux deux catégories, certaines femmes migrantes ont témoigné devoir recourir à un travail informel comme la prostitution.

Ceux qui n'ont pas réussi à continuer leur trajectoire ont mentionné s'être installés à Bamako, certains se sont mariés et réalisent des petits boulots. C'est le cas par exemple, des immigrés d'origine d'Afrique centrale qui ont fondé une association de migrants dans la capitale malienne.

Il est à noter que les situations sociopolitiques et sécuritaire dans certains pays d'Afrique notamment en Côte d'Ivoire en 2002 (Kairouz, 2016) et en Libye en 2011 (Matalon, 2011) ont affecté les migrants Maliens. En 2018, plus de 1527 migrants Maliens ont été rapatriés (Chahed, 2018). C'est pour cette raison que les rapatriements humanitaires avec le soutien du HCR ont été nombreux entre 2001 et 2020.

Les enfants « talibés » (élèves d'écoles coraniques), les enfants mineurs non-accompagnés sont souvent exposés à des maltraitances par des adultes, du recrutement par des réseaux de trafics de psychotropes.

Quant aux réfugiés, bien que l'acquisition du statut de réfugié soit assez facile au Mali, il s'agit d'un pays pauvre où les perspectives d'emploi pour les nationaux sont faibles, donc a fortiori pour les étrangers. L'accès à la fonction publique est réservé aux nationaux (Ballo, 2009).

Les Maliens victimes de trafics d'êtres humains

Les statistiques ne sont pas exhaustives et difficiles à établir en raison de la porosité des frontières du Mali. Néanmoins, le dernier rapport de l'OIM sur la migration dans ce pays souligne qu'entre 2001 et 2008, 656 Maliens avaient été enregistrés en tant que victimes de traite. La grande majorité de ces victimes de trafic avaient été enregistrée à l'intérieur du Mali (72%), puis en Côte d'Ivoire (27%). Les cas restants avaient été détectés au Sénégal et en Guinée (respectivement, moins de 1%) (Ballo, 2009).

Les routes empruntées

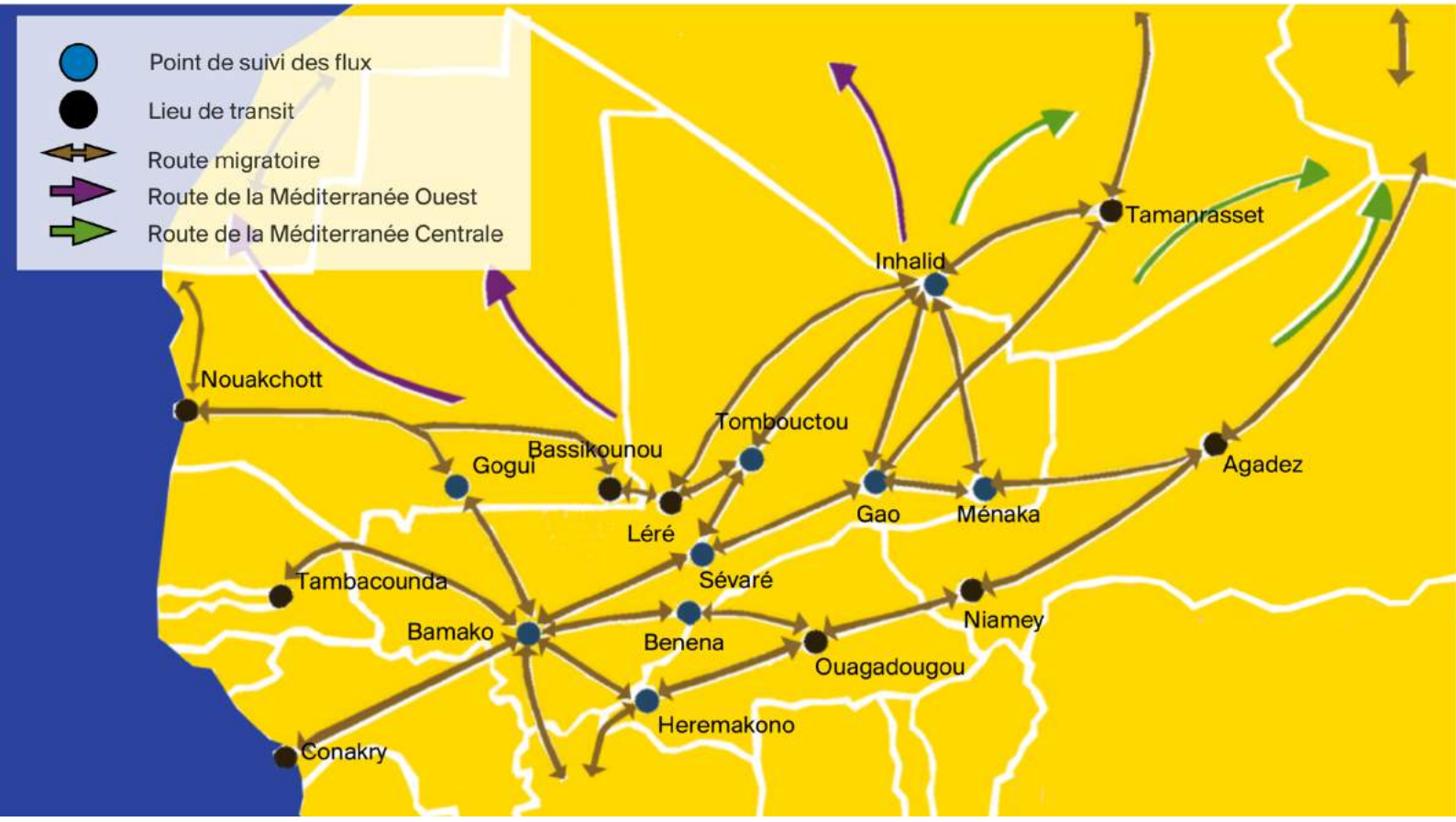
Les itinéraires empruntés pour le transit sont en constante évolution. L'augmentation des contrôles aux frontières dans les pays voisins du Mali et des expulsions poussent les migrants à emprunter des itinéraires plus dangereux pour éviter d'être détectés, les

rendant plus vulnérables aux mauvais traitements et à l'exploitation par les réseaux de passeurs.

La commune urbaine de Gao a une position de centralité qui polarise les flux de migrations en provenance d'autres régions du Mali ainsi que des pays voisins. Depuis, les années 2000, la ville est devenue un lieu de séjour et de transit pour de nombreux migrants africains en direction de l'Europe. De là, trois itinéraires majeurs sont empruntés par les candidats à la migration, de tout âge, lesquels sont livrés à des réseaux d'intermédiaires appelés communément « passeurs ». Il s'agit des axes suivants :

1. Bamako- Gao-Tamanrasset-Alger-Maroc-Espagne ;
2. Bamako- Gao-Tamanrasset-Oujda (Maroc)-Ceuta et Melilla (enclaves espagnoles au Maroc) ;
3. Gao-Agadez (Niger)-Tchad-Libye- île de Lampedusa (Italie) ;
4. Bamako-Nouadhibou (Mauritanie)- Maroc-Espagne.

Carte 1. Flux migratoires observés aux points de suivi des flux en Afrique de l'Ouest



Source : Illustration et adaptation par Besity SA (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020c)

Moyens de transport

Au Mali, les candidats à la migration ont recours le plus souvent à des compagnies internationales de transport telles que Rimbo, SONEF, Nour Transport, Bani transport, Diallo Transport, etc. Elles sont dotées d'un certain confort pour les longs voyages tel que celui Bamako-Gao d'une distance de 1 200 Km. De Gao, le moyen de transport dépend des moyens du candidat qui peut tantôt emprunter un pick-up ou s'embarquer à bord de camions qui desservent d'autres foires, et ainsi de suite. En cas de pannes fréquentes, la marche à pied sous un soleil de plomb dans un désert aux températures allant jusqu'à 50 degrés est aussi utilisée.

Néanmoins, certains candidats plus aisés, prennent un billet d'avion par la Royal Air Maroc et atterrissent à Casablanca. Ce voyage est rendu possible grâce aux accords de coopération Mali-Maroc en matière économique et de mobilité humaines. Il est à souligner que depuis 2018, le Maroc a institué une autorisation électronique de voyage (Info Migrants, 2018).

Principales destinations

Au Mali, les principales régions de transit sont : Bamako, Gao, Kayes, Ménaka, Kidal. Les principales destinations des migrants internationaux en transit sont en Afrique : la Libye, l'Algérie, la Mauritanie, le Maroc. En Europe, les destinations principales sont l'Italie, l'Espagne, la France, la Belgique et l'Allemagne.

BIBLIOGRAPHIE

Chahed, N. (2018, 19 juillet). *Mali : 127 migrants rapatriés de la Libye*. Agence Anadolu. https://www.aa.com.tr/fr/afrique/mali-127-migrants-rapatriés-de-la-libye-/1208879

HCDH. (2016). *Situation des migrants en transit*. Haut-Commissariat aux droits de l'homme. https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Migration/StudyMigrants/OHCHR_2016_Report-migrants-transit_FR.pdf

Info Migrants. (2018, 2 novembre). *Le Maroc impose des restrictions de voyage aux ressortissants du Mali, de la Guinée et du Congo-Brazzaville*. Info Migrants. https://www.infomigrants.net/fr/post/13079/le-maroc-impose-des-restrictions-de-voyage-aux-ressortissants-du-mali-de-la-guinee-et-du-congo-brazzaville

Kairouz, M. (2016, 19 septembre). *Ce jour-là : Le 19 septembre 2002, une tentative de coup d'État ébranle profondément la Côte d'Ivoire*. Jeune Afrique. https://www.jeuneafrique.com/356203/politique/jour-19-septembre-2002-tentative-de-coup-detat-ebranle-profondement-cote-divoire/

Le Projet Migrant. (2021, 4 mars). *Récits de vie Archives*. The Migrant Project. https://www.themigrantproject.org/fr/category/recits-de-vie/

Matalon, V. (2011, 18 mars). Libye : L'intervention militaire en questions. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2011/03/18/libye-l-intervention-militaire-en-questions_1494988_3212.html

MMX. (2018). Protection concerns of people on the move across West Africa and Libya. In . http://northafrica.mixedmigration.org/wp-content/uploads/2018/05/Fraught-with-Risk.pdf

OIM. (2007). *Glossaire de la migration*. Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_9_fr.pdf

OIM. (2017). *Pacte mondial sur les migrations. Document thématique sur la protection des droits de l'homme*. https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/ODG/GCM/IOM-Thematic-Paper-Protection-of-Human-Rights-and-Vulnerable-Migrants-FR.pdf

OIM. (2020a). *État de la migration dans le monde 2020*. Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2020_fr.pdf

OIM. (2020b). Routes de la migration irrégulière vers l'Europe. Afrique de l'Ouest et du Centre. In (p.). https://rodakar.iom.int/sites/default/files/documents/IOM%20-%20Mediterrane

nean%20Developments%20-%20Flows%20from%20WCA%20-%20June%202020%20-%20FR%20-%20VF%20%282%29.pdf

OIM. (2020c). Rapport sur la mobilité. Suivi des flux de populations. Analyse d'enquêtes individuelles réalisées entre avril et juin 2020 aux points de suivi des flux.*https://displacement.iom.int/system/tdf/reports/OIM%20Mali%20DTM%20-%20Rapport%20Trimestriel%20sur%20les%20flux%20migratoires%20%28avril-juin%202020%29.pdf?file=1&type=node&id=9471*. Organisation internationale pour les migrations.

ANNEXES – MODULE 2

Activité 1
Jeu de l'oie – risques selon l'étape de la migration



Source : Illustration par Besity SA

But : Le but de cet exercice est d'inviter les participants à discuter ensemble des risques dans la migration. A travers le jeu de l'oie, les participants peuvent réfléchir ensemble aux principaux risques dans le parcours migratoire, et l'influence que cela peut avoir sur la personne et son projet migratoire.

Temps : 30-45 minutes.

Matériel : Jeu de l'oie, feuille question, stylos.

Méthodologie : Diviser la salle en groupe de 3 à 5 personnes. Distribuez le jeu de l'oie, la feuille de question et des feuilles blanches et stylos à chaque groupe.

Instructions : Expliquez que cet exercice se réalise en deux temps. Chaque groupe doit d'abord compléter le jeu de l'oie avec des exemples de risques dans la migration. Après avoir compléter le plus de cases possibles, il faudra répondre aux questions posées sur la feuille de question. Après 25 minutes, chaque groupe sera invité à présenter son jeu de l'oie en synthétisant les éléments de réponse sur la feuille de question.

Une fois les présentations terminées, vous synthétiserez les principaux risques présentés en faisant un parallèle avec les facteurs de vulnérabilité. Rappelez aux participants que les risques sont variables et peuvent être cumulatifs. Concluez par rappeler la responsabilité des intervenants de comprendre les enjeux qui peuvent se cacher derrière ces risques, et comment cela peut influencer la personne migrante et son besoin de protection et d'assistance.

Enfin, vous pourrez alors présenter le chapitre sur les risques prévus dans ce module.

Réfléchissez aux enjeux suivant après avoir identifié les risques présents dans le parcours migratoire.

Quels sont les impacts possibles de ces risques sur la personne migrante ?	Que devrais-je prendre en compte dans mon intervention face à une personne qui a vécu un des risques identifiés ?	Comment puis-je contribuer à la prévention de ces risques ?

Activité 1
Guide réponse

Pour cet exercice, il n'y a pas de réponse exacte étant donné que les risques peuvent varier selon le contexte, les profils de vulnérabilité, la situation régulière/irrégulière et l'étape de la migration. Néanmoins, voici une liste non exhaustive des principaux risques qui peuvent servir de guide pour la discussion.

Liste non exhaustive des principaux risques dans la migration :

Extorsion/rançon, traite des personnes, trafique des personnes, menaces, vols, abus et violences sexuelles, grossesse non désirée, maladie sexuellement transmissible, fausse couche, kidnapping, torture, mort, déshydratation, manque et/ou absence d'accès à des services de santé, mort de faim, détention, coup de chaleur, trauma psychologique, dépression, angoisse, stress post traumatique, séparation familiale, perte de proche, isolement, manque et/ou absence de ressources financière, pauvreté, difficulté d'intégration, refoulement, exclusion sociale et économique etc.

- **Quels sont les impacts possibles de ces risques sur la personne migrante ?**

⇨ L'ampleur des risques peuvent avoir des effets sur la santé physique, mentale et psychosociale des personnes migrantes ainsi que sur le plan familial, économique et social des personnes migrantes.

- **Que devrais-je prendre en compte dans mon intervention face à une personne qui a vécu un des risques identifiés ?**

⇨ Il est important de prendre en compte les quatre principes d'assistance directe (principe d'égalité et de non-discrimination, principe de protection, principe de non re-victimisation, et principe de confidentialité) présentés en introduction de ce manuel[12].

⇨ L'intervention doit également respecter le principe de neutralité et de respect du vécu et des expériences de la personne (voir le module 6 pour plus d'informations à ce sujet).

[12] Voir la figure 2. les principes du manuel de formation du Module d'introduction.

- **Comment puis-je contribuer à la prévention de ces risques ?**

⇨ En offrant une information claire et adéquate. L'intervenant doit avoir les compétences nécessaires pour pouvoir répondre aux besoins de la personne migrante.

⇨ La prévention, les campagnes de prévention (radio, musique, art, podcasts, journaux etc.), les ateliers de sensibilisation et autre outils pédagogiques permettent également de renforcer le caractère préventif des risques de la migration irrégulière.

⇨ Le renforcement des capacités à travers des ateliers ou la formation de formateurs/porte-parole/jeune(s) promoteur(s) est également un bon moyen de travailler avec la communauté sur la prévention de la migration irrégulière.

Module 3 Protection et assistance

Fiche pédagogique

Quels sont les apprentissages espérés dans ce module ?

✓ Acquérir des compétences en matière de protection des migrants
✓ Détecter les profils de vulnérabilités des migrants
✓ Comprendre la procédure pour analyser la vulnérabilité

Cadre théorique

- La traite des personnes
- L'impact de la migration sur les profils de vulnérabilité



Activités pour renforcer l'apprentissage

- **Activités :**

  Activité 1
  Cas pratique – analyse des vulnérabilités

Chapitre 1
Introduction à la protection et à l'assistance aux migrants

La protection et l'assistance aux migrants, indépendamment de leurs statuts migratoires, est l'objectif de ce module du manuel. Les États, institutions et organisations travaillant dans le secteur de l'aide aux migrants, se doivent de reconnaître à ces personnes migrantes comme titulaires de droits humains et par conséquent, de leur garantir l'accès et la reconnaissance de ces droits.

La protection des droits humains de la population migrante reste un défi majeur. La mixité des profils et des flux migratoires, rendent leur gestion parfois complexe. Certains pays se retrouvent à devoir répondre à des flux de départ, de transit, d'arrivée et de retour, avec des besoins et des caractéristiques différents selon les personnes. Afin que les acteurs œuvrant dans la gestion migratoire puissent assurer une protection adéquate, il est important qu'ils prennent en compte les différents profils et leurs besoins.

Étapes à suivre pour assurer une protection adéquate aux migrants

Etape n°1 : la détection
Le premier pas pour une protection effective, est de pouvoir correctement **détecter** les caractéristiques et/ou conditions considérées comme facteurs de vulnérabilité.

Etape n°2 : la protection et l'assistance
Une fois ces caractéristiques identifiées, il est alors possible d'activer les procédures adaptées de protection et d'assistance. Cela sous-entend que les acteurs concernés ont non seulement la responsabilité de former leurs employés dans les domaines de la protection et de l'assistance, mais également de s'efforcer d'intégrer dans leur travail des procédures opérationnelles normalisées (SOP).

Afin de faciliter ces étapes, l'OIM a créé des **mécanismes de référencement national (MRN)**. Ces mécanismes ont pour but de faciliter la coopération entre les acteurs impliqués dans la protection aux migrants. Ils visent à faciliter la coordination et les actions, en renvoyant correctement les cas de migrants préalablement identifiés vers

les acteurs compétents. Le référencement vient du terme « référer », et sous-entend dans ce contexte l'action d'envoyer un migrant vers un acteur compétent, afin qu'il puisse accéder par exemple, aux services de santé, d'assistance psychosociale, de protection, d'éducation, d'hébergement, d'assistance matérielle ou financière, etc. L'objectif est de fournir une assistance intégrale, pluridisciplinaire et adaptée aux besoins spécifiques de la personne.

Profils de vulnérabilité de PROMISA

Le projet PROMISA a pour but de renforcer la protection et l'assistance juridique, sociale et psychosociale de **trois profils de vulnérabilités** (⇨ PROFILS PROMISA) qui sont particulièrement touchés par les violations des droits humains dans le contexte de la migration au Sahel : victimes de la traite, femmes et jeunes filles et non-candidats à un retour assisté ou une réinsertion.

Il est toutefois important de préciser que cela ne signifie pas pour autant une absence **d'autres profils de vulnérabilité**[13] qui requièrent une attention et protection particulière : réfugiés/demandeurs d'asile, mineurs non-accompagnés, apatrides, migrants bloqués et déplacés internes. C'est la raison pour laquelle dans le chapitre 3 de ce module, nous les inclurons également dans le protocole de référencement et de détection des profils de vulnérabilité. Il nous parait en effet primordial que les intervenants puissent adéquatement reconnaître d'autres profils de vulnérabilités, bien que ceux-ci ne fassent pas partie intégrante de leurs programmes d'assistance.

[13] Les autres profils de vulnérabilités sont : réfugiés/demandeurs d'asile, apatrides, mineurs non-accompagnés/séparés, migrants bloqués.

1. Victimes de la traite des personnes

La traite des personnes[14] est une réalité qui affecte chaque année des individus provenant du monde entier. Elle comporte une violation grave aux droit humains, et constitue par conséquent un acte criminel réprimé par la loi. Loin d'être un phénomène nouveau, la traite est souvent reconnue comme une forme « d'esclavage moderne », faisant référence ainsi à l'acte d'exploitation d'une personne contre son gré.

Pour comprendre l'ampleur de la traite, il est important de souligner que les réseaux de trafiquants de la traite sont des organisations et réseaux complexes possédant des connaissances approfondies des besoins et vulnérabilités des personnes desquelles elles cherchent à abuser. C'est souvent cette vulnérabilité même qui est utilisée par les trafiquants pour manipuler et tromper la victime.

Le rapport mondial de 2018 sur la traite des personnes de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), signale qu'aujourd'hui, la majorité des victimes de traite sont détectées dans leur pays d'origine (58%), contre 28% dans leur sous-région, 5% dans la région et 9% dans une autre sous-région. La part de victimes détectées dans leurs propres pays de citoyenneté est en augmentation constante : elle a plus que doublé entre 2010 et 2016 (en passant de 27% à 58%). Ce même rapport démontre également que bien que la plupart des victimes soient détectées dans leurs propres pays de citoyenneté, il existe également d'importants défis quant à la détection de victimes sur le plan interrégional et extrarégional.

Au Mali, la traite des personnes n'est pas un phénomène nouveau, ni une pratique mineure. Elle est généralement liée à l'urbanisation (travail domestique, prostitution, mendicité...), à l'orpaillage, au placement d'enfants chez un parent/proche, à l'esclavage et à la migration.

[14] La terminologie « traite des personnes » a été adoptée par les Nations unies après l'adoption du Protocole de Palerme. La terminologie « traite des êtres humains » est utilisée par le Conseil de l'Europe conformément à la Convention du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains. Dans ce manuel, nous utilisons la première terminologie, « traite des personnes ».

Les femmes et la traite des personnes

Bien qu'il soit important de rappeler que les hommes sont également des victimes de la traite, et qu'il serait par conséquent faux de croire que seules les femmes sont susceptibles d'être recrutées à des fins d'exploitation, il est indéniable que les femmes sont un groupe particulièrement touché. En effet, plus de 70% des cas de victimes détectées dans le monde sont des femmes (adultes et jeunes filles), et environ ¾ des victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle sont des femmes (Office des Nations unies contre les drogues et le crime [ONUDC], 2018).

Au Mali, une étude de l'ONG ECPAT Luxembourg sur l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (à Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti et dans le District de Bamako) révèle que les victimes sont essentiellement des filles (environ 95%) avec une moyenne d'âge de 15 ans (ECPAT Luxembourg, 2017).

Qui sont les trafiquants ?

Il est très complexe de dresser un profil exact du trafiquant. Loin du stéréotype du trafiquant-criminel, on peut aussi retrouver par exemple, des victimes de traite des personnes qui se voient contraintes de recruter d'autres victimes afin de payer leur dette. Malgré la complexité et l'étendue de l'organisation de ces groupes, l'UNOCT regroupe deux vastes catégories de trafiquants :

- Les trafiquants qui appartiennent à un réseau de crime organisé (drogue, arme, trafic de personnes, etc.).
- Les trafiquants qui œuvrent de manière « indépendante » et sont considérés comme des délinquants locaux. Ils sont souvent rattachés à d'autres réseaux de crimes, comme par exemple la vente d'armes, de drogue, le soutien au terrorisme, corruption de fonctionnaires publics etc. (Office des Nations unies contre les drogues et le crime [ONUDC], 2019).

Au Mali, les trafiquants proviennent de plusieurs ordres, comme en atteste le Rapport du Secrétaire général des Nations unies sur les enfants et le conflit armé au Mali (S/2014/267). Outre les acteurs classiques (proxénètes, esclavagistes, passeurs pour la migration, tuteurs des domestiques, orpailleurs), il y a depuis 2012, des groupes armés

notamment dans les régions du Nord (Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et Taoudéni) qui utilisent des enfants pour différentes situations (combattants, mariage forcé, etc.).

Selon le module de formation à la traite et au trafic illicite de migrants à l'usage des policiers de la mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali

(Office des Nations unies contre la drogue et le crime [ONUDC], 2020), p.25 :

« Des centaines d'enfants, principalement des garçons âgés de 12 à 15 ans, ont ainsi été recrutés et utilisés à cette fin. Nombreux sont ceux qui ont été incités à rejoindre les rangs des groupes armés pour s'affranchir de la pauvreté ou par affinité ethnique, les familles, les imams et les chefs de communautés jouant également un rôle dans leur recrutement. Beaucoup d'enfants qui ont été envoyés chez des marabouts ou dans des écoles islamiques par leurs parents ont été recrutés par des groupes armés, les écoles servant souvent de lieu d'endoctrinement et de recrutement. Des groupes tels que le Mouvement national de libération de l'Azawad, le Mouvement pour l'unification et le jihad en Afrique de l'Ouest, et Ansar Eddine ont recruté des enfants en leur promettant de l'argent ou des cadeaux et les ont utilisés pour gérer des postes de contrôle de sécurité ou de péage, mener des patrouilles, faire respecter le code vestimentaire islamique appliqué aux femmes ».

Quel est le lien entre la migration et la traite des personnes ?

Comme nous l'avons vu les raisons qui poussent les personnes à migrer sont multiples et souvent complexes. La recherche de meilleure condition de vie est cependant une variable très commune aux projets migratoires. Dans certains cas, par une obligation de fuir une situation de conflits et de persécution, dans d'autres par manque d'opportunités économiques et professionnelles, pour ne citer que quelques exemples.

Nous avons également vu que lorsque les personnes migrent de manière irrégulière elles se trouvent souvent en contact avec toute une série d'événements (routes non sécurisées, passeurs, corruption, kidnapping, groupes armés etc.), qui peuvent être propices à rencontrer des recruteurs de traite des personnes.

Ainsi, les méthodes de la traite sont très étroitement liées à la migration. Et on retrouve une corrélation positive entre zone rurale-zone urbaine / pays (ou région) moins riche à pays (ou région) plus riche. Les trafiquants articulent donc leurs méthodes de

recrutement par rapport à la recherche par les migrants de meilleures conditions de vie. Ceci peut être corroboré par l'analyse des cas judiciaires des victimes de traite, où il a été démontré que l'usage de la promesse d'une vie meilleure est le moyen le plus communément utilisé pour exploiter les victimes (Office des Nations unies contre les drogues et le crime [ONUDC], 2019).

Selon un rapport de l'Ambassade des États-Unis au Mali sur le trafic humain,

(Ambassade des États-Unis au Mali, 2016):

« *Le Mali est un pays d'origine, de transit et de destination pour les hommes, les femmes et les enfants victimes du travail forcé et de la traite à des fins d'exploitation sexuelles. En raison de l'importance de la migration interne (l'exode rural mais aussi de la ville vers les sites d'orpaillage), la traite interne est plus répandue que la traite transnationale. Toutefois, des garçons originaires de Guinée et du Burkina Faso sont également soumis au travail forcé dans les mines d'or artisanales et des femmes et des filles d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest, originaires en particulier du Nigeria, sont exploitées dans le contexte de la prostitution dans l'ensemble du Mali.* »

Par ailleurs, la mendicité des enfants (élèves d'écoles coraniques, enfants issus de familles pauvres, jumeaux) est un phénomène culturel ancré. Les artères des villes, les abords de mosquées et les marchés sont des lieux d'activités de ces enfants. L'ONUDC indique que beaucoup d'enfants Maliens sont emmenés par de faux marabouts dans des pays voisins (notamment au Burkina Faso, Niger et Sénégal) pour mendier, et des enfants de ces mêmes pays traversent aussi la frontière pour y mendier au Mali (Office des Nations unies contre la drogue et le crime [ONUDC], 2020).

Quelle est la définition juridique de la traite ?

La traite des personnes est définie par l'article 3 du protocole additionnel à la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Organisation des Nations unies [ONU], 2000).

Il y a **trois éléments importants dans la définition** du Protocole qui permettent de déterminer si la personne est une victime de traite des personnes :

1) L'acte, qui est repris dans l'alinéa a de la définition,

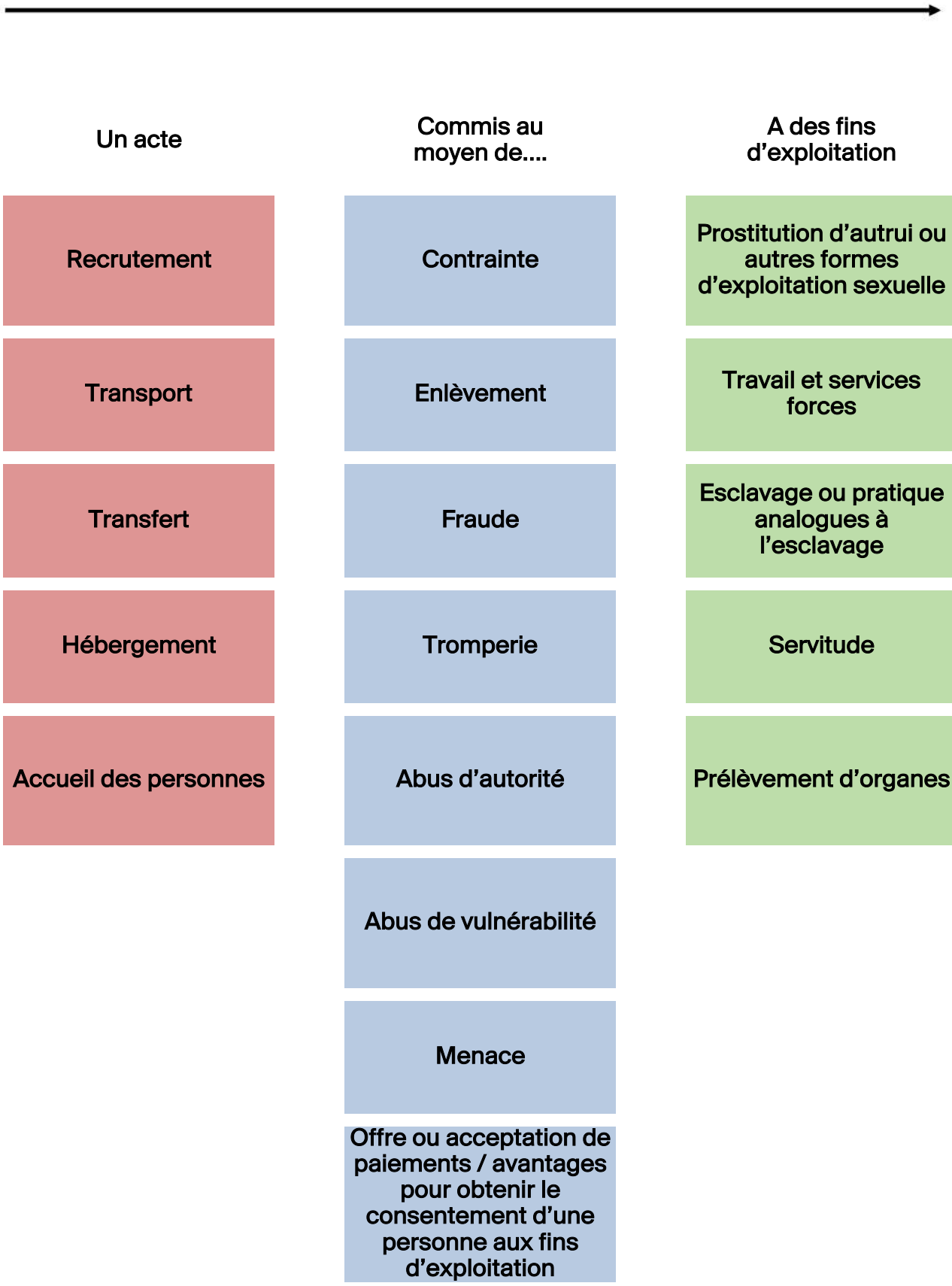
2) L'usage de moyens tel que décrits dans le paragraphe deux de la définition, et
3) Enfin le but, tel que décrit dans le troisième paragraphe.

Ces trois éléments doivent apparaître pour pouvoir déterminer le statut de victime de traite.

ATTENTION
Dans le cas de **mineurs**, il n'est pas nécessaire de démontrer l'usage des moyens indiqués plus haut. Ainsi, l'action et le but mentionnés dans la définition, suffisent pour qu'un enfant mineur soit reconnu comme une victime de la traite.

La Figure 1 reprend les trois éléments de la définition.

Figure 1. Éléments qui permettent de déterminer un cas de traite



Source : Élaboration par Besity SA, basé sur le protocole de Palerme (Organisation des Nations unies [ONU], 2000

2. Femmes et jeunes filles

« *La pauvreté est l'un des moteurs de la migration… Les femmes et les jeunes filles sont non seulement les plus vulnérables à la pauvreté mais également une partie essentielle de la solution en vue de l'éliminer. Leur rôle au cœur de la famille, de la collectivité et de la société en fait des actrices incontournables dans l'amélioration de tous les aspects de la vie humaine.* » (L. -A. Knight, communication personnelle, 2010)

Lesley-Anne Knight

Secrétaire générale de Caritas Internationalis (2007-2011) à la Conférence de Saly, au Sénégal, sur le visage féminin de la migration, novembre 2010

Dans le cadre de ce manuel, nous veillons particulièrement aux besoins en matière de prévention et protection de l'intégrité physique et de la santé sexuelle des femmes et des filles. Comme nous l'avons vu dans le module 2 sur la vulnérabilité, les facteurs individuels, telle que le genre et l'âge peuvent influencer en grande mesure l'exposition au risque.

L'intérêt de positionner les femmes et les jeunes filles comme un profil central de ce manuel est dû à la double relation entre genre et migration.

Dans le module d'introduction de ce manuel, nous avons vu que les femmes représentent une partie importante du nombre total de migrants internationaux (48%). Nous avons également parlé de la notion de féminisation de la migration, reconnaissant ainsi les femmes comme des individus à part entière, lesquelles peuvent utiliser la migration comme un moyen de libération, d'autodétermination et de résilience. La migration peut-être donc vue comme un moyen non négligeable d'amélioration et de renforcement de l'égalité de genre. On peut penser par exemple, à la possibilité pour les femmes d'aspirer à un meilleur salaire, à une meilleure formation, acquérir des biens propres ou, augmenter leur pouvoir de décision sur leurs vies et de celles de leurs enfants).

Pourtant, face à cette réalité de recherche d'autodétermination, existe une autre réalité plus sombre, qui nous oblige à considérer le genre comme un facteur de vulnérabilité dans le parcours migratoire. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faut considérer le genre féminin comme étant intrinsèquement vulnérable, mais il est toutefois primordial

que les intervenants sur le terrain adoptent une perspective de genre dans leurs protocoles d'assistance et de réponse migratoire. Ainsi, il convient de tenir en compte que :

- 70% des victimes de traite des personnes, sont des femmes et jeunes filles (Office des Nations unies contre les drogues et le crime [ONUDC], 2018).
- Les femmes de moins de 35 ans sont le groupe le plus exposée aux violences conjugales[15] (Fonds des Nations unies pour la population [FNUAP], 2020).
- 90% des femmes et des filles ayant utilisée la route de la méditerranée centrale ont été violées au cours de leur voyage. A ceci il faut rajouter, le risque de grossesse non désirée, de maladies sexuellement transmissibles et des conditions précaires, voir absentes, d'accès aux services de santé (Organisation des Nations unies [ONU], Assemblée générale, A/74/150. 2019).
- Les femmes et les jeunes filles sont souvent contraintes de passer un accord abusif avec les passeurs, ce qui augmente leurs chances de subir des violences sexuelles, viols et autres formes d'abus graves.
- 73% des travailleurs(ses) domestiques migrant(e)s sont des femmes. Les travailleurs domestiques en situation irrégulière sont particulièrement à risque de se voir maltraités, exploités, violenté physiquement et psychiquement et de ne pas pouvoir bénéficier d'une protection sociale (Organisation des Nations unies [ONU], Assemblée générale, 2019).
- Enfin, par le simple fait d'appartenir au genre féminin, les femmes et les jeunes filles subissent une double discrimination dans certains pays, par le fait d'être à la fois migrantes et femmes (Fonds des Nations unies pour la population [FNUAP], 2018).

La société malienne est une société patriarcale et stratifiée (nobles, les hommes de castes (griots, forgerons, cordonniers) ainsi que les descendants des captifs. Malgré les dispositions de la Constitution en son article 2 qui stipule l'égalité entre tous les Maliens sans distinction de religion, d'origine et de sexe, il est important de souligner que la femme reste culturellement « non-égale » à l'homme. C'est par exemple, l'homme qui est le chef de famille et qui décide du lieu de résidence. Dans ces conditions, la migration des femmes est plus difficile que celle des hommes, car elle nécessite l'accord du mari pour une femme mariée, et du père dans le cas de la fille mineure. Par ailleurs, dans le

[15] Tiré de données collectées sur 119 pays par le Fond des Nations unies pour le Développement (UNFPA).

cadre de la migration irrégulière, en plus des risques communs encourus, ces dernières sont plus exposées à des violences sexuelles et physiques.

Au Mali, différentes sources (Ballo, 2009) ont décrit les motifs et l'évolution de la migration (interne et internationale) féminine. Celle-ci n'a pas fait l'objet d'un recensement exhaustif. Néanmoins, la migration féminine est une pratique culturelle répandue qui était à ses débuts motivée par la quête des trousseaux de mariage en ville. Peu à peu, d'autres logiques (quête d'autonomie, la curiosité de la ville, l'appât du gain, etc.) sont devenues des déterminants importants de la migration des filles et des femmes.

Selon la sociologue Marie Lesclingand et la démographe Véronique Hertrich (Lesclingand & Hertrich, 2017, p.77) :

« *Pour les deux sexes, la migration de travail devient un élément-clé du passage à l'âge adulte, revendiqué par les intéressé(e)s comme une expérience essentielle à la construction de soi. A contrario, celles et ceux qui sont resté(e)s au village ont le sentiment d'avoir été privés d'une partie de leur jeunesse (Hertrich et al., 2012 ; Hertrich et Lesclingand, 2013*) ».

3. Non-candidats à un retour assisté ou une réinsertion

En 2018, plus de 63 mille personnes migrantes ont fait partie du programme « d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) » de l'OIM. Ce programme permet aux personnes migrantes de pouvoir bénéficier d'un retour accompagné et assisté. Cela prend notamment en charge une assistance médicale, psychosociale, économique et juridique selon les cas. Le retour et la réintégration des migrants sont deux étapes importantes du cycle migratoire, souvent chargées d'une lourde expérience de parcours (Vidal & Tjaden, 2018).

Ces programmes permettent donc de venir en aide aux personnes qui ne souhaitent plus, ou ne peuvent plus, continuer leurs parcours migratoires. Des critères d'éligibilité entrent cependant en compte pour pouvoir en bénéficier. Le programme AVRR de l'OIM, par exemple, considère les profils suivants comme particulièrement vulnérables (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020) :

- « *Personnes dont la demande d'asile a été rejetée ou retirée*
- *Migrants en détresse*
- *Victimes de la traite des personnes*
- *Autres groupes vulnérables (enfants migrants non-accompagnés, migrants avec des besoins particuliers en matière santé)* »

Ainsi, lorsque l'on parle de retour et réintégration à leur communauté d'origine, il est bien souvent nécessaire de fournir un aide pluridisciplinaire aux personnes migrantes. Selon l'OIM, « *l'aide à la réintégration ne peut aboutir qu'à partir d'un certain niveau de réinsertion à la fois sur le plan économique, social et psychosociale* » (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2019, p. 12).

Or, des défis importants se posent lorsque les personnes migrantes qui souhaitent retourner chez elles, ne peuvent pas accéder à de tels programmes. Cela peut être le cas si la personne n'a pas pu remplir les critères d'éligibilité, mais cela pourrait aussi être des personnes n'ayant pas pu obtenir l'information suffisante et nécessaire à cet effet. A travers ce troisième profil de vulnérabilité, PROMISA s'intéresse donc à ce groupe de personne qui a été exclue d'un potentiel programme d'assistance au retour, et qui a

pourtant probablement les mêmes besoins en termes d'assistance sociale, juridique, psychosociale. Les risques d'isolement, de sentiment de honte, d'exclusion et de possibles menaces, doivent être pris en compte dans cette étape. Dans le module 6 nous évoquerons plus en détails, l'impact psychosocial de cette étape.

Au Mali, le retour a toujours été un moment important du cycle migratoire, qu'il s'agisse de la migration interne (de la campagne vers la ville) mais aussi internationale (du Mali vers l'étranger). Par exemple, jusqu'au milieu des années 70, les Maliens pratiquaient une migration pendulaire d'une durée maximale de 7 ans et ils se faisaient ensuite remplacer par un proche. Avec l'instauration des mesures de fermeture des frontières à partir de 1974, les immigrés maliens ont reconsidéré leur séjour en Europe et certains s'y sont installés. D'autres, sont revenus au Mali dans le cadre de l'aide au retour ou à travers des retours volontaires, sans accompagnement d'un organisme. Qu'il soit organisé ou contraint, le retour est toujours un moment de tensions, car la famille a tendance à inciter le migrant à rester dans le pays d'accueil afin de continuer à l'utiliser comme une ressource financière dont les transferts sont prisés. Les migrants de retour ont peur de l'échec dans le cadre de la réinsertion socio-économique, des on-dit, des médisances. C'est pour cette raison que de nombreux migrants expulsés cachent leur situation à leurs familles et amis, d'autant plus que certains rapatriés de force, et menottés. D'autres personnes reviennent sans pécule et sans même une opportunité à saisir. A cette catégorie de retournés, l'Association Malienne des Expulsés offre une prise en charge psychosociale avec le soutien du centre de psychiatrie de l'hôpital du point G à Bamako.

Les besoins des migrants de retour sont la prise en charge psychosociale car le retour non préparé crée des traumatismes. Ils ont aussi besoin d'un appui en termes de renforcement de capacités pour la création et la gestion des petites entreprises ainsi qu'un appui financier (Dicko, 2011).

Chapitre 2
Indicateurs de détection des profils de vulnérabilités PROMISA

L'ensemble des indicateurs énumérés ci-après doivent servir de guide pour faciliter la détection des profils de vulnérabilité définis par PROMISA (femmes et jeunes filles à risque, victime de traite des personnes, migrants de retour non assistés). Ces indicateurs servent d'outils pour aider l'intervenant à détecter des possibles indices, qui permettent alors d'effectuer une détection préliminaire d'un profil de vulnérabilité. La responsabilité des intervenants, en tant qu'acteurs non-spécialisés, et donc de référer la personne vers les acteurs qui seront en mesure de répondre aux besoins de protection spécialisés.

1. Considérations générales

Veuillez prendre en compte les considérations suivantes pour un usage approprié des indicateurs (Conferencia Regional sobre Migración [CRM], 2014) :

- Ces indicateurs représentent des indices de situation qui permettent de mettre en garde le/la travailleur(se) humanitaire face à un potentiel profil de vulnérabilité
- Les indicateurs ne prétendent pas définir dans sa totalité un profil
- Il n'est pas nécessaire de remplir tous les indicateurs pour être considéré comme appartenant potentiellement à un profil de vulnérabilité
- Et par conséquent, il suffit de remplir **un seul** indicateur pour que le/la travailleur(se) humanitaire active la procédure adaptée de protection et d'assistance et de référencement (MRN)
- Ces profils de vulnérabilité seront confirmés par les instances spécialisées, il n'appartient en aucun cas au travailleur humanitaire non-spécialiste de premier contact, de confirmer le profil de vulnérabilité
- Une distinction est faite entre détection et identification. La détection d'un profil exige la confirmation d'un expert, alors que l'identification est la reconnaissance par l'expert de ce profil. Ces indicateurs servent donc à la détection.

2. Grille technique de détection des vulnérabilités

Veuillez utiliser la grille des indicateurs ci-dessous comme support pour la détection des profils de vulnérabilités. Vous retrouverez ces grilles techniques en annexe (**ANNEXES – MODULE 3**).

⇨ **PROFIL PROMISA**

2.1 Victimes de la traite des personnes

Les profils de possibles victimes de traite sont issus de l'Office des Nations unies contre les drogues et le crime (Office des Nations unies contre les drogues et le crime [ONUDC], 2010).

Indicateurs de vulnérabilité	Oui	(?)	Non
Croire qu'ils sont forcés à travailler	◻	◻	◻
Croire qu'ils ne doivent pas quitter leur environnement de travail	◻	◻	◻
Montrer des signes que leurs mouvements sont contrôlés	◻	◻	◻
Penser qu'ils ne peuvent pas sortir de cette situation	◻	◻	◻
Montrer des signes de peur ou d'anxiété	◻	◻	◻
Être victimes de violence ou de menaces de violence à leur égard ou à l'égard des membres de leur famille et de leurs proches	◻	◻	◻
Souffrir de blessures ou handicaps inhérents à certains emplois ou à certaines mesures de contrôle ou agression	◻	◻	◻
Être méfiants envers les autorités	◻	◻	◻
Souffrir de menaces d'être livrées aux autorités	◻	◻	◻
Ne pas être en possession de leur passeport ou d'autres documents de voyage ou d'identification, car ces documents étant détenus par une autre personne	◻	◻	◻
Détenir de faux papiers d'identification ou autres documents de voyage	◻	◻	◻
Se trouver dans un lieu susceptible d'être utilisé pour l'exploitation des personnes	◻	◻	◻
Ne pas maîtriser la langue locale	◻	◻	◻
Ne pas connaître leur le lieu de travail ou l'adresse de leur lieu de résidence	◻	◻	◻
Permettre à d'autres personnes de parler en leur nom quand on leur adresse la parole directement	◻	◻	◻
Agir comme s'ils avaient reçu des instructions de la part de quelqu'un d'autre	◻	◻	◻
Être forcés à travailler sous certaines conditions	◻	◻	◻
Être rappelés à l'ordre à travers des punitions	◻	◻	◻
Ne pas être en mesure de négocier les termes du travail	◻	◻	◻
Ne pas avoir accès à leur argent	◻	◻	◻
Travailler excessivement pendant de longues heures et sans repos	◻	◻	◻

2.2 Femmes et jeunes filles

Les profils de possibles femmes ou filles migrantes en situation de vulnérabilité ont été adaptés des lignes directrices régionales de la CRM (pour les pays membres en Amérique Centrale, Caraïbes et Amérique du Nord) pour l'identification préliminaire de profils et mécanismes de référencement de populations migrantes en situation de vulnérabilité (Conferencia Regional sobre Migración [CRM], 2014).

Indicateurs de vulnérabilité	Oui	(?)	Non
Femme voyageant seule et sans ressources de soutien, en particulier les adolescentes	◻	◻	◻
Femme ou jeune fille enceinte (grossesse désirée ou non désirée)	◻	◻	◻
A été victime de violence basée sur le genre (harcèlement sexuel, maltraitance, exclusion sociale, abus, exploitation et autres formes d'abus)	◻	◻	◻
A été victime de violence sexuelle (viol, abus, traite des personnes à des fins de prostitution ou d'exploitation sexuelle)	◻	◻	◻
Est bloquée dans son parcours migratoire, et se trouve en état de détresse	◻	◻	◻
A été victime d'une agression physique ou psychique et se trouve dans un état de désorientation	◻	◻	◻
A subi un vol par un tiers et se retrouve sans argent	◻	◻	◻
Souffre elle-même, ou ses enfants, de carences alimentaires voire de malnutrition	◻	◻	◻
Se trouve dans un état de santé qui requiert une intervention médicale	◻	◻	◻
A besoin d'un suivi médical et se retrouve sans traitement	◻	◻	◻
Femmes âgées voyageant seules	◻	◻	◻
Travaille comme domestique sans contrat de travail	◻	◻	◻
Ne connaît pas la législation relative à ses droits	◻	◻	◻
A été exposée à un réseau de trafic de migrants	◻	◻	◻

2.3 Non-candidats à un retour assisté ou une réinsertion[16]

Les profils de possibles migrants retournés non-candidats à un retour assisté ont été développés par Besity SA.

Indicateurs de vulnérabilité	Oui	(?)	Non
A été renvoyé dans son pays d'origine sans bénéficier d'un programme d'assistance au retour, et se trouve dans un état de détresse	◻	◻	◻
A été renvoyé dans son pays d'origine sans bénéficier d'un programme d'assistance au retour, et demande de l'aide	◻	◻	◻
A été renvoyé dans son pays d'origine sans bénéficier d'un programme d'assistance au retour, et a peur de retourner dans sa communauté	◻	◻	◻
A été renvoyé dans son pays d'origine sans bénéficier d'un programme d'assistance au retour, et mentionne avoir été victime d'agression et d'abus des droits humains pendant son trajet migratoire	◻	◻	◻
A été renvoyé dans son pays d'origine sans bénéficier d'un programme d'assistance au retour, et vous explique que la situation de persécution (ou les personnes l'ayant persécuté) sont toujours présents	◻	◻	◻
A été renvoyé dans son pays d'origine sans bénéficier d'un programme d'assistance au retour, et n'a pas d'argent pour rentrer jusqu'à sa communauté d'origine	◻	◻	◻
Se trouve dans un état agité, anxieux	◻	◻	◻
Femme seule ou accompagnée de jeunes enfants qui n'a pas bénéficié d'un programme d'assistance au retour	◻	◻	◻
Enfants/mineurs/adolescents retournés	◻	◻	◻
Migrant de retour sans document d'identité	◻	◻	◻
Migrant de retour qui a besoin d'une assistance médicale urgente	◻	◻	◻

[16] Nous rappelons que le fait que la personne n'ait pas bénéficié d'un programme d'assistance peut-être du à une volonté propre, une méconnaissance des programmes ou encore à l'exclusion des critères d'éligibilités du programme.

Chapitre 3
Protocole de référencement et de détection préliminaire des profils de vulnérabilités

Lors de votre travail sur le terrain, vous serez amené à rencontrer plusieurs profils de vulnérabilités, parfois même plusieurs dans un même cas. Ce chapitre vise donc à vous guider dans la détection de ces profils.

Dans ce chapitre nous présentons le Protocole de référencement et de détection préliminaire des profils de vulnérabilités. Cette partie est adaptée à partir des lignes directrices régionales de la CRM (Conferencia Regional sobre Migración [CRM], 2014). Il est important de noter que les intervenants doivent avoir suivi au préalable une formation sur la base de ce module, avant d'utiliser ces outils sur le terrain.

La connaissance et maîtrise du protocole et des outils en annexe (**ANNEXES – MODULE 3**) sont des facteurs importants qui contribuent à créer un climat de confiance, et ainsi, à une information claire et, adéquate qui permet d'assurer une meilleure protection et assistance à la personne migrante.

Protocole de référencement et de détection préliminaire des profils de vulnérabilités

Étape 1 : La détection

Le premier pas débute lorsque l'intervenant rentre en contact avec la personne migrante. Il est alors important de se présenter, ainsi que l'organisation que nous représentons :

1.1 Informer

1. **Se présenter**

Avant de débuter l'entretien préliminaire de détection des vulnérabilités, il faut informer la personne de qui nous sommes, du but de la procédure et des conséquences de l'entretien.

2. Détecter la langue de la personne migrante

La personne doit recevoir des informations claires dans une langue qu'elle comprend. Dans le cas où un interprète est nécessaire, veuillez faire appel aux ressources disponibles.

3. Transmettre les informations clés

Informer la personne sur ses **droits**, sur le caractère **confidentiel et volontaire** de la procédure ainsi que des **services** disponibles par l'organisation en question.

Exemple :

> *« Bonjour, je m'appelle Antoine et je travaille pour une organisation non gouvernementale qui s'appelle Caritas. Je suis ici pour répondre à vos besoins et questions. Les informations que vous me fournissez sont confidentielles. Le but de cet entretien est de vous informer de vos droits et de recueillir les informations nécessaires afin comprendre quels sont vos besoins. Mon organisation fait partie d'un réseau qui travaille pour la protection et l'assistance aux migrants. Si nous ne pouvons pas répondre à vos besoins, nous vous offrirons la possibilité de vous rediriger vers une organisation partenaire qui sera mieux en mesure de vous offrir la protection et l'assistance nécessaire. Avez-vous des questions ? »*

⇨ IMPORTANT : Principe de non refoulement

Pendant que vous échangez avec le migrant en question, vous devez rester attentif aux éléments suivants. Est-ce que :

- la personne demande protection ? **OUI / NON**
- il s'agit d'enfants ou adolescents, en particulier ceux qui voyagent seuls ou qui ont été séparés ? **OUI / NON**
- la personne manifeste une incapacité physique ou mentale et n'est pas accompagnée ? **OUI / NON**
- la personne montre des signes d'atteintes d'ordre physique (déshydratation, dénutrition, coups, fractures, mutilations etc.) ? **OUI / NON**
- la personne montre un état émotionnel altéré ou confus : désorientation, peur, crise d'anxiété, sanglots ? **OUI / NON**
- la personne semble être sous l'influence de stupéfiants ? **OUI / NON**
- on suspecte que la personne soit contrôlée ou surveillée par une tierce personne ? **OUI / NON**
- la personne indique ne pas savoir dans quel pays elle se trouve ? **OUI / NON**

Dans le cas où la personne exprimerait **une ou plusieurs** des conditions mentionnées ci-dessus (voir encadré), il est alors important de faire appliquer/faire respecter le **principe de non refoulement**.

Cela signifie que même si la personne n'est pas en possession de documents de voyage requis par la législation du pays de transit ou d'arrivée, que ces derniers soient échus, ou que les documents ne correspondent pas à l'identité de la personne, **on ne peut en aucun cas renvoyer la personne** vers son pays d'origine ou vers le pays antérieur à celui d'arrivée, que ce soit à travers une frontière terrestre, maritime ou aérienne, et ce, jusqu'à ce que les autorités compétentes aient pu déterminer l'appartenance à un **profil** qui requiert une protection juridique.

1.2 Évaluation d'un besoin urgent

Si la personne ne présente pas une ou plusieurs des caractéristiques mentionnées ci-dessus, vous pouvez passer à l'étape suivante, à savoir l'évaluation des besoins d'urgence de la personne.

Exemple :

> « Avant *de débuter, je souhaiterais savoir si vous êtes dans une situation urgente de santé ou avez-vous un besoin qui doit être traité immédiatement ?* »

Si vous identifiez un besoin urgent non-spécialisé, veuillez d'abord y répondre avant de poursuivre l'entretien.

Exemples :

> Vous pouvez lui offrir un verre d'eau en cas de déshydratation.
>
> En revanche, si la personne se trouve dans une situation qui requiert un suivi spécialisé, veuillez sauter à **l'ETAPE 4** du protocole. Cette étape va vous permettre de référer la personne au centre de santé le plus proche.

⇨ **IMPORTANT** : Avant de référer la personne, il est important que vous remplissiez la fiche de référencement[17] (disponible en annexe, **ANNEXES MODULE 3**), et que vous lui offriez la possibilité de revenir pour poursuivre l'entretien une fois le référencement terminé.

Étape 2 : Détermination d'un danger imminent

2.1 Assurer un climat de confiance

Pour cette deuxième étape, il est important de s'assurer que la personne se sente dans un climat de confiance.

Quelques recommandations :

Trouvez un espace à l'abri des regards et écoutes.

- Si vous vous trouvez dans vos bureaux, veillez à fermer les portes et avertir vos collègues que vous allez réaliser une action d'assistance afin de ne pas être interrompu.
- Si vous êtes sur le terrain, veuillez inviter la personne à continuer l'entretien dans un espace légèrement retiré du groupe sans pour autant vous isoler.

2.2 Détermination d'un danger imminent

Une fois les préconditions remplies, et afin de déterminer si la personne se trouve dans une situation de **danger imminent** (existence d'une menace actuelle contre sa vie, son intégrité ou liberté), vous pouvez poser la question suivante :

Exemple :

> « *Avez-vous l'impression ou pensez-vous être en ce moment suivi(e) ou surveillé(e) par quelqu'un ? Si c'est le cas, par qui ?* »

Si la réponse est affirmative et que la personne interrogée soupçonne l'existence d'un tel danger, veuillez passer immédiatement à **l'ETAPE 4** du protocole. Vous allez remplir la feuille de référencement, afin de référer la personne à une instance qui puisse

[17] Notre fiche de référencement a été adaptée du guide de l'OIM sur les mécanismes de référencement (Guajardo, 2019).

répondre aux besoins et garantir la protection de la personne (par exemple : police, bureau d'aide et de protection aux victimes, OIM, HCR etc.).

A partir de ce moment, c'est l'organisme de référencement qui assume la continuité du processus d'identification.

Étape 3 : Analyse de la vulnérabilité

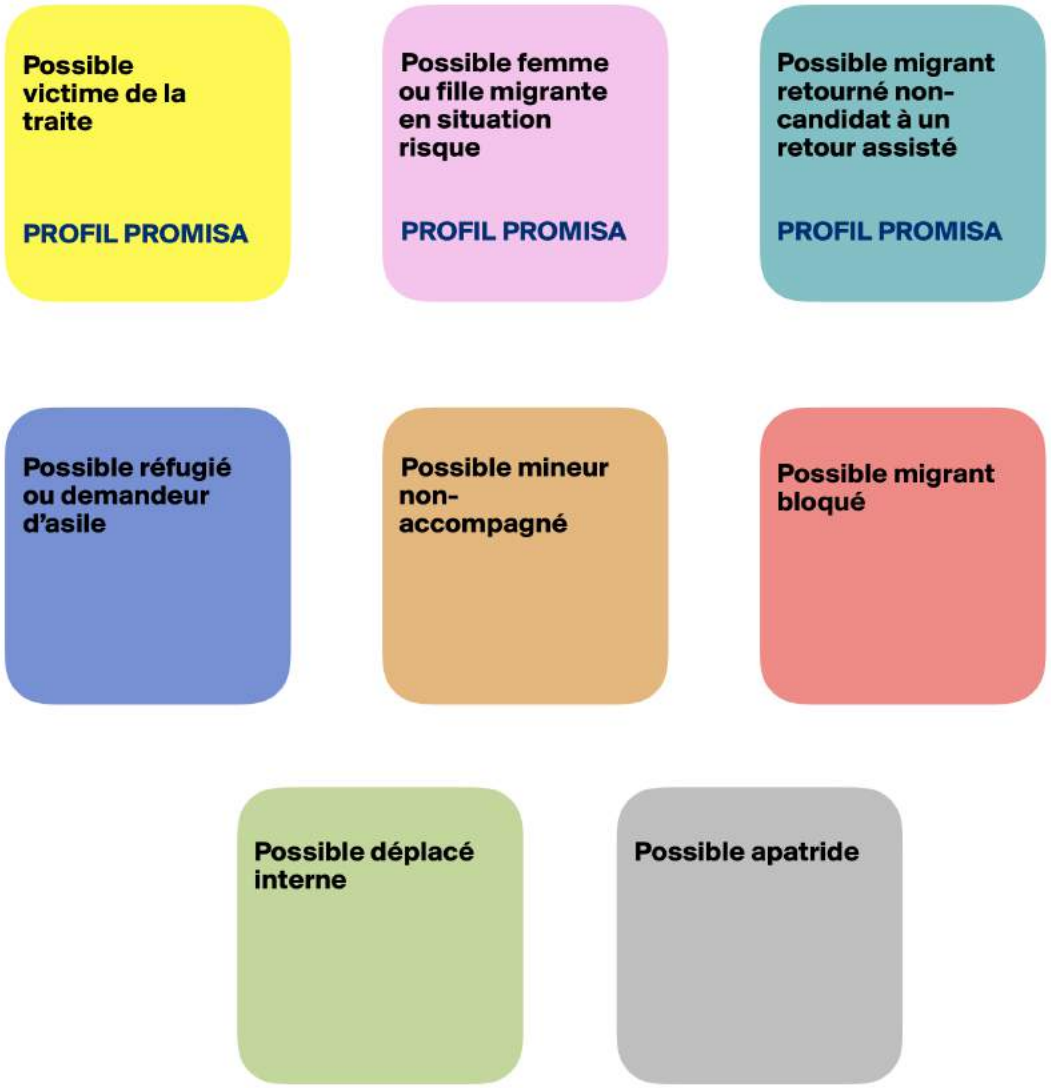
Maintenant vous allez procéder à l'analyse des vulnérabilités de la personne migrante. Pour évaluer l'existence d'un profil de vulnérabilité, veuillez utiliser le formulaire de détection rapide des vulnérabilités [18] ainsi que la grille des indicateurs afin de vous guider dans cette étape (disponible en annexe, **ANNEXES - MODULE 3**).

⇨ **IMPORTANT** : Il est important que vous connaissiez bien le formulaire, la grille d'indicateurs ainsi que les fiches d'acteurs de référencement (voir **ANNEXES - MODULES 4-6**). Rappelez-vous que la personne doit se sentir en confiance. Votre connaissance approfondie des indicateurs, vont vous permettre de détacher votre regard de la feuille, et de pouvoir ainsi soutenir la personne dans son récit.

[18] Le formulaire de détection rapide des vulnérabilités permet de détecter les (possible) profils suivants : victime de traite, mineur non-accompagné, réfugié/demandeur d'asile, apatride, personnes avec des besoins de santé, femmes en situation de risques et migrant retourné non-candidat à un retour assisté.

Profils de vulnérabilité

Les profils de vulnérabilités sont les suivants :



Lors de la détection rapide des profils de vulnérabilités, il est nécessaire de tenir compte du fait que les profils ne s'excluent pas mutuellement. La personne interrogée peut donc répondre simultanément à plusieurs profils, et donc présenter un cadre de besoin multiples.

Étape 4 : Le référencement

Dans tous les cas où un ou plusieurs profils ont été identifiés, la personne responsable de l'entretien doit gérer le référencement pour assurer les besoins en matière de protection et de droits de la personne migrante et ainsi faire éviter le rejet, le refoulement ou autre type d'expulsion. En d'autres termes, cela signifie que l'intervenant doit :

1. Compléter la **fiche de détection rapide** des vulnérabilités (**ANNEXES – MODULE 3**)
2. **Communiquer** à la personne la possibilité de référencement
3. Obtenir son **consentement**. Un référencement doit toujours se faire sur une base volontaire
4. Remplir la **fiche de référencement** (**ANNEXES – MODULE 3**)
5. Contacter l'**organisation/institution** à qui il va référer la personne, en lui indiquant les détails nécessaires
6. **Fermer le cas**. Si votre organisation a les moyens de sauvegarder ou d'archiver les dossiers en garantissant les mesures sécuritaires et de confidentialité, vous pouvez alors garder une copie de la fiche de référencement

Une fois le référencement effectué, c'est l'organisme de référencement qui assume la continuité du cas.

BIBLIOGRAPHIE

Ambassade des Etats Unis au Mali. (2016, 13 septembre). *Rapport international sur le trafique humain 2015 - Mali*. Ambassade des Etats-Unis au Mali. https://ml.usembassy.gov/fr/rapport-international-sur-le-trafique-humain-2015-mali/

Ballo, M. (2009). *Migration au Mali. Profil National 2009.* Organisation internationale pour les migrations. https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/3FAD5B7F062A54E9432576F20032A423-Rapport_Complet.pdf

CRM. (2014). *Lineamientos regionales para la identificación preliminar de perfiles y mecanismos de referencia de poblaciones migrantes en condición de vulnerabilidad [Lignes directrices régionales pour l'identification préliminaire de profils et mécanismes de référencement de populations migrantes en conditions de vulnérabilité]*. Conferencia Regional sobre Migración. https://kmhub.iom.int/sites/default/files/c._lineamientos_2013.pdf

Dicko, B. E. (2011). La problématique de la réinsertion des migrants maliens de retour de la France : Logiques d'acteurs et dispositifs d'appui à la réinsertion. *Les Cahiers de la CRIEC*, (35). https://core.ac.uk/download/pdf/77619256.pdf

ECPAT Luxembourg. (2017). *Rapport Global de suivi de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales*. ECPAT International. https://www.ecpat.org/wp-content/uploads/2017/05/A4A_V2_AF_MALI_ebook.pdf

FNUAP. (2018). *Cinq raisons pour lesquelles la migration est une question féministe*. Fonds Des Nations Unies Pour La Population. https://www.unfpa.org/fr/news/migrationfeministe

FNUAP. (2020). *Les jeunes femmes sont les personnes les plus vulnérables à la violence conjugale, selon de nouvelles données de l'UNFPA*. Fonds Des Nations Unies Pour La Population. https://www.unfpa.org/fr/news/les-jeunes-femmes-sont-les-personnes-les-plus-vulnérables-à-la-violence-conjugale-selon-de

Guajardo, M. (2019). *OIM guidance on referral mechanisms [Guide de l'OIM sur les mécanismes de référencement]*. Organisation internationale pour les migrations.

Knight, L.-A. (2010). *Le visage féminin de la migration. Allocution de bienvenue de Lesley-Anne Knight Secrétaire générale, Caritas Internationalis.* [].http://www.caritas.org/includes/pdf/LAKSenegalNov2010speechFR.pdf

Lesclingand, M., & Hertrich, V. (2017). Quand les filles donnent le ton. Migrations adolescentes au Mali. *Population*, *72*(1), 63–93. https://doi.org/https://doi.org/10.3917/popu.1701.0063

Mosler Vidal, E., & Tjaden, J. D. (2018). *Global migration indicators [Indicateurs globaux de la migration].* Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/global_migration_indicators_2018.pdf

OIM. (2019). *Manuel sur la réintégration. Orientations pratiques sur la conception, la mise en œuvre et le suivi de l'aide à la réintégration.* (). Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/iom-reintegration-handbook-fr.pdf

OIM. (2020). *Aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR)*. Organisation Internationale Pour Les Migrations. https://www.iom.int/fr/aide-au-retour-volontaire-et-la-reintegration-avrr

ONU. (2000). *Protocole additionnel à la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants* (). Nations unies. https://www.ohchr.org/documents/professionalinterest/protocoltraffickinginpersons_fr.pdf

ONU. Assemblée générale. (2019). Violence against women migrant workers. Report of the Secretary-General. [La violence contre les travailleuses migrantes. Rapport du Secrétaire général]. In . https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N19/232/30/PDF/N1923230.pdf?OpenElement

ONUDC. (2010). Fiche d'information sur les indicateurs de la traite des êtres humains. In *Office des Nations unies contre les drogues et le crime*. https://www.unodc.org/documents/e4j/Secondary/Traite_detres_humains_Fiche_dinformation_sur_les_indicateurs_de_la_traite_des_etres_humains.pdf

ONUDC. (2018). *Global report on trafficking in persons [Rapport mondial sur la traite des personnes]*. https://docs.euromedwomen.foundation/files/ermwf-documents/8505_5.4.globalreportontraffickinginpersons2018.pdf

ONUDC. (2019). *Définir le concept de traite des personnes* (). Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. https://www.unodc.org/documents/e4j/tip-som/Module_6_-_E4J_TiP-_final_FR_final.pdf

ONUDC. (2020). *Introduction à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants*. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. https://www.unodc.org/documents/human-

trafficking/2020/UNODC_Manuel_de_formation_TIP_SOM_pour_MINUSMA_UNPOL.pdf

ANNEXES – MODULE 3

A. Grilles

Grille des indicateurs de vulnérabilités des profils PROMISA

⇨ PROFIL PROMISA

Victimes de la traite des personnes

Indicateurs de vulnérabilité	Oui	(?)	Non
Croire qu'ils sont forcés à travailler	◻	◻	◻
Croire qu'ils ne doivent pas quitter leur environnement de travail	◻	◻	◻
Montrer des signes que leurs mouvements sont contrôlés	◻	◻	◻
Penser qu'ils ne peuvent pas sortir de cette situation	◻	◻	◻
Montrer des signes de peur ou d'anxiété	◻	◻	◻
Être victimes de violence ou de menaces de violence à leur égard ou à l'égard des membres de leur famille et de leurs proches	◻	◻	◻
Souffrir de blessures ou handicaps inhérents à certains emplois ou à certaines mesures de contrôle ou agression	◻	◻	◻
Être méfiants envers les autorités	◻	◻	◻
Souffrir de menaces d'être livrées aux autorités	◻	◻	◻
Ne pas être en possession de leur passeport ou d'autres documents de voyage ou d'identification, ces documents étant détenus par une autre personne	◻	◻	◻
Détenir de faux papiers d'identification ou autres documents de voyage	◻	◻	◻
Se trouver dans un lieu susceptible d'être utilisé pour l'exploitation des personnes	◻	◻	◻
Ne pas maîtriser la langue locale	◻	◻	◻
Ne pas connaître leur le lieu de travail ou l'adresse de leur lieu de résidence	◻	◻	◻
Permettre à d'autres personnes de parler en leur nom quand on leur adresse la parole directement	◻	◻	◻
Agir comme s'ils avaient reçu des instructions de la part de quelqu'un d'autre.	◻	◻	◻
Être forcés à travailler sous certaines conditions	◻	◻	◻
Être rappelés à l'ordre à travers des punitions	◻	◻	◻
Ne pas être en mesure de négocier les termes du travail	◻	◻	◻
Ne pas avoir accès à leur argent	◻	◻	◻
Travailler excessivement pendant de longues heures et sans repos	◻	◻	◻

Femmes et jeunes filles

Indicateurs de vulnérabilité	Oui	(?)	Non
Femme voyageant seule et sans ressources de soutien, en particulier les adolescentes	◻	◻	◻
Femme ou jeune fille enceinte (grossesse désirée ou non désirée)	◻	◻	◻
A été victime de violence basée sur le genre (harcèlement sexuel, maltraitance, exclusion sociale, abus, exploitation et autres formes d'abus)	◻	◻	◻
A été victime de violence sexuelle (viol, abus, traite des personnes à des fins de prostitution ou d'exploitation sexuelle)	◻	◻	◻
Est bloquée dans son parcours migratoire, et se trouve en état de détresse	◻	◻	◻
A été victime d'une agression physique ou psychique et se trouve dans un état de désorientation	◻	◻	◻
A subi un vol par un tiers et se retrouve sans argent	◻	◻	◻
Souffre elle-même, ou ses enfants, de carences alimentaires voire de malnutrition	◻	◻	◻
Se trouve dans un état de santé qui requiert une intervention médicale	◻	◻	◻
A besoin d'un suivi médical et se retrouve sans traitement	◻	◻	◻
Femmes âgées voyageant seules	◻	◻	◻
Travaille comme domestique sans contrat de travail	◻	◻	◻
Ne connaît pas la législation relative à ses droits	◻	◻	◻
A été exposée à un réseau de trafic de migrants	◻	◻	◻

Non-candidats à un retour assisté ou une réinsertion

Les profils de possibles migrants retournés non-candidats à un retour assisté ont été développés par Besity SA.

Indicateurs de vulnérabilité	Oui	(?)	Non
A été renvoyé dans son pays d'origine sans bénéficier d'un programme d'assistance au retour, et se trouve dans un état de détresse	◻	◻	◻
A été renvoyé dans son pays d'origine sans bénéficier d'un programme d'assistance au retour, et demande de l'aide	◻	◻	◻
A été renvoyé dans son pays d'origine sans bénéficier d'un programme d'assistance au retour, et a peur de retourner dans sa communauté	◻	◻	◻
A été renvoyé dans son pays d'origine sans bénéficier d'un programme d'assistance au retour, et mentionne avoir été victime d'agression et d'abus des droits humains pendant son trajet migratoire	◻	◻	◻
A été renvoyé dans son pays d'origine sans bénéficier d'un programme d'assistance au retour, et vous explique que la situation de persécution (ou les personnes l'ayant persécutée) sont toujours présents	◻	◻	◻
A été renvoyé dans son pays d'origine sans bénéficier d'un programme d'assistance au retour, et n'a pas d'argent pour rentrer jusqu'à sa communauté d'origine	◻	◻	◻
Se trouve dans un état agité, anxieux	◻	◻	◻
Femme seule ou accompagnée de jeunes enfants qui n'a pas bénéficié d'un programme d'assistance au retour	◻	◻	◻
Enfants/mineurs/adolescents retournés	◻	◻	◻
Migrant de retour sans document d'identité	◻	◻	◻
Migrant de retour qui a besoin d'une assistance médicale urgente	◻	◻	◻

B. Formulaires
Détection rapide des vulnérabilités
(adapté par Besity, OIM Mali)

Veuillez remplir les informations suivantes

N° d'enregistrement : ..... Date d'entretien : .....

Nom staff : ..... Lieu de l'entretien : .....

I. IDENTITÉ

Veuillez remplir les informations suivantes

Nom(s) : .....

Prénom(s) : .....

Nationalité : ..... Autre(s) (spécifier) ..... Sexe : H ◻ F ◻

Identité de genre : ..... Age : ..... Mineur : Oui ◻ Non ◻

Situation familiale : Marié(e) ◻ Célibataire ◻ Divorcé(e) ◻ Veuf/veuve ◻

Pièces d'identité (type et numéro) :

Carte ID, Numéro ◻..... Passeport, Numéro ◻.....

Laissez-Passer, Numéro ◻..... Autre(s), Numéro ◻.....

Pays d'origine : ..... Région : ..... Ville : .....

Destination de retour finale : Village : ..... Région : .....

Combien de personnes de votre famille restées au village sont à votre charge ? .....

II. CAUSE DU DÉPLACEMENT

Veuillez remplir les informations suivantes

a) Quel est votre situation migratoire ?

Migrant sur le départ ◻	Migrant de retour ◻	Migrant bloqué ◻
Migrant en transit ◻	Autre(s) (spécifier) ◻	

b) Avez-vous voyagé de manière volontaire ?

Oui ◻	Non ◻

Si **NON**, comment avez-vous quitté votre lieu de départ (région/pays) ?

Menaces ◻	Coercition ◻	Force ◻
Vendu ◻	Dettes ◻	Enlèvement ◻
Autre(s) (spécifier) ◻		

c) Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à migrer ?

Recherche de travail ◻	Poursuivre éducation ◻	Promesse d'embauche ◻
Réunification familiale ◻	Persécutions ◻	Changement de climat/catastrophe naturelle ◻
Raisons médicales ◻	Chercher eau/nourriture ◻	Conflits armés/insécurité ◻
Violence intrafamiliale ◻	Promesse de voyage et d'accueil par une tierce personne ◻	Discrimination ◻
Violence généralisée ◻	Promesse de mariage ◻	Mauvaise situation familiale ◻
Pauvreté ◻	Autre(s) (spécifier) ◻	

d) Avec qui avez-vous ou voyagez-vous ?

Seul ◻	Avec un recruteur ◻	Avec de la famille ◻
Avec l'employeur ◻	Avec un passeur ◻	Avec des amis ◻
Avec un étranger ◻	Autre(s) (spécifier) ◻	

e) **Pensez-vous qu'on vous a menti, manipulé, endetté, forcé, ou fait de fausses promesses dans le but de vous pousser à voyager/migrer ?**

Oui ☐	Non ☐

f) **Faites-vous partie d'un groupe contre lequel des discriminations sont faites ?**

Oui ☐	Non ☐

Si OUI

Race ☐	Orientations sexuelles ☐	Ethnie ☐
Groupe linguistique ☐	Groupe religieux ☐	Autre(s) (spécifier) ☐ .....

g) **Êtes-vous malade ou blessé, ou avez-vous d'autres besoins médicaux ?**

Oui ☐	Non ☐

III. LE VECU A L'ETRANGER

Veuillez cocher les cases correspondantes

a) **Avez-vous été sujet aux actes suivants avant ou pendant votre voyage migratoire ?**

Violence ☐	Abus ☐	Menaces ☐
Retenue de salaire ☐	Fraude ☐	Captivité ☐
Exploitation ☐	Enlèvement ☐	Mensonges ☐
Détention arbitraire ☐	Confiscation de doc de voyage ☐	Autre(s) (spécifier) ☐ .....

b) **Voyagez-vous en famille ?**

Oui ☐	Non ☐

Si **OUI**, combien de personnes sont à votre charge ?

Époux/épouse ☐	Enfants (spécifier le nombre) ☐	Autre(s) (spécifier) ☐ .....

IV. PERSPECTIVES DE RETOUR

Veuillez cocher les cases correspondantes

a) Que souhaitez-vous faire maintenant ?

Rester au Mali	◻	Continuer/reprendre le voyage	◻
Rentrer au pays d'origine	◻	Demander l'asile	◻

b) Quelle activité souhaiteriez-vous exercer en revenant dans votre lieu d'origine ?

Agriculture	◻	Études	◻	Artisanat	◻
Commerce	◻	Industrie (usine)	◻	Ouvrier	◻
Élevage	◻	Ne sait pas	◻	Autre(s) (spécifier)	◻

V. PARTIE À REMPLIR APRÈS ENTRETIEN

Veuillez cocher les cases correspondantes

a) Profil protection

Mineur non-accompagné	◻	Malade / Blessé	◻	Victime de violences	◻
Personne âgée (+65 ans)	◻	Handicap physique	◻	Troubles mentaux	◻
Femme en situation de risque	◻	Femme/jeune fille enceinte / allaitante	◻	Réfugié/demandeur d'asile	◻
Victime de traite	◻	Femme/jeune fille avec nourrisson	◻	Migrant de retour non bénéficiaire d'assistance au retour	◻

b) **Référencement** *(voir fiche d'acteurs pour plus de détails)*

Cochez les cases qui correspondent

Potentiel réfugiés/demandeur d'asile	☐
Potentiel apatride	☐
Potentiel victime de traite	☐
Potentiel mineur non-accompagné	☐
Potentiel femme et jeune fille en situation de risque	☐
Potentiel migrant bloqué	☐
Potentiel migrant de retour non bénéficiaire d'assistance au retour	☐
Potentiel déplacé interne	☐
Besoin médical (s'il y a des problèmes médicaux)	☐
Besoins immédiats (numéroter en fonction des priorités)	1- Logement ☐ 2- Nourriture ☐ 3- Autres (Spécifier) : ……

Note : S'il n'y a pas d'indicateurs de vulnérabilité, ou des besoins identifiés, il n'est pas nécessaire de procéder à un référencement.

Fiche de référencement

(Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2019b)

(Remplir une fiche par migrant, ainsi qu'une fiche par dépendants)

Information :

Nom(s) : .....
Prénom(s) : .....
Date de naissance : .....
Nationalité(s) : .....

Veuillez cocher toutes les cases qui correspondent, et indiquez le nom de l'organisation de référencement

☐ Soins de santé : (sera assuré par)
.....
☐ Logement : (sera assuré par)
.....
☐ Tuteur légal pour les enfants migrants : (sera assuré par)
.....
☐ Régularisation migratoire : (sera assuré par)
.....
☐ Recherche de famille/ rétablissement des liens familiaux : (sera assuré par)
.....
☐ Autres, veuillez spécifier : (y compris les considérations de sécurité)
.....

Veuillez préciser les catégories auxquelles le migrant peut appartenir sur la base des informations recueillies lors du formulaire de détection des vulnérabilités (cochez toutes les cases qui correspondent) :

☐ Potentiel réfugié/demandeur d'asile
☐ Potentiel apatride
☐ Sa demande d'asile a été rejetée et demande une assistance de protection
☐ Potentielle victime de traite des personnes (ancienne, actuelle, potentielle)
☐ Potentiel enfant non-accompagné/séparé

☐ Potentiel migrant bloqué

☐ Potentiel migrant de retour en besoin de protection

☐ Potentiel déplacé interne

☐ Ne répond à aucun des critères ci-dessus, mais a des besoins de protection (veuillez préciser).....

.....

.....

Information sur la personne qui réfère le cas

Nom(s) : .....

Prénom(s) : .....

Institution : .....

Détails de la personne à qui on réf. : .....

Contact de la personne a qui on réfère

Nom(s) : .....

Prénom(s) : .....

Institution : .....

Date de référencement : .....

Remarques, y compris tout besoin de protection particulier/immédiat et considérations:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

C. Activité 1
Cas pratique – analyse des vulnérabilités

But : Le but de cet exercice est de mettre en pratique les enseignements du module, en simulant un cas de détection de vulnérabilité.

Temps : 1h00-1h30

Matériel : Feuille de cas, tableau d'indicateurs de vulnérabilités, formulaire de détection rapide des vulnérabilités et protocole de référencement et de détection préliminaire des profils de vulnérabilités.

Méthodologie : Diviser la salle en groupe de 3-5 participants. Distribuer à chaque groupe :

- Un cas d'assistance
- Le tableau d'indicateurs de vulnérabilités
- Le formulaire de détection rapide des profils de vulnérabilités
- Le protocole de référencement et de détection préliminaire des profils de vulnérabilités.

Instructions : Expliquer que chaque groupe a reçu un cas d'assistance. Ceci est une simulation, et le but est que chaque groupe puisse réfléchir ensemble au protocole de référencement et de détection préliminaire des profils de vulnérabilités. Expliquer que l'exercice va se dérouler en 2 temps.

Temps 1 : (30 minutes)

1) Chaque groupe lit ensemble le cas d'assistance qui lui a été distribué.
2) Chaque groupe détecte ensemble les indicateurs de vulnérabilités
3) Chaque groupe complète avec les informations disponibles, le formulaire rapide de détection des profils de vulnérabilités
4) Ensuite, le groupe prépare une petite synthèse et explique le (ou les) profil(s) détectés, quels ont été les indicateurs qui les ont particulièrement aidés à détecter le ou les profil(s) de vulnérabilité.

Temps 2 : (45 minutes)

Vous demandez à chaque groupe de désigner une personne qui va interpréter le cas d'assistance. Vous demandez ensuite à chaque personne qui représentera le cas d'assistance de vous suivre. Vous lui expliquer qu'elle va devoir faire un jeu de rôle. Demander leur de relire attentivement le cas, et de mémoriser au mieux les éléments les plus importants. Si nécessaire, accorder 5 minutes aux participants.

Pendant ce temps, rejoignez le reste de la salle, et expliquer aux restes des participants qu'ils vont devoir simuler un entretien avec un cas d'assistance. Poser les instructions suivantes :

1) Chaque groupe désigne au moins un observateur et un intervenant qui devra interroger la personne assistée sur la base du formulaire de détection rapide des profils de vulnérabilités et du protocole de référencement et de détection préliminaire des profils de vulnérabilités
2) Lorsque l'observateur est désigné, distribuer lui la fiche d'instruction suivante :

Instruction pour l'observateur

Votre rôle est d'observer en silence l'attitude de l'intervenant (sa manière de poser les questions, son attitude corporelle, sa manière d'interagir avec la personne assistée etc.). Essayer de noter s'il y a des éléments qui pourraient être améliorés, ainsi que les éléments qui ont au contraire été bien complétés. Pour vous aider, soyez également attentif à la personne qui raconte son histoire, se sent-elle à l'aise ? Avez-vous l'impression qu'un climat de confiance a été créé par l'intervenant ? L'attitude de la personne a-t-elle soudainement changée ? Si oui, que s'est-il passé ?

Ensuite, demander à chaque personne qui va représenter un cas de rejoindre le groupe sur sa droite.

1) Chaque groupe aura 30 minutes pour exercer cet exercice.
2) Rappeler l'importance du silence de l'observateur, ainsi que l'importance de ne pas juger ou proférer des moqueries/blagues pendant l'exercice.
3) Après les 30 minutes écoulées, chaque groupe est invité à partager son expérience (15 minutes).

Vous concluez cet exercice en rappelant l'importance de bien connaître les outils de détection des profils de vulnérabilités. Vous mentionner également l'importance de créer un climat de confiance et de sécurité.

Enfin, vous expliquer aux participants que maintenant que vous avez travaillé sur la détection des profils de vulnérabilités, ainsi que sur le protocole, vous allez à présent travailler sur le référencement aux acteurs spécialisés.

Cas 1. Emanuel

Emanuel est un homme de 28 ans originaire du Niger. Il travaille dans l'agriculture et détient une petite parcelle qui appartient à sa famille depuis des générations. La vie n'est pas facile, surtout depuis qu'il y a eu des inondations qui ont provoqué des dommages importants sur les terres.

Un jour deux hommes arrivent au village d'Emanuel. Il se présentent et lui expliquent qu'ils sont ici pour recruter 5 hommes vaillants et qui ont envie de gagner plus d'argent. Les hommes expliquent qu'ils travaillent pour une société espagnole, en Europe. Ils cherchent des agriculteurs pour travailler sur les terres de la société en Espagne. Les hommes ont avec eux un des prospectus, et ils montrent à Emanuel et ses amis les terres en Espagne, ainsi que le nom de la société, Jalapa SA.[19]Le salaire est de 3000 Euros par mois, et en plus la société facilite les visas et le voyage.

Emanuel et ses amis réfléchissent. Deux de ses amis disent qu'ils ne peuvent pas partir, car un membre de leur famille est malade. Les trois autres disent qu'ils vont accepter, leurs terres ont été rudement touchées par les inondations, et il n'y a plus d'espoir au village. Emanuel doute, il lui semble que c'est presque trop beau pour y croire. Il rentre à la maison, en parle à ses parents, et finalement accepte également. Il sera accompagné de deux de ses meilleurs amis.

Le lendemain, comme promis, les deux hommes reviennent dans une belle voiture 4x4. Les quatre hommes embarquent pour Niamey. A Niamey, ils se rendent dans un hôtel. Là un autre homme les attend, ils discutent avec les deux recruteurs un instant, puis ils ouvrent la porte passagère. Les quatre amis le suivent, jusqu'à une chambre d'hôtel.

[19] Le nom de la société est fictif.

Dans la chambre d'autres hommes les attendent. Emanuel se retourne mais ne voit plus les deux recruteurs. Les nouveaux hommes, leur demandent de se déshabiller, et de déposer leurs valeurs sur la table, ainsi que les documents d'identité. Ils leurs donnent de nouveau vêtement, et leurs demandent de les suivre.

Emanuel et ses amis ne comprennent pas vraiment pourquoi ils ont dû se changer. Emanuel demande alors à un des hommes qui les escortent. Ce dernier répond que c'est un cadeau de bienvenue de la Société Jalapa AS.

Lorsqu'ils arrivent en bas de l'hôtel, l'homme qui les avait reçus lors de leur arrivée les attend. Ils montent dans une nouvelle voiture. Après quelques heures, l'homme s'arrête. Il couvre les vitres de la voiture de papier sulfurisé et continue la route. Emanuel et ses amis s'échangent des regards d'incompréhension. Après des heures de conduite, sans savoir dans quelle région ils se trouvent, la voiture s'arrête. Emanuel et ses amis descendent. Là deux hommes armés les reçoivent. L'escorte est silencieuse et Emanuel commence à craindre pour sa vie. Ils arrivent dans une vaste exploitation agricole. Là, ont leur indique qu'ils vont devoir travailler dans l'exploitation.

Emanuel leur explique qu'il y a dû avoir une erreur. Ils sont attendus en Espagne par la Société Jalapa. Les hommes se regardent, rient, et en guise de réponse, lui donne un coup sur la tête avec le manche du fusil. Emanuel et ses amis rejoignent un autre groupe de travailleurs. Personne ne parle. Le silence est obligatoire. Ils sont constamment surveillés par des hommes armés. Les journées de travail sont longues et épuisantes. Ils n'ont qu'un repas par jour avec une pause de 30 minutes. Le soir, ils sont escortés dans un dortoir où ils dorment à 15 dans dans 20m2.

Un matin, des coups de feu retentissent aux loin, les hommes qui les surveillent partent en courant. Emmanuel et ses amis attendent de longues heures. Au bout d'un moment ils osent sortir. Ils voient alors les corps sans vies des hommes qui les surveillaient. Emanuel et ses amis s'échappent. Après avoir marché de longues heures, sans savoir où ils sont, ils arrivent par miracle à votre point d'information.

Cas 2. Sandrine

Sandrine a 19 ans. Elle est originaire du Burkina Faso, d'une province au Nord du pays. A 16 ans, Sandrine a été forcée de se marier avec un homme beaucoup plus âgé de son village. A peine mariés, Jean Jacques, son mari, a commencé à battre Sandrine et à l'obliger à avoir des rapports sexuels.

Après quelques mois Sandrine est tombée enceinte, mais son mari continuait de la frapper et de la violer. Un jour après avoir été particulièrement violentée, Sandrine alla voir son père. La mère de Sandrine est décédée lors de l'accouchement de sa petite sœur. Son père qui était alors très malade, lui dit qu'elle devait aller voir la police.

Quand son mari apprit qu'elle était allée voir son père, il se fâcha si fort qu'il faillit bien tuer le bébé de Sandrine, encore dans son ventre. Il lui dit qu'il refuse qu'elle quitte la maison sans sa permission. Sandrine, est désespérée, elle a peur et elle ne sait pas que faire.

Après la naissance du bébé, Sandrine se dédie à son enfant. Son mari continue de la battre, de la violer et cela est même devenu pire maintenant que le bébé est là. Sandrine se décide à aller voir la police. Mais lorsqu'elle arrive à la police, elle reconnaît le représentant, c'est un ami à son mari. Elle s'échappe en courant et en priant pour que ce dernier ne l'ait pas vu. Quelques mois plus tard, son mari est promu à un poste de représentant de la communauté. Un jour, Jean Jacques dit à Sandrine qu'il doit se rendre à Ouagadougou pour le travail. Il veut que Sandrine et le bébé viennent avec lui, il n'ose pas la laisser seule.

Après deux jours à Ouagadougou, Jean Jacques se fâche très fort contre Sandrine. Il lui dit qu'il ne peut pas accepter son attitude et ses provocations envers les hommes. Sandrine essaie de le calmer, en lui disant qu'elle n'a rien fait. Jean Jacques avait bu ce jour-là. Il frappe Sandrine avec une telle violence qu'elle n'a plus de force pour se lever. Sandrine craint pour la vie de son bébé. Le lendemain, alors que son mari part pour la dernière réunion du comité, Sandrine prend son bébé et avec beaucoup de difficulté s'échappe de l'hôtel.

Elle arrive alors à votre organisation.

Cas 3. Marie

Marie est Malienne. Elle a 15 ans. Il y a deux ans, Marie a débuté son voyage migratoire.

Marie était parti avec sa mère, il y a deux ans. Elles avaient eu le contact par leurs tantes d'une famille libyenne qui cherchait deux employées de services pour leur grande maison. Leur tante travaillait pour les voisins de cette famille, et avait donc pu assurer à Marie et sa mère leur place.

Lors de leur traversée jusqu'en Libye, Marie et sa mère ont été dépouillées de leurs affaires et détenues par un groupe de délinquants à leur arrivée au Niger. Marie a été violée à plusieurs reprises. Elle est restée enfermée pendant de longues semaines dans une cellule. Marie a été séparée de sa mère lorsque des hommes sont venus la chercher. Marie a été vendue à un maître pour travailler dans sa maison.

Lorsque Marie arrive dans la maison du maître, elle rencontre Antoine. Il a 16 ans, et il lui explique que cela fait 2 ans qu'il a été vendu à ce maître. Il lui raconte alors les horreurs, les abus et la violence. Il lui explique qu'ici on est contrôlé jour et nuit et qu'on ne peut pas s'échapper. Antoine lui dit alors qu'il a réussi à avoir un contact au marché qui va l'aider à s'échapper cette nuit car cette nuit, le garde est malade, et il n'y aura donc personne pour surveiller le couloir. Marie accepte de le rejoindre.

La nuit arrive, le contact d'Antoine siffle au loin. Marie et Antoine sortent par la fenêtre, sans bruit. Ils rejoignent le contact d'Antoine. Après de longues heures de conduite, Marie et Antoine rejoignent enfin la frontière du Mali. Là le contact leur dit qu'un ami à lui les attend de l'autre côté. Marie et Antoine rejoignent cet ami qui les conduit alors jusqu'à votre poste d'information.

Cas 4. Amed

Amed a 11 ans. Il est originaire du Nigeria.

Amed vient d'une province du Nord du Nigeria qui est disputée entre des groupes rebelles et l'armée. Il y a quelques mois, son village a été lourdement attaqué. Sa maison a été brûlée, et ses parents ont été tués. Amed était en train de travailler sur une parcelle au loin du village avec son petit frère de 3 ans, lorsqu'il a vu au loin son village attaqué.

Amed s'est caché toute la nuit, et a attendu l'aube pour rejoindre son village. Lorsqu'il est arrivé, il a découvert les cadavres de ses parents restés au village. Amed, essaie de chercher désespérément ses grands frères, mais ils ne les trouvent pas.

Au loin, il entend un bruit. C'est le chef du village qui a été blessé mais qui est encore en vie. Il raconte alors à Amed que les rebelles ont recruté de force tous les enfants. Et que ses frères sont partis avec eux. Il dit à Amed de s'enfuir, avant que les rebelles le trouvent. Le chef du village lui explique où se rendre, et où demander de l'aide. Il lui donne finalement un peu d'eau et un peu de nourriture pour le chemin. Amed et son petit frère de 3 ans partent alors en suivant les indications du chef.

Après des jours de marche, Amed et son petit frère arrivent enfin à destination. Là, ils frappent à la porte de votre bureau.

Activité 1
Guide réponse

Cas 1. Emanuel

- **Profil** : Potentielle victime de traite.
- **Indices dans l'histoire** : Fausse promesse de travail, tromperie, déplacement/transfert/réception, menaces, travail forcé, violence physique, surveillance, impossibilité de quitter le lieu d'exploitation.

Cas 2. Sandrine

- **Profil** : Femme en situation de risque, pour le cas de victime de traite il n'y a pas suffisamment d'indices dans l'histoire pour savoir si Sandrine a été vendue à son mari lors de son mariage.
- **Indices dans l'histoire** : Mariage forcé, victime de violences physique, sexuelle et psychologique, menaces, isolement forcé, mère d'un enfant en bas âge, impossibilité de dénoncer son mari (représentant de la communauté).

Cas 3. Marie

- **Profil** : Jeune fille (mineur) en situation de risque et survivante du délit de traite des personnes.
- **Indices dans l'histoire** : Détention arbitraire, victime de viol, séparée de sa mère, transfert/réception, vendue à un maître, violence, contrôle.

Cas 4. Amed

- **Profil** : Enfant (mineur non-accompagné), déplacé interne.
- **Indices dans l'histoire** : Village attaqué par groupes rebelles, assassinat de ses parents, recrutement forcé des enfants, contraint de fuir son village.

Module 4 Assistance sociale

Fiche pédagogique

Quels sont les apprentissages espérés dans ce module ?

✓ Comprendre les impacts sociaux dans la migration

✓ Consolider les 4 principes de l'assistance aux migrants

✓ Acquérir les compétences pour octroyer une assistance par hiérarchie des besoins

Cadre théorique

- Pyramide de Maslow
- Étapes de l'assistance sociale

Activités pour renforcer l'apprentissage

- **Activités :**

  Activité 1
  Fiches d'acteurs

Chapitre 1
Migration et assistance sociale

Impacts sociaux dans la migration

Comme nous l'avons vu dans les modules 1 et 2, les dynamiques migratoires en Afrique de l'Ouest, et particulièrement au Sahel, se sont vues affectées par les nouveaux enjeux sécuritaires, économiques, sociaux-politiques et environnementaux de ces dernières années. Les migrants qui partent en quête de meilleures conditions de vie, ou qui se voient forcés de fuir, doivent faire face à de nombreux risques présents au long des routes migratoires. Les dangers et la dureté des conditions de vie dépassent souvent les prévisions, et peuvent avoir des conséquences importantes sur la personne et son entourage.

Le manque d'accès aux besoins de base tels que la santé, la nourriture et le logement plongent souvent les migrants dans une situation d'urgence humanitaire. Il est important de comprendre que ces carences s'expliquent, entre autres, par les facteurs suivants :

- Un manque de confiance à l'égard des organisations et des acteurs gouvernementaux
- La peur de se faire renvoyer dans son pays
- Manque d'information sur les aides financières et sociales disponibles pour les migrants
- Marginalisation des migrants en situation irrégulière
- Manque d'information sur le droit à l'accès aux services d'éducation, de santé, de formation, de logement, de bénéficier d'un permis de travail et/ou une régularisation – notamment pour les migrants dans leur pays d'arrivée

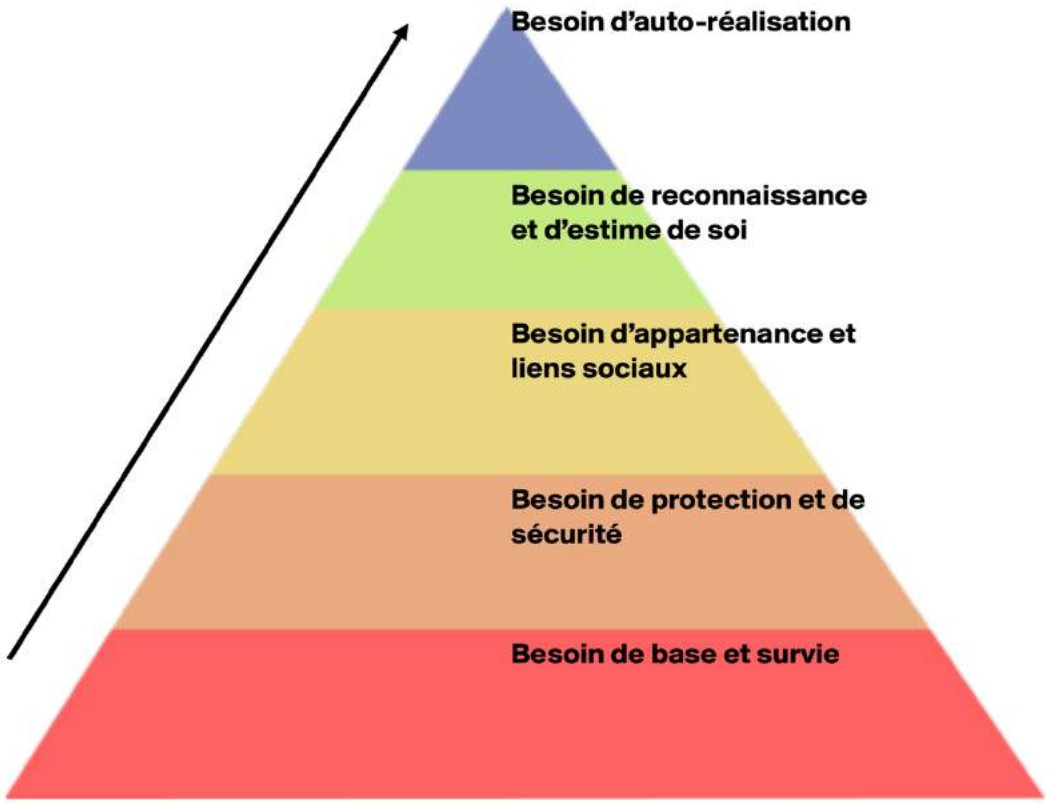
Enfin, les situations de détention arbitraire, d'enlèvements et de traite des personnes ont pour conséquence un isolement partiel voir total de la personne migrante, rendant alors impossible l'accès à des services d'aide et d'assistance.

Ainsi, la migration génère des effets importants sur la dimension sociale de l'être humain. On retrouve ces impacts dans chaque phase de la migration (départ, transit, arrivée et retour) et ils peuvent affecter tout un ensemble de besoins, depuis ceux de base jusqu'à

ceux d'autoréalisation. Ces besoins peuvent également se situer à divers niveaux selon si la personne migrante voyage seule ou accompagnée.

Afin de mieux faire le lien entre la migration et les nécessités sociales, nous reprenons la pyramide des besoins de Maslow représentée par la Figure 1. Cette pyramide a été élaborée dans les années 1940 par l'américain Abraham Harold Maslow, fondateur de la psychologie humaniste, laquelle vise à développer le potentiel de l'être humain en vue de son épanouissement personnel. Cette pyramide permet de comprendre les besoins de la personne selon une hiérarchisation de ces derniers (allant des besoins de survie jusqu'à ceux de réalisation de soi). Cette base théorique des besoins de l'être humain est très pertinente pour développer des procédures d'assistance aux migrants. Ainsi, si le migrant n'a pas mangé depuis 5 jours, il sera donc judicieux de veiller à satisfaire ce besoin en priorité, avant de passer à un deuxième palier.

Figure 1. Pyramide des besoins de Maslow



Source : Adaptation de Besity SA (Maslow, 1954)

La migration peut donc jouer un rôle profond de déstabilisateur du bien-être et de l'équilibre des personnes. Comme nous l'avons vu, les impacts sont multiples et

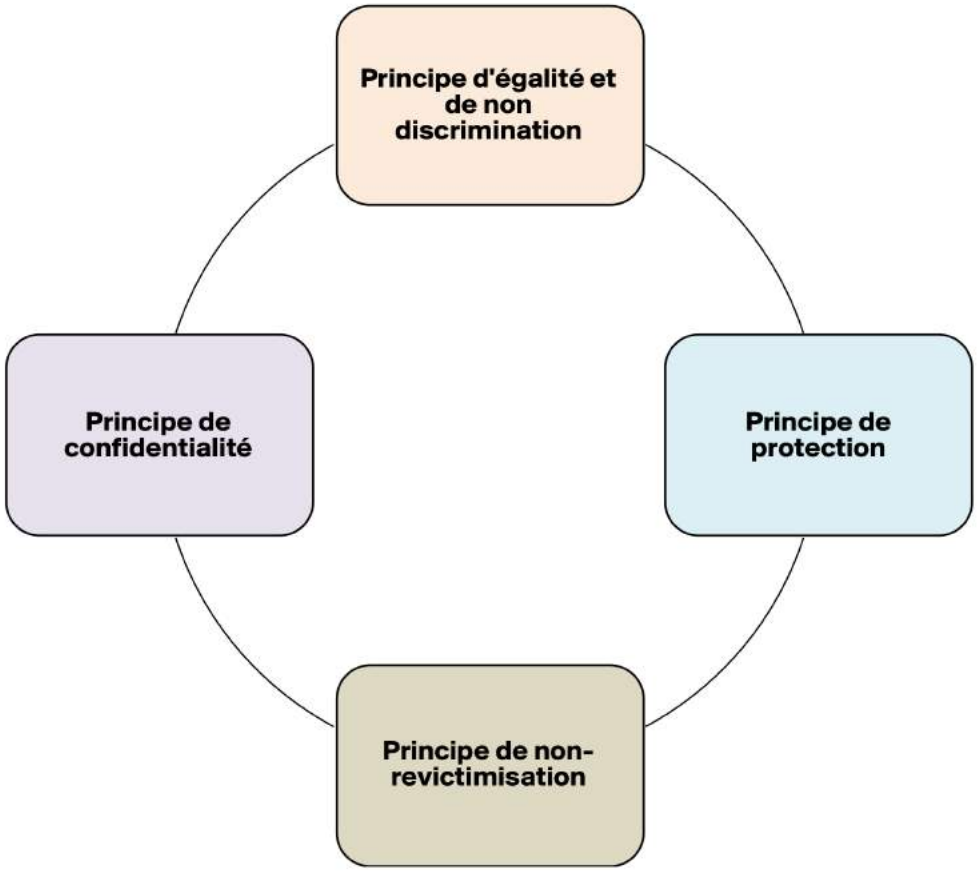
touchent plusieurs dimensions de l'être humain. Ce qui signifie que les besoins en matière d'assistance des migrants répondent à un large éventail de nécessités. Le travailleur de terrain doit pouvoir être capable de répondre aux diverses nécéssités de la personne migrante, tout en comprenant l'ordre des priorisations.

Pour Maslow, les besoins de l'être humain se divisent selon leurs aspects physiologiques, psychologiques, sociologiques et spirituels. Chacun de ces aspects est relié à des besoins (voir Figure 1) qui, une fois satisfaits, permettent à l'être humain de se sentir motivé et de récupérer ainsi un sens à la vie. La satisfaction des paliers ne peut se faire, en théorie, que si le besoin du niveau inférieur a été préalablement couvert. Nous verrons cela plus en détails dans le chapitre 2 de ce module.

Chapitre 2
Assistance sociale

Rappel sur les principes du manuel de formation

Figure 2. Les principes du manuel de formation



Source : Adaptation par Besity SA (Conferencia Regional sobre Migración [CRM], 2014)

En quoi consiste l'assistance sociale

L'assistance sociale aux populations migrantes, fait partie de la dimension **protection** des principes de ce manuel. Comme nous l'avons vu, cette assistance couvre plusieurs dimensions du respect de l'être humain. De manière générale, nous reprenons la définition de la protection de l'OIM qui établit les actions qui visent à maintenir le bien-être et la sécurité de la personne, conformément aux lois et textes juridiques pertinents (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2019).

L'intervenant en charge de l'assistance se doit de rechercher des solutions adaptées aux besoins de la personne. La réponse doit être inclusive et veiller à tendre vers l'autonomie et l'autoréalisation de la personne. S'il n'est pas possible de répondre concrètement aux besoins concernés, la personne en charge du cas, doit être capable de référer le migrant vers une institution qui sera en mesure de répondre à ses nécessités.

Les types d'assistance que nous pouvons retrouver dans un contexte d'aide et de conseil aux migrants, sont typiquement, les services de (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2019) :

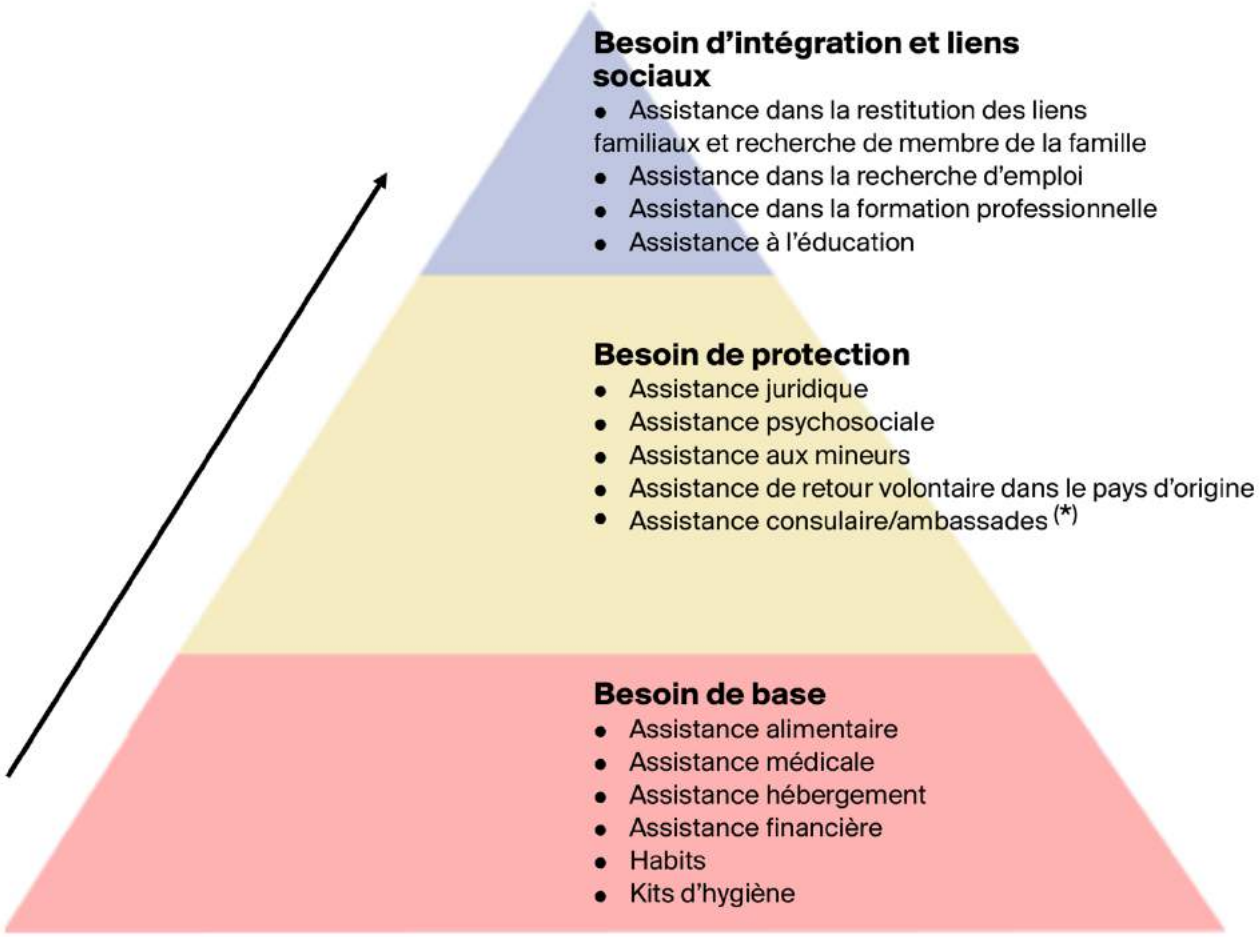
- Besoins de base (alimentation, logement, habits, argent)
- Sécurité et protection
- Santé
- Éducation et formation
- Emploi et insertion professionnelle
- Rétablissement des liens familiaux, recherche de membre(s) de la famille
- Accès à la justice

Système d'assistance par niveau de besoins

Dans une réponse d'assistance sociale, il est important de procéder par niveaux. Ceci reprend l'idée présentée par la pyramide de Maslow. Il faut donc d'abord veiller à ce que les besoins de bases soient couverts, avant de continuer de répondre aux éventuels autres besoins de la personne migrante.

Voici un schéma qui priorise l'assistance par niveaux (veuillez-vous référer au module 3 pour plus d'informations sur la procédure de détection des vulnérabilités). Le chapitre 3 de ce module, présente les fiches d'acteurs qui peuvent répondre aux besoins des personnes migrantes. Il est toutefois important de rappeler qu'il en va de la responsabilité de l'organisation et de l'intervenant de veiller à que ces fiches soient constamment actualisées.

Figure 3. Pyramide des besoins dans l'assistance



(*) **Note importante** : si la personne mentionne avoir été victime de **persécutions, menaces, intimidation** de la part d'organismes appartenant à l'État, veuillez **ne pas contacter** le consulat/ambassade de l'État du ressortissant étranger. Vous devez référencer le cas au HCR.

Source : Adaptation de Besity SA (Maslow, 1954 ; Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2019)

Synergies d'action entre acteurs

Dans toute action d'assistance, il est primordial de travailler en réseau. Cela signifie qu'il faut établir des liens de collaboration et de coopération afin de fournir une assistance à la fois intégrale et spécifique aux besoins des migrants. Dans la majorité des cas, une assistance requiert l'intervention de plus d'un seul acteur. Le travail en réseau devient donc un outil important et vise à assurer la couverture d'un large champ de services et de prestations.

Il est important que chaque organisation connaisse les acteurs locaux et nationaux qui agissent vis-à-vis de la pyramide des besoins. Ci-dessous, nous présentons une liste d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, en mesure de répondre aux besoins des migrants au Mali (**ANNEXES – MODULE 4**). Cette liste se veut la plus complète possible. Cependant, il en va de la responsabilité de chaque organisation de tenir à jour sa liste d'acteurs de référencements.

Dans le but d'assurer une harmonisation dans le protocole d'assistance aux personnes migrantes, nous rappelons que toute action doit être effectuée via le formulaire de détection rapide des vulnérabilités et avec l'aide des indicateurs de vulnérabilité. En cas de référencement, veillez à remplir la fiche de référencement en question (ces outils ont été présentés dans le module 3, et sont mis à disposition en annexe) (**ANNEXES – MODULE 3**).

Chapitre 3
Fiches acteurs locaux et nationaux

Au Mali, il existe une panoplie de structures étatiques et non gouvernementales (OIM, DRC, AME, Enda Tiers Monde, DGME, HCME, etc.) apportant une assistance aux migrants. Le 21 Février 2019, le gouvernement du Mali a lancé son nouveau Plan d'Action National (2018-2022) contre la Traite des Personnes.

Matrice d'acteurs de référencement

Tableau 1. Matrice des acteurs de référencement*

	Niveau 1 Besoin de base (nourriture, logement, habits, argent)	**Niveau 2** Besoin de protection	**Niveau 3** Besoin d'intégration et liens sociaux
Association Malienne des Expulsés (AME)	✓		
Bureau des Maliens de l'Extérieur Aéroport de Senou		✓	
Bureau National Catholique pour l'enfance			✓
Caritas Mali	✓		✓
CICR		✓	
Conseil Danois pour les réfugiés (DRC)		✓	
Croix-Rouge Malienne (CRM)		✓	
Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME)		✓	
Direction Nationale du Développement Social (DNDS)		✓	
Direy Ben			✓
Enda Tiers Monde			✓
Maison des Maliens de l'extérieur	✓		
Maison du migrant du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur			✓
Maison du migrant Gao/Caritas			✓
OIM		✓	
Protection Civile		✓	
Samu Social			✓

*Contacts, adresses et autres détails en annexe (**ANNEXES – MODULE 4**).

BIBLIOGRAPHIE

Chacón, T., Incer, G., & Guzmán, I. (2019). *Ventanillas informativas sobre migración sobre migración. Mesoamérica y el Caribe.* Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/fr/system/files/pdf/manual-ventanillas-es.pdf

ECPAT Luxembourg (2021a, 28 mars). *BNCE Mali*. ECPAT Luxembourg. http://ecpat.lu/partenaire/bnce-mali/

ECPAT Luxembourg (2021b, 28 mars). *Nos projets*. ECPAT Luxembourg. http://ecpat.lu/projet/mali/

Maslow, A. (1954). *Motivation and personality [Motivation et personnalité]*. Harpers.

OIM. (2019). *IOM handbook on protection and assistance for migrants vulnerable to violence, exploitation and abuse [Manuel de l'OIM sur la protection et l'assistance de migrants vulnérables à la violence, l'exploitation et l'abus]*. Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/avm_handbook.pdf

ANNEXES – MODULE 4

A. Liste
Check liste des points d'informations

Cette liste permet de s'assurer que les équipes de terrain qui travaillent au point d'information, et/ou dans les équipes mobiles, réunissent au minimum les critères suivants (Chacón *et al*., 2019).

✓ Personnel et/ou volontaires utilisant les outils fournis dans ce manuel, et qui ont reçu au préalable une formation sur la base de cet outil

✓ Offre d'informations fiables et directes sur le droit des personnes migrantes

✓ Travail en alliance

✓ Adoption d'une procédure standardisée de protection des données

✓ Assurer un suivi des personnes assistées

✓ Identifier les vulnérabilités des personnes migrantes et établir des liens avec les organisations qui peuvent leur venir en aide

✓ Veiller à la protection des droits humains de la personne migrante

✓ Offrir des informations objectives sur les risques de la migration irrégulière

✓ Implique les services de l'État selon leurs domaines de compétence (protection de l'enfant, santé, etc.

B. Fiches
Fiches d'acteurs de référencement

Niveau 1 – Besoins de base

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACT	DESCRIPTION DE SERVICES
Association Malienne des Expulsés (AME)	Bamako	8h-16h (+223) 20 29 07 10 (+223) 20 29 11 22 (+223) 71 00 30 00	Cette association composée à 100% de migrants de retour offre tous les besoins de base (accueil, hébergement sur quelques jours, nourriture) grâce au soutien financier et technique de ses partenaires (Médico international, CIMADE, hôpital du Point G, etc.)
Caritas Mali		https://www.caritasmali.org/	
Direction Nationale du Développement Social (DNDS)	Bamako avec des directions régionales + bureaux dans les communes	8h-16h (+223) 20 22 96 14 https://dnds.ml	Enregistrement du migrant vulnérable ; Assistance médicale
Maison des Maliens de l'extérieur	Bamako, quartier Niamakoro	8h-16h	La Maison des Maliens de l'extérieur est composée de la cité d'accueil des Maliens de l'extérieur et du siège du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur. La cité possède un centre de transit avec environ 150 lits, une infirmerie afin de s'occuper des premiers soins de santé aux migrants ; un espace de restauration, et finalement, d'une unité composée de bureaux pour se charger des aspects administratifs
OIM	Faso Kanu – Badalabougou Est – Bamako, Mali	8h-16h (+223) 20 22 76 97 (+223) 20 22 76 98	Aide au retour Assistance humanitaire Secours d'urgence
Protection Civile	Hamdallaye ACI 2000 – BP 1537 Bamako-Mali avec des directions régionales	8h-16h (+223) 20 22 39 08 (+223) 20 22 39 09 https://www.protectioncivile.ml/contacts/	Assistance d'urgence médicale

Niveau 2 – Besoins de protection

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACT	DESCRIPTION DE SERVICES
Bureau des Maliens de l'Extérieur Aéroport de Senou	Aéroport Bamako-Senou	8h à 00h (+223) 20 20 64 85	
CICR	Bamako Tombouctou Gao Kidal	8h-16h (+223) 20 29 72 14	
Croix-Rouge Malienne (CRM)	Bamako et les autres régions du Mali	8h-16h Djilibougou Route de Koulikoro Rue 261, Porte 02, BP 280 Bamako	
Conseil Danois pour les réfugiés (DRC)	Bamako Mopti Tombouctou Gao	8h-16h (+223) 20 22 31 87 (+223) 20 22 8354	
Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME)	Bamako	8h-16h (+223) 20 29 07 10 (+223) 20 29 11 22	
Direction Nationale du Développement Social (DNDS)	Bamako avec des directions régionales + bureaux dans les communes	8h-16h (+223) 20 22 96 14 https://dnds.ml	
OIM	Faso Kanu – Badalabougou Est – Bamako, Mali	8h-16h (+223) 20 22 76 97 (+223) 20 22 76 98	
Protection Civile	Hamdallaye ACI 2000 – BP 1537 Bamako-Mali avec des directions régionales	8h-16h (+223) 20 22 39 08 (+223) 20 22 39 09 https://www.protectioncivile.ml/contacts/	

Niveau 3 – Besoin d'intégration et liens sociaux

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACT	DESCRIPTION DE SERVICES
Bureau National Catholique pour l'enfance			« *Organisation engagée pour la promotion et la protection de la dignité et des droits de l'enfant au Mali qui est également membre et partenaire du réseau BICE (Bureau International Catholique de l'Enfance). Le BNCE accueillera les filles identifiées à risques et ou victimes d'exploitation sexuelle dans leurs centres à Ségou, Sikasso et Mopti.* » (ECPAT Luxembourg], 2021)
Caritas Mali		https://www.caritasmali.org/	« *Caritas Mali a lancé une initiative appelée Action Enfant de Tous (AET) qui coordonne les actions sociales et de développement du diocèse de Bamako. Le foyer des filles à Bamako accueillera les filles identifiées à risques et ou victimes d'exploitation sexuelle dans le district de Bamako.* » (ECPAT Luxembourg, 2021)
Croix-rouge Malienne (CRM)			Dispose des centres d'écoute, elle a un projet d'assistance aux migrants vulnérables
Direy Ben			
Enda Tiers Monde	Gao		Accueil temporaire des migrants Appui au retour dans la localité d'origine du migrant
Maison du migrant du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur			
Maison du migrant Gao/Caritas			Initiative du père Anselm Mahwera, la Maison du Migrant de Gao tente d'apporter un appui de proximité aux migrants démunis en agissant comme médiateur auprès des pouvoirs publics

OIM	Assistance humanitaire et protection des migrants Aide au retour
Samu Social	L'équipe apporte une assistance médicale, psychosociale et éducative à ces enfants et jeunes sur leur lieu de vie, grâce à une intervention d'urgence de nuit, complétée par un suivi en journée, à travers les prises en charge aussi bien médicales que psychosociales à l'appui notamment, d'orientations vers un réseau de structures partenaires spécialisées

C. Activité 1
Fiches d'acteurs

But : Le but de cet exercice est de mettre en pratique les référencements selon les besoins détectés.

Temps : 45 minutes.

Matériel : Feuille cas, fiche de référencements, formulaire de détection rapide des vulnérabilités, grille d'indicateurs et protocole de référencement et de détection préliminaire des profils de vulnérabilités.

Méthodologie : Veuillez diviser la salle en groupes de 3-5 participants. Distribuez à chaque groupe un cas (voir en bas), ainsi que le dossier fiche de référencement, le formulaire de détection des vulnérabilités ainsi que la grille d'indicateurs (en annexe du module 3).

Instructions : Expliquez que chaque groupe va avoir 30 minutes pour réaliser un exercice de détection des profils de vulnérabilités et de référencement selon les besoins identifiés. Pour ce faire, il leur faudra tout d'abord lire le cas attentivement. A l'aide du protocole de référencement, les participants devront simuler l'assistance et :

1) Détecter le (les) profils de vulnérabilités
2) Détecter les besoins de la personne
3) Lister l'ordre des priorités et à qui ils vont pouvoir référer le cas, si nécessaire

Une fois l'exercice terminé, chaque groupe présentera son cas et son schéma de référencement.

Cas 1. Amandine, 19 ans, Burkina Faso

Amandine arrive à votre bureau à Ouagadougou.

Au moment de prendre place, vous notez qu'Amandine a de la peine à s'asseoir. Malgré tout, elle vous raconte les choses suivantes :

Amandine est partie de son village au Nord du Burkina Faso il y a 6 mois. Elle devait rejoindre sa tante à Ouagadougou, mais les choses ne se sont pas déroulées comme prévu. Amadine vous raconte qu'on lui a volé ses documents d'identité. Elle a été agressée par un groupe de délinquants. Elle dit ne pas se rappeler très bien des derniers jours, elle a de vagues flash-backs, mais elle n'arrive pas à se souvenir de ce qui s'est passé, ni des visages, ni d'où elle était ou du temps que cela a duré.

Amandine continue son récit, et vous raconte que l'unique chose dont elle se rappelle est qu'elle a vu un bus partir, et qu'elle a réussi à sauter dedans, et c'est comme cela qu'elle est arrivée à la capitale. Amandine vous raconte, qu'elle a perdu les informations pour retrouver sa tante. Cela fait des jours qu'elle dort par terre, et qu'elle n'a pas pu manger.

Amandine à juste le temps de vous dire qu'elle a également des douleurs au bas ventre avant de s'effondrer en larmes.

Cas 2. Paul, 13 ans, Gambie

Paul arrive à votre bureau à Bamako.

Paul est accompagné d'un adulte d'origine nigérienne qui s'introduit comme un cousin éloigné de Paul. Cette personne vous dit que Paul a besoin de médicaments pour la tête. Il a une migraine depuis des jours, et il a entendu qu'ici on pouvait trouver des médicaments, ou de l'argent pour acheter des médicaments.

Paul regarde ses pieds. Vous essayez de lui demander comment il se sent mais l'adulte vous interrompt. Il vous dit que Paul parle le wolof et qu'il ne peut donc pas vous comprendre. Mais qu'il peut volontiers traduire pour vous. Vous lui demandez alors, s'il peut demander à Paul depuis combien de temps il a mal à la tête et quel type de médicament il a pris jusqu'à maintenant. Vous voulez aussi savoir son âge.

L'adulte traduit à Paul. Vous remarquez que Paul est un peu hésitant, mais il finit par répondre à l'accompagnant, sans pour autant le regarder dans les yeux. Paul dit avoir mal à la tête depuis des jours, et il ne se souvient pas du nom des médicaments. Enfin, il dit avoir 17 ans. Pourtant il a l'air bien plus jeune.

Cas 3. Koumba, 22 ans, Niger

Koumba arrive à votre bureau à Niamey.

Il vous raconte alors son histoire.

Koumba a voulu tenter la traversée de la méditerranée. Il a payé un passeur depuis le Niger. Mais il raconte que lorsqu'ils sont arrivés en Algérie, le passeur les a abandonnés. Il est parti avec les biens des migrants et ils sont restés sans argent. Koumba a dû travailler pendant quelque temps en Algérie en faisant des petits boulots, il raconte qu'il a été maltraité et battu. Vous notez que sa tête se baisse, et qu'il n'a pas envie de trop rentrer dans les détails.

Il continue et vous raconte qu'après quelques mois, il a réussi à reprendre la route et rejoindre la frontière libyenne. Lorsqu'il est arrivé en Libye, il a rejoint un autre réseau de passeurs. Après avoir payé une première partie, les passeurs l'on emmené dans une sorte de remise. Là-bas, il y avait beaucoup de migrants couchés par terre raconte-t-il. Koumba vous explique qu'il a vécu un cauchemar dans cet endroit. Il devait travailler tous les jours sans relâche dans un champ. Il y avait des gens armés partout qui le suivaient constamment. Il était souvent battu, et on ne lui donnait qu'un repas froid par jour.

Koumba vous dit qu'il a perdu la notion du temps, mais qu'il pense être resté là-bas pendant 6 mois. Tous les migrants dormaient sur le sol, et la porte était toujours fermée et surveillée. Un jour pourtant, la porte n'avait pas été bien fermée et Koumba a réussi à s'échapper. Après avoir réussi à regagner un village, il a pu contacter une ONG qui l'a aidé à rentrer jusqu'au Niger. Il vous raconte alors qu'il n'a pas osé parler de ce qui c'était passé en Libye, il avait trop peur qu'on le retrouve.

Activité 1
Guide réponse

Cas 1. Amandine

- **Profil** : Femme en situation de risque
- **Besoins de la personne** :

⇨ Assistance médicale urgente (douleur au bas du ventre, potentiel viol(s), possible ingérence de drogues, possible grossesse non désirée)

⇨ Besoin de soutien psychologique

Cas 2. Paul

- **Profil** : Potentielle victime de traite (mineure)[20]
- **Besoins de la personne** :

⇨ Assistance médicale (maux de tête)

⇨ Besoin de soutien psychologique

⇨ Traducteur (wolof)

⇨ Assistance aux mineurs

⇨ Assistance juridique (en cas de détermination du profil de traite)

Cas 3. Koumba

- **Profils :** Potentielle victime de traite et migrant de retour
- **Besoins de la personne** :

⇨ Assistance médicale (a reçu des coups, potentielles violences sexuelles, malnutrition)

⇨ Assistance psychosociale et éventuellement une assistance spécialisée

[20] Dans le cas de Paul, il est possible que la personne qui dit être son cousin éloigné soit son trafiquant et/ou lié à un réseau de trafiquants. L'intervenant doit s'assurer de ne pas se mettre en danger. Si l'organisation bénéficie d'un traducteur, il peut être envisagé d'expliquer que vous avec un protocole interne d'enregistrement des cas d'assistance médicale, et que vous avez donc besoin que Paul suive cette personne. Si cette possibilité ne comporte pas de risques pour les intervenants humanitaires, vous pouvez alors profiter que Paul soit sans la présence de son cousin, pour lui demander s'il se trouve en danger, est menacé etc. Il est alors important de pouvoir activer rapidement le protocole de sécurité et de contacter immédiatement une organisation/institution spécialisée dans les cas de traite et d'assistance aux mineurs.

Module 5 Conseil juridique

Fiche pédagogique

Quels sont les apprentissages espérés dans ce module ?

✓ Comprendre la portée des normes internationales, régionales et nationales de protection des droits humains relatives à la migration

✓ Acquérir les compétences nécessaires à un conseil juridique non-spécialisé

✓ Comprendre la responsabilité des États en matière de protection des droits humains relatif à la migration

✓ Connaître les mécanismes de référencements nationaux selon la catégorie juridique

Cadre théorique

- Traités internationaux
- Traités régionaux
- Protocoles nationaux de référencement

Chapitre 1
Migration et Droit

Protection des droits des migrants

Tout au long des différents modules de ce manuel, nous avons abordé l'importance de détecter certains profils de vulnérabilités afin de pouvoir assurer une protection adéquate aux personnes migrantes. Nous avons également vu que sous la dimension de protection, nous retrouvons, l'assistance juridique et l'accès à la justice. A présent, nous allons approfondir la notion de protection des droits des migrants, en discutant des notions suivantes :

- Droit international des droits de l'homme (DIDH) et responsabilité des États
- Droit international des migrants



Source : Illustration par Besity SA

Droit international des droits de l'homme (DIDH) et responsabilité des États

Le droit international des droits de l'homme (DIDH) réunit un ensemble de traités, conventions et déclarations qui ont pour objectif d'assurer la protection des individus et de certains groupes particulièrement vulnérables. Dans le DIDH, ce sont les États à qui il incombe la responsabilité première de respecter, mettre en œuvre et protéger les droits de l'homme (Union interparlementaire [UIP], 2016]). Pour bien comprendre la responsabilité des États, il faut néanmoins distinguer deux formes de textes juridiques de portée internationale :

Le soft law/droit mou : Les textes internationaux qui appartiennent au « soft law » se distinguent par le fait que la portée du texte n'est pas obligatoire et/ou contraignante pour les États. Cela signifie que les États ne sont pas « obligés » d'adopter et de mettre en œuvre les recommandations émises. Ces textes sont toutefois importants en termes de recommandations, et peuvent également constituer le socle visant à leur mise en application par l'État. Dans cette catégorie, on peut par exemple citer la Déclaration Universelle des Droits de l'homme, qui est un bon exemple du caractère « déclaratoire » du texte, mais qui met en avant des valeurs et principes universellement reconnus (Chatzistavrou, 2005).

Le hard law/droit dur : A la différence du « soft law », ces textes sont contraignants pour les États, pour autant que ceux-ci aient ratifiés le document. On peut citer à titre d'exemple, la « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ». Lorsqu'un État ratifie une telle convention, il est alors soumis à une obligation de mise en œuvre du texte dans son droit national. Le droit international prévoit des organes et instruments de contrôle, qui ont pour rôle d'assurer la bonne mise en œuvre et application par l'État. Dans l'exemple cité plus haut, le contrôle de la mise en œuvre de la Convention serait assuré par le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme [HCDH], 2012 ; Union interparlementaire [UIP], 2016).

Droit international des migrants

Le lien entre déplacement des personnes et droits de l'homme n'est pas nouveau. En effet, le texte fondateur des DIDH, à savoir la Déclaration Universelle des droits de l'homme établissait déjà ces liens, que l'on retrouve dans les articles 13 et 14 (Organisation des Nations unies [ONU], 1948) :

Article 13

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.

2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14

1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

2. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations unies.

A ce jour, on décompte neuf instruments universels principaux (Conventions et Pactes) pour la protection et la promotion des droits de l'homme. Pourtant, en matière de droit des migrants, **il n'existe pas encore d'instruments spécifiques de droit international visant à la protection de cette catégorie de personnes**. Cela signifie que la protection internationale des migrants s'entrecoupe entre plusieurs branches du DIDH (droit humains, droit des réfugiés, droit des travailleurs migrants, droit humanitaire). Bien que des efforts aient été réalisés par la communauté internationale en matière d'harmonisation de politiques migratoires et de protection (rappelons à cet effet l'adoption en 2018 du **Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ou « Pacte de Marrakech »**), cette situation pose un problème majeur en termes d'uniformisation de l'information et de lacune de textes normatifs visant à protéger les migrants (Organisation internationale pour les migrations, [OIM], 2005).

Droits humains et souveraineté des États

Pour comprendre la tension qu'il peut parfois exister entre les États et le droit international, il est important d'évoquer le principe de souveraineté. Ce principe est souvent invoqué par les États pour freiner ou refuser l'adoption de certains traités pouvant être perçus par ces derniers comme une limitation à leur souveraineté. Cette décision peut relever d'un choix politique qui puise, par exemple, son argumentation sur une prétendue supériorité de valeurs ou de dimensions économiques, sociétales et ou même géographiques au niveau national ou régional. Si cette décision relève d'un choix et d'une interprétation propre aux États, il n'en reste pas moins que l'absence d'une normative nationale de protection pour les personnes/groupe de personnes ciblés par le texte international, reste un enjeu majeur du DIDH.

Principes de souveraineté des États

« *La souveraineté présente trois facettes principales, la première externe, la deuxième interne, la troisième territoriale. En son aspect externe, la souveraineté est un titre pour l'État à gérer lui-même ses relations avec les autres sujets de droit international sans influence ou restriction extérieure. En son aspect interne, la souveraineté signifie la compétence exclusive de l'État de choisir un système politique, économique, social et culturel, d'adopter des lois en d'en assurer le respect. L'aspect territorial de la souveraineté désigne la plénitude des compétences et le monopole de leur exercice par les autorités nationales à l'intérieur des frontières de l'État, le pouvoir exclusif exercé à l'égard de tout être et de toute situation juridique sur le territoire de l'État.* » (Organisation internationale pour les migrations, [OIM], 2007, p. 78).

C'est donc essentiellement cette troisième dimension de la souveraineté des États qui peut entrer en conflit avec l'application du concept d'une gestion sûre, ordonnée et régularisée de la migration.

Limite de la souveraineté

La souveraineté des États est encadrée par le respect des règles du droit international, des conventions multilatérales et accords bilatéraux que les États ont ratifiés. Ainsi, il serait donc faux de prétendre que les États ont une souveraineté absolue (Organisation internationale pour les migrations, [OIM], 2007).

Le débat entre droit international des migration et souveraineté des États doit donc être remis dans un contexte international, régional et bilatéral. Les États ont fait des progrès dans leurs efforts de coopération visant à réglementer la migration. La libre circulation au sein des États membre de la CEDEAO en est un parfait exemple. Ainsi, ces accords et traités internationaux et régionaux encadrent le pouvoir des États en matière des critères d'admission, d'expulsions et de transit des personnes qui ne sont pas ressortissantes de ces États (Organisation internationale pour les migrations, [OIM], 2007).

Cependant, comme nous l'avons vu, la subjectivité et le manque de bonne foi des États sont deux éléments qui peuvent, dans certains cas, être un obstacle à la bonne mise en œuvre de leurs obligations internationales.

Enfin, bien que le droit international de la migration ne soit pas encore reconnu à travers un traité unique contraignant, un effort de gestion globale organisée de la migration a été pour la première fois franchie avec l'adoption (2018) du Pacte mondial de Marrakech pour les Migrations.

Chapitre 2
Instruments de droit international

Principaux instruments globaux du droit international des droits de l'homme

Tableau 1. Instruments ou traités du droit international

	Instruments ou traités	Organe de supervision	Ratification par le Mali
1	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, 21 décembre 1965	Comité pour l'élimination de la discrimination raciale	16 juil. 1974
2	Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 16 décembre 1966	Comité des droits de l'homme	16 juil. 1974 a
3	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 16 décembre 1966	Comité des droits économiques, sociaux et culturels	16 juil. 1974 a
4	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 18 décembre 1979	Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	10 sept. 1985
5	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 10 décembre 1984	Comité contre la torture	26 févr. 1999 a
6	Convention relative aux droits de l'enfant, 20 novembre 1989	Comité des droits de l'enfant	20 sept. 1990
7	Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 18 décembre 1990	Comité des travailleurs migrants	5 juin 2003 a
8	Convention relative aux droits des personnes handicapées, 13 décembre 2006	Comité des droits des personnes handicapées	7 avr. 2008
9	Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forces, 20 décembre 2006	Comité des disparitions forcées	1 juil. 2009
10	Convention relative au statut des réfugiés, 28 juillet 1951		2 févr. 1973 a
11	Protocole relatif au statut des réfugiés, 4 octobre 1967		2 févr. 1973
12	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949	Système de contrôle et de supervision de l'OIT	Non ratifiée
13	Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989	Système de contrôle et de supervision de l'OIT	Non ratifiée
14	Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999	Système de contrôle et de supervision de l'OIT	14 juil. 2000
15	Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, 15 novembre 2000		15 déc. 2000

Source : Tableau adapté par Besity SA (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2015)

Principaux instruments régionaux du droit international des droits de l'homme

Au niveau continental, le principal texte sur les droits humains est la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de 1981. De ce texte découlent d'autres chartes et protocoles de portée spécifique (par exemple la Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant-CADBE ou le protocole de Maputo sur les droits des femmes). Ainsi, le droit régional relatif aux droits humains des migrants est essentiellement basé sur la CADHP, et sur la CADBE (1990). La charte reprend pour l'essentiel les droits reconnus à l'échelle internationale.

A la CADHP s'ajoutent deux textes spécifiques portant sur le droit des personnes en déplacement :

- La Convention de l'Union Africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique du 10/09/1969 entrée en vigueur le 20 juin 1974, qui reprend essentiellement le contenu de la convention relative au statut de réfugié de 1951 en l'adaptant au contexte africain ;
- La Convention de l'union africaine sur la Protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (convention de Kampala), adopté le 22 Octobre 2009

Au niveau Communautaire

Au niveau sous-régional, le mécanisme qui nous intéresse principalement est le protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement signé le 29 mai 1979 à Dakar, et le Traité de l'UEMOA du 10 janvier 1994, (révisé le 29 janvier 2003). Ces deux documents sont pertinents en matière de droits de déplacements des personnes. A titre d'exemple, le paragraphe 2 de l'article 27 du traité de la CEDEAO, demande aux États membres de dispenser les citoyens de la Communauté des formalités de visas et de carte de séjour, et de leur permettre d'occuper un emploi et d'entreprendre des activités commerciales et industrielles sur leur territoire.

Ces documents sont contraignants et les États doivent par conséquent veiller à leur bonne application et à leur harmonisation dans le cadre juridique national. Mais dans la réalité, leur mise en œuvre pose des difficultés et les États peine à respecter leurs engagements. La libre circulation des personnes et des biens est entravée par les

fréquentes tracasseries aux frontières, l'existence de cas de corruption des agents en charge des postes de contrôle, ainsi que la méconnaissance et ou la mauvaise compréhension des dispositions du protocole et enfin un problème d'harmonisation du cadre juridique national dans les pays de la CEDEAO. A cela se rajoutent les politiques migratoires restrictives développées par les États qui visent à contrôler les mouvements migratoires irréguliers.

Le Mali promeut la coopération régionale

En raison de son enclavement mais aussi de son appartenance à la CEDEAO et à l'UEMOA, le Mali contribue à la circulation migratoire en accordant le droit d'entrer et de s'établir aux ressortissants ouest-africains mais aussi maghrébins. En effet, le Mali a signé et mis en œuvre des conventions bilatérales avec le Burkina Faso (1969), le Ghana (1977), la Guinée (1964), la Mauritanie (1963), le Niger (1964), le Cameroun (1964), la Libye (1980) et l'Espagne (2007).

Dans le cadre de la coopération régionale pour la libre circulation des personnes et des biens, le Mali a souscrit aux protocoles de la CEDEAO et aux traités de l'UEMOA suivants (Ballo, 2009) :

- Protocole n° A/P1/5/1979 relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement.
- Protocole n° A/SP1/7/1985 additionnel relatif au code de conduite pour l'application du Protocole de 1979.
- Protocole n° A/DEC.2/7/1985 relatif à l'institution d'un carnet de voyage CEDEAO.
- Protocole n° A/SP1/7/1986 relatif à la carte ou permis de résidence. Celui-ci fut successivement modifié en 1989 puis en 1990 pour mieux préciser les conditions d'institution de la carte de résidence des États membres de la CEDEAO.
- Traité de l'UEMOA du 10 janvier 1994 relatif à la libre circulation des personnes et des biens.

Au niveau national

Dès 1991, le gouvernement du Mali a commencé l'institutionnalisation de la question migratoire. Cela s'est traduit par la création en 1991 du Haut conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME) et plus tard par la création en 2000 de la Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME). En 2004, le Mali a adopté la loi n° 04/058/2004 et son

décret d'application n° 05/332/P-RM/2005, relatifs aux conditions d'entrée, de séjour et d'établissement des étrangers au Mali.
Selon Dicko (2018, p. 5) :

« *Après plusieurs années d'un processus participatif et inclusif, la PONAM [Politique Nationale de Migration] a été adopté le 3 septembre 2014 en Conseil des Ministres. La vision du Mali est de faire de la migration un 'atout pour le développement du pays'.*

Les 8 axes stratégiques de la PONAM sont :

1. La protection et la sécurisation des migrants et les membres de leurs familles. Il est à souligner que pour lutter contre la migration irrégulière, le Gouvernement de la République du Mali a adopté la loi N°2012-023 du 12 juillet 2012, relative à la lutte contre la traite des personnes, le trafic des migrants et les pratiques assimilées.
2. La mise en place de mécanismes et de dispositifs de gestion appropriés pour mieux organiser la migration ;
3. L'appui à une meilleure réinsertion des migrants de retour ;
4. La valorisation du capital humain, économique et financier des migrants ;
5. Le renforcement des capacités des organisations des migrants et de la société civile ;
6. Le positionnement stratégique du Mali comme carrefour ouest-africain de dialogue et de concertation sur les migrations ;
7. L'amélioration des connaissances sur les migrations ;
8. La réadaptation des conditions de séjour et d'installation des étrangers au Mali. »

Le PONAM se veut, en théorie, une politique holistique qui prend en considération les différentes phases du cycle de migration : le départ, le retour et la réinsertion, ainsi qu'en général, la promotion de la migration légale.

En matière de traite des enfants, elle est sanctionnée par la loi relative à la lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées (loi n° 2012-023 du 12 juillet 2012), en conformité avec l'Accord Multilatéral de Coopération en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest.

Le lutte contre la traite des enfants s'insère aussi dans des plans d'actions et politiques nationales plus larges. A cet effet, le Mali a mis en place le Plan national pour l'élimination du travail des enfants (2011-2020), ayant pour objectif d'éliminer les pires formes de travail des enfants (ce qui inclut l'esclavage, le trafic illicite, et le recrutement forcé à des

fins de prostitution). Le pays a aussi élaboré, en juillet 2014, une Politique nationale de promotion et de protection de l'enfant, qui est aussi tenu en compte dans le plan d'action quinquennal de développement (2014-2018). Cette dernière prend aussi au compte la question des abus et violences faites aux enfants. Puis, dans un axe plus global, le Mali a aussi développé mené à bien un Plan d'action de lutte contre la traite des personnes et des pratiques assimilées (2015-2017) (ECPAT Luxembourg, 2017; Mali, Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation du Nord, 2014).

Plus récemment, en février 2019, le gouvernement du Mali a lancé son nouveau Plan d'action national[21] contre la traite des personnes (2018-2022). Ce dernier s'articule autour de quatre axes stratégiques : la prévention de la traite des personnes, la poursuite au niveau pénal, la protection et assistance aux victimes de la traite des personnes et la promotion de la coordination et de la coopération en matière de lutte contre la traite des personnes.

[21] A ce propos, voir Office des Nations unies contre les drogues et le crime [ONUDC] (2019).

Chapitre 3
Conseil juridique et protection des droits

En quoi consiste le conseil juridique non-spécialisé

Comme nous l'avons vu les migrants peuvent être victimes de toute une série de violations des droits humains. Le travailleur de terrain, bien qu'il ne soit pas un avocat ou juriste, a un devoir de contribuer à assurer la protection des droits des personnes migrantes. Cela peut se réaliser à travers deux éléments, pour les personnes non-spécialistes :

- **Devoir d'informer** : Informer la personne migrante dans un langage clair et adapté de quels sont ses droits en matière de protection et d'assistance juridique, sociale et psychosociale.
- **Devoir de référencement** : Si la personne détecte un besoin de protection spécialisé, par exemple, pour un demandeur d'asile, victime de traite ou de violence basée sur le genre, ou encore de mineurs voyageant seuls, elle se doit référer le cas à une organisation spécialisée qui veillera à la protection et à la restitution des droits de la personne. Pour plus de détails concernant le référencement, se référez au Protocole de référencement et de détection préliminaire des profils de vulnérabilités, présentés dans le chapitre 3 de ce manuel.

Dans les deux cas, la personne a également le devoir d'informer le migrant sur la confidentialité et le caractère volontaire de recevoir l'information et/ou du référencement.

Matrice d'acteurs de référencement

Nous reprendrons ici les huit profils de vulnérabilité et présenteront pour chacun des profils les organisations de référencements.



Tableau 2. Matrice des acteurs de référencement*

	Possible victime de la traite	Possible femme ou fille migrante en situation de risque	Migrants retournés non-candidats à un retour assisté	Possible refugié ou demandeur d'asile	Possible mineur non-accompagné	Possible migrant bloqué	Possible déplacé interne	Possible apatride
Association malienne des expulsés (AME)						✓		
Association pour le Progrès et la Défense des Femmes (APDF)		✓						
CARE International							✓	
Commission Nationales des Droits de l'Homme (CNDH)							✓	
Conseil Danois pour les réfugiés (DRC)		✓		✓		✓		
Direction Nationale du Développement Social (DNDS)							✓	
Enda Mali					✓	✓		
HCR				✓				✓
Ministère de la Justice, Garde des Sceaux	✓							
Ministère des Maliens de l'extérieur	✓	✓	✓					
OIM						✓		
PAM							✓	
Women in Law and Development in Africa (WILDAF)		✓						

*Contacts, adresses, et autres détails en annexe (**ANNEXES – MODULE 5**).

BIBLIOGRAPHIE

Ballo, M. (2009). *Migration au Mali. Profil National 2009.* Organisation internationale pour les migrations. https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/3FAD5B7F062A54E9432576F20032A423-Rapport_Complet.pdf

Chatzistavrou, F. (2005). L'usage du soft law dans le système juridique international et ses implications sémantiques et pratiques sur la notion de règle de droit. *Revue de Philosophie et de Sciences Humaines*, *15*. https://journals.openedition.org/leportique/591

Dicko, B. E. (2018). *La gouvernance de la migration malienne à l'épreuve des injonctions contradictoires de l'UE*. FES Mali Policy Paper. http://library.fes.de/pdf-files/bueros/mali/15441.pdf

ECPAT Luxembourg. (2017). *Rapport Global de suivi de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Mali.* ECPAT International. https://www.ecpat.org/wp-content/uploads/2017/05/A4A_V2_AF_MALI_ebook.pdf

HCDH. (2012). *Le dispositif conventionnel des Nations unies relatif aux droits de l'homme*. Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme.

Mali, Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation du Nord. (2014). Programme de développement socio-sanitaire 2014-2018 (PRODESS III) : version finale. Secretariat permanent du PRODESS cellule de planification et de statistique secteur santé, développement social et promotion de la famille. http://www.sante.gov.ml/docs/PRODESS%20III%20Version%20finale.pdf

OIM. (2005). *Migrations et protection des droits de l'homme*. Organisation internationale pour les migrations. https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/ICP/IDM/IML3_fren.pdf

OIM. (2007). *Glossaire de la migration*. Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_9_fr.pdf

OIM. (2015). *Módulo de capacitación sobre migración y juventud con énfasis en la protección y necesidades de asistencia de las personas migrantes jóvenes [Module de formation sur la migration et la jeunesse, avec une focalisation sur les besoins d'assistance des personnes migrantes jeunes]*. Organisation internationale pour les migrations. https://www.programamesoamerica.iom.int/sites/default/files/Módulo%20Migración%20y%20juventud.pdf

ONU. (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Aegitas.

ONU. (1993). *Charte des Nations unies et statut de la cour internationale de justice*. Nations unies.

ONUDC. (2019, 21 février). *Le gouvernement du Mali lance son nouveau plan d'action national contre la traite des personnes (2018-2022)*. ; Office des Nations unies contre les drogues et le crime. https://www.unodc.org/unodc/en/human-trafficking/glo-act/le-gouvernement-du-mali-lance-son-nouveau-plan-daction-national-contre-la-traite-des-personnes-2018-2022.html

ANNEXES – MODULE 5

Fiches
Fiches d'acteurs de référencement

PROFIL Possible victime de la traite

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACTS	DESCRIPTION DE SERVICES
Comité National de Coordination de la Lutte contre la Traite des Personnes et les Pratiques Assimilées auprès du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux	Bamako	8h-16h Cité ministérielle (+223) 20 23 67 56	
Ministère des Maliens de l'extérieur	Bamako	8h-16h Cité Administrative – Bâtiment N°6 (+223) 20 01 60 00	

PROFIL Possible femme ou fille migrante en situation de risque

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACTS	DESCRIPTION DE SERVICES
Association pour le Progrès et la Défense des Femmes (APDF)	Bamako	8h-16h (+223) 20 72 74 80	
Danish Refugee Council	Bamako et régions du nord	8h-16h (+223) 20 22 31 87 (+223) 20 22 83 54	
Ministère des Maliens de l'extérieur	Bamako	8h-16h Cité Administrative – Bâtiment N°6 (+223) 20 01 60 00	
Women in Law and Development in Africa (WILDAF)	Bamako, Kayes et Gao	8h-16h (+223) 20 23 67 08 wildafmali@yahoo.fr	

PROFIL Migrants retournés non-candidats à un retour assisté

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACTS	DESCRIPTION DE SERVICES
Ministère des Maliens de l'extérieur	Bamako	8h-16h Cité Administrative – Bâtiment N°6 (+223) 20 01 60 00	

PROFIL Possible refugié ou demandeur d'asile

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACTS	DESCRIPTION DE SERVICES
Conseil Danois pour les Réfugiés (DRC)	Bamako et régions du nord	8h-16h (+223) 20 22 31 87 (+223) 20 22 83 54	
HCR	Bamako	8h-16h (+223) 20 20 13 12	

PROFIL Possible mineur non-accompagné

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACTS	DESCRIPTION DE SERVICES
Enda Mali	Bamako	8h-16h (+223) 20 29 51 00	

PROFIL Possible migrant bloqué

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACTS	DESCRIPTION DE SERVICES
Association malienne des expulsés (AME)	Bamako	8h-16h	
Conseil Danois pour les Réfugiés (DRC)	Bamako et régions du nord	8h-16h (+223) 20 22 31 87 (+223) 20 22 83 54	
Enda Mali	Bamako	8h-16h (+223) 20 29 51 00	
OIM	Bamako	8h-16h (+223) 20 29 76 98 (+223) 20 29 76 97	

PROFIL Possible déplacé interne

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACTS	DESCRIPTION DE SERVICES
CARE International	Bamako	8h-16h (+223) 75 32 18 66	
Commission Nationales des Droits de l'Homme (CNDH)	Bamako	8h-16h (+223) 20 21 26 73 contact@cirmali.org	
Direction Nationale du Développement Social (DNDS)	Bamako et dans les capitales régionales	8h-16h (+223) 20 22 38 23	
PAM	Bamako	8h-16h (+223) 20 22 20 45	

PROFIL Possible apatride

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACTS	DESCRIPTION DE SERVICES
HCR	Bamako	8h-16h (+223) 20 20 13 12	

Module 6 Soutien psychosocial

Fiche pédagogique

Quels sont les apprentissages espérés dans ce module ?

✓ Sensibilisation sur la relation entre migration et impact psychosocial
✓ Acquérir les concepts de bases
✓ Comprendre les objectifs du soutien psychosocial
✓ Reconnaître les limites de l'intervention et savoir quand référer
✓ Savoir veiller à son propre bien-être psychosocial et celle de son équipe

Cadre théorique

- Santé mentale, bien-être psychosocial, risque psychosocial, trauma psychosocial
- Pyramide des interventions
- Premiers secours psychologiques



Activités pour renforcer l'apprentissage

- **Activités :**

  Activité 1
  Matrice des compétences – une conversation transformatrice

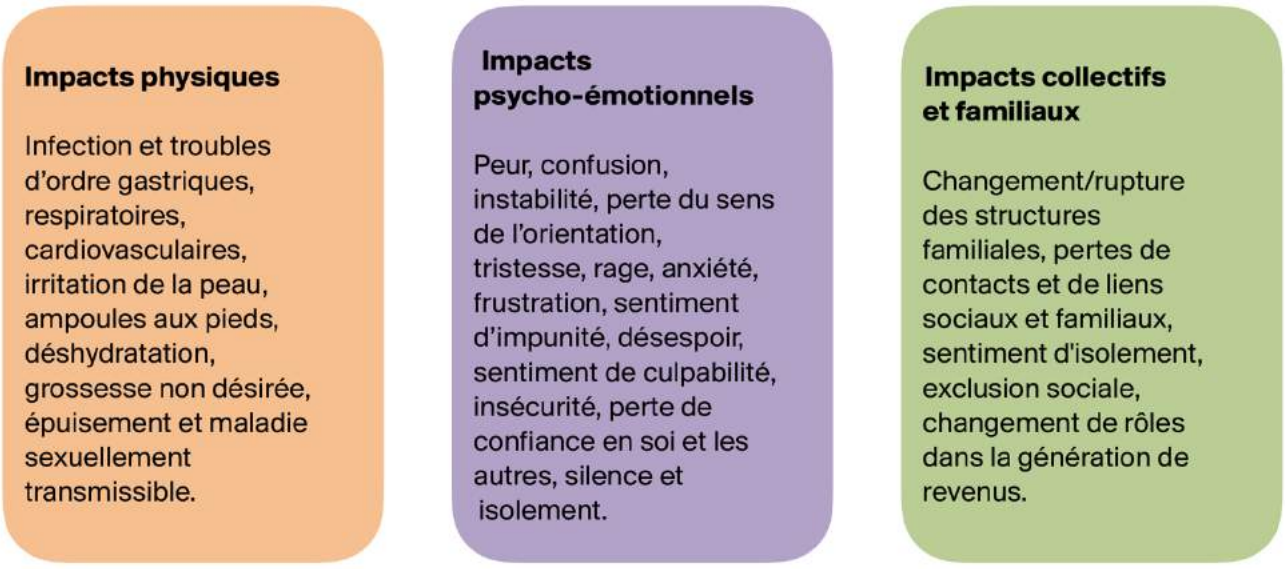
  Activité 2
  Exercice de respiration PSP

Chapitre 1
Migration et impact psychosocial

La migration est un phénomène qui comme nous l'avons vu, peut mettre en risque la sécurité et le bien-être des personnes. Dans les modules précédents, nous avons analysé l'impact de la migration sur les facteurs de vulnérabilités (individuel, familial, communautaire et structurel) ainsi que sur les différents besoins (besoin de base, besoin de protection, besoin d'intégration et de liens sociaux). Dans ce module, nous allons nous centrer sur les besoins de protection en matière de soutien psychosocial et psychologique des personnes migrantes, en commençant par mieux comprendre comment l'expérience migratoire peut avoir un impact sur l'équilibre de l'état psychologique, familial et social des personnes migrantes. Comme dans le cas des risques, l'impact psychosocial est à analyser en tenant compte des facteurs de vulnérabilité et de protection de la personne migrante, ainsi que du statut régulier ou irrégulier de la migration, et enfin de l'étape du parcours migratoire (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018).

La Figure 1 permet de mieux saisir comment l'impact psychosocial dans la migration peut se refléter à travers plusieurs dimensions chez l'individu. La liste des exemples n'est pas exhaustive, et il n'est pas impossible que la personne migrante puisse simultanément expérimenter plusieurs de ces atteintes (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018).

Figure 1. Exemples d'impact psychosocial

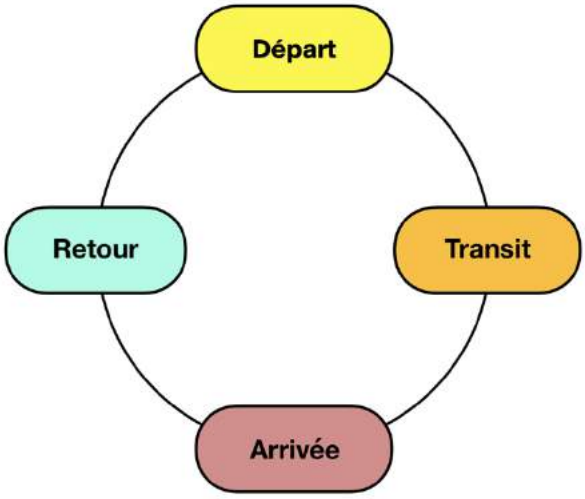


Source : Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018

Impact psychosocial selon l'étape de migration

Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'impact psychosocial peut varier considérablement selon l'étape de la migration. C'est dans ce cadre-là que le facteur « situationnel »[22] de la vulnérabilité sera mis à épreuve. En effet, selon les ressources disponibles (individuelles, familiales, communautaires et structurelles), la personne migrante aura une expérience très différente de la situation migratoire. Dans un cas de figure où il existe des ressources importantes d'appui (par exemple, soutien familial, réseau d'appui communautaire, contrat de travail, protection social), la migration peut être une expérience positive de transformation et renforcement de la capacité individuelle d'autonomisation et de résilience. A l'inverse, lorsqu'il y a une carence voire une absence de ressources disponibles dans le parcours migratoire, les impacts sur la personne peuvent être conséquents (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018).

Figure 2. Cycle de la migration



Source : Élaboration par Besity SA

[22] Se référer au module 3 pour plus de détails sur les facteurs de vulnérabilités.

Départ

Impacts causés par la violence (conflits armés, persécution, homicide, féminicide etc.)

- Peur, anxiété, panique
- Discrimination, exclusion
- Pauvreté, indigence

Impacts causés par l'absence de protection de l'État et de la communauté

- Difficulté à se projeter et établir un plan de vie
- Perte de confiance dans les institutions représentant l'État et la communauté
- Sentiment d'abandon et de rejet

Lorsque la personne quitte son lieu d'origine, de manière volontaire ou forcée, elle quitte en même temps ses points de références identitaires (famille, amis, espaces physiques, coutumes, langues, nourriture, structure sociale etc.). Dans certains cas, cette étape de rupture peut être refoulée intérieurement. Cela est notamment le cas lorsqu'un départ est précipité, par exemple, après l'éclatement d'un conflit.

Transit

Impacts causés par les risques d'être victimes de violences sur la route migratoire et d'accès limité aux services de base.

- Inquiétude et méfiance
- Anxiété
- Peur d'être déporté
- Vision d'un futur incertain/perte de contrôle sur son destin
- Isolement et exclusion
- Frustration et dépression

C'est souvent dans cette étape que les impacts psychosociaux sont les plus importants. Cela s'accentue selon la durée du transit, le statut régulier ou irrégulier de la migration ainsi que les facteurs de vulnérabilités.

Arrivée

Impacts causés par une difficulté d'intégration

- Inquiétude de ne pas trouver un travail
- Inquiétude de ne pas pouvoir rembourser la famille ou la communauté d'origine
- Pression de la société d'accueil sur les « normes d'intégration »
- Exclusion
- Peur de se faire expulser à tout moment (en cas de non-régularisation)
- Mal du pays

Dans le cas où la personne ne bénéficie pas d'un statut migratoire régularisé dans le pays d'arrivée, ces impacts peuvent s'amplifier.

Retour

Impacts causés par un retour non volontaire et/ou volontaire

- Sentiment d'échec du projet individuel, familial, communautaire
- Sentiment de honte
- Deuil du projet et des liens crées dans le pays d'arrivée
- Isolement
- Rejet
- Dépression

Le caractère non volontaire peut être soit issu d'un retour forcé (expulsion, déportation) soit d'un « choix » de dernier recours provoqué par une difficulté ou une impossibilité de se projeter sur place, plongeant dans certains les personnes dans un statut de précarité.

Impacts causés par un retour dans un contexte de violence

- Anxiété
- Peur
- Isolement, exclusion
- Difficulté à se projeter dans le présent et dans le futur

- Endettement
- Perte de motivation pour continuer à vivre
- Envie de suicide voire passage à l'acte

Chapitre 2
Conceptualisation



Source : Illustration par Besity SA

Avant de discuter de l'intervention psychosociale dans un contexte migratoire, il est important que les intervenants puissent intégrer les notions et concepts de base. Nous reprenons donc les concepts clés, en nous appuyant sur les définitions de l'OIM et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Concept psychosocial

Le concept psychosocial fait référence à l'interaction qui existe entre un contexte social et culturel et les comportements, émotions et pensées d'un individu et/ou groupe d'individus.

En d'autres termes, le concept psychosocial permet de rendre visible l'interaction qui existe entre le mental et la société. Les interventions psychosociales doivent donc prendre en compte la réalité locale,

Le concept de bien-être psychosocial et de santé mentale permet d'illustrer les interactions complémentaires à la société.

(Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018).

Santé mentale

La santé mentale est définie par l'OMS comme un « *état qui ne consiste pas simplement en l'absence de troubles mentaux* ». Le concept de santé mentale est repris dans la dimension positive de la définition de la santé établi par l'OMS « *la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». La santé mentale joue un rôle important dans la capacité des individus à acquérir les ressources et compétences nécessaires à l'auto-réalisation (Organisation mondiale de la Santé [OMS], 2004).

Bien-être psychosocial

Le bien-être psychosocial exprime la capacité de l'être humain à se sentir épanoui avec soi-même. La personne est alors capable de développer des pensées et émotions positives et constructives envers soi-même (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018).

Risque psychosocial

Il s'agit des conditions présentes lors d'un événement qui menacent directement et/ou indirectement le bien-être psychologique et social d'une personne de manière individuelle et/ou collective. Cela peut se produire par exemple à la suite d'un accident, un imprévu, la perte d'un être cher. Cet événement peut alors remettre en cause la capacité de résilience de la personne ainsi que sa confiance en elle-même. Cela peut également avoir des répercussions sur ses relations interpersonnelles et familiales (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018).

Trauma psychosocial

Lorsque les personnes ont vécu un ou des événement(s) traumatisant(s) dans leur vie, cela peut parfois se traduire en trauma psychosocial. Les personnes peuvent alors développer dans certains cas des troubles psychiatriques, ou encore rencontrer des difficultés à imaginer le futur, et voir leur sommeil affecté, par exemple. Les personnes ont alors de la difficulté à trouver le sommeil et à imaginer le futur. Les répercussions (inconscientes et conscientes) affectent le bien-être psychosocial et la santé mentale de la personne (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018).

La réponse psychosociale

La réponse psychosociale définit les actions qui cherchent à maintenir et/ou à restituer le bien-être de la personne, de sa famille et la communauté. Il y a donc trois niveaux dans la réponse psychosociale. Le niveau individuel, familial et social. Leurs contextes et leurs interactions sont importantes à considérer dans la réponse psychosociale (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018).

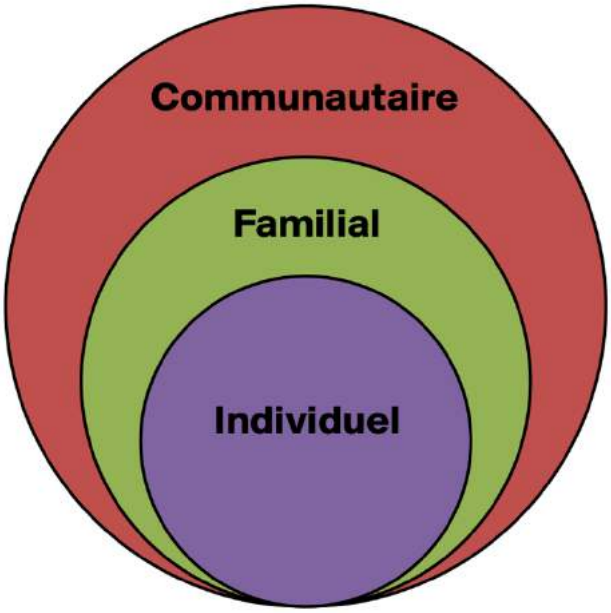
Chapitre 3
Le soutien psychosocial

Perspective d'abordage dans la réponse psychosociale

En 2017, lors de la 70ème Assemblée Mondiale de la Santé, l'OMS déclarait que « *être réfugié ou migrant ne rend pas, en soi, les individus plus vulnérables face au risque de présenter des troubles mentaux, mais les réfugiés et les migrants peuvent être exposés à divers facteurs de stress qui influent sur leur bien-être mental. Ils sont souvent confrontés à la guerre, aux persécutions et à des difficultés extrêmes dans leur pays d'origine. Nombreux sont ceux qui sont déplacés et confrontés à la misère dans les pays de transit, et qui entreprennent des voyages dangereux. L'absence d'informations, l'incertitude quant à leur statut, l'hostilité potentielle rencontrée, les changements de politiques, et la détention prolongée et dans des conditions indignes sont tous des facteurs supplémentaires de stress. En outre, les migrations forcées nécessitent souvent de multiples adaptations au cours de brèves périodes, ce qui rend les individus plus vulnérables face aux abus et à la maltraitance. Les problèmes sociaux ou de santé mentale préexistants peuvent être exacerbés. Il est important de noter que la manière dont les personnes sont reçues par les pays hôtes et dont la protection et l'assistance sont fournies peut créer ou aggraver les problèmes, par exemple en sapant la dignité de l'individu.* » (Organisation mondiale de la Santé [OMS], 2017, p. 6).

Ainsi, en intervenant depuis une perspective psychosociale, nous reconnaissons que la migration peut déséquilibrer le bien-être mental, psychosocial et émotionnel de la personne. Nous ne catégorisons donc pas les personnes migrantes comme des personnes souffrant de désordres psychiques. Nous sommes prudents, et faisons preuve d'une capacité à replacer les expressions de ce déséquilibre (dépression, crise de paranoïa, irritabilité, changement d'humeur, désorientation etc.) dans un contexte temporaire et dépassant la niveau individuel (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018) (voir Figure 3).

Figure 3. Réponse multiniveau dans l'assistance psychosociale



Source : Adaptation par Besity SA (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018)

Individuel

Ce niveau met en exergue la personne dans son intégralité individuelle, en considérant son histoire, son vécu, ses émotions, sa personnalité, ses ressources pour faire face à des affrontements ainsi que ses projets et ses aspirations.

Familial

Ce deuxième niveau replace l'individu dans un groupe familial plus large. Cela permet de comprendre comment l'individu se met en relation avec son groupe d'appartenance. Il se peut que la personne ait un besoin de reconnexion avec un ou plusieurs membres de la famille, ou au contraire, se trouve en situation de détachement.

Communautaire

Le dernier niveau permet de comprendre le contexte communautaire dans lequel l'individu a évolué et l'impact que celui-ci a pu avoir sur ce dernier. Cela permet aussi de connecter la personne avec des groupes de soutien communautaire. C'est la raison pour

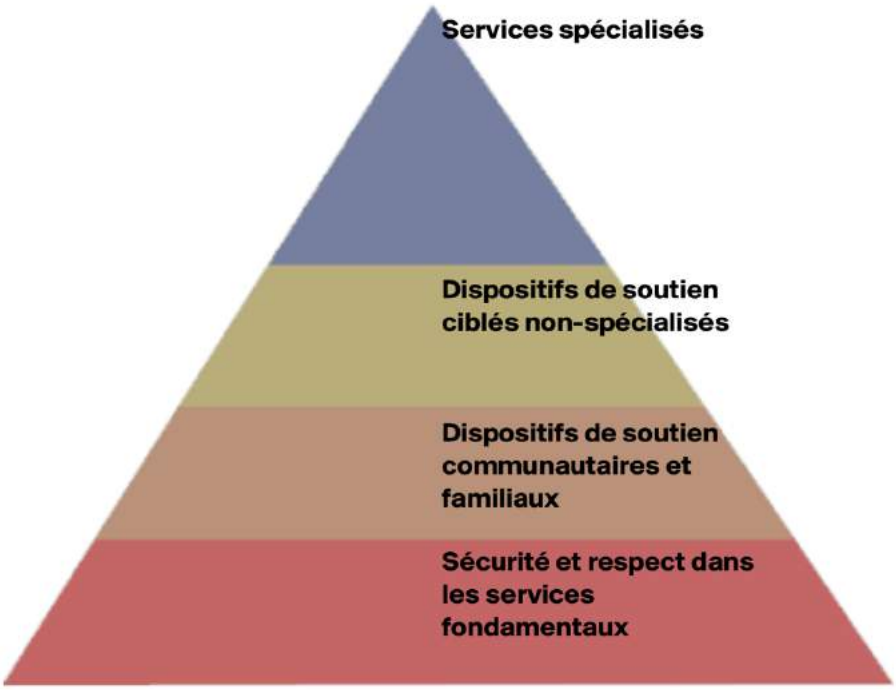
laquelle il est vital pour l'intervenant de bien connaître la communauté locale et de l'intégrer dans sa réponse psychosociale.

Dans une réponse psychosociale, nous prenons donc en compte l'ensemble des actions qui cherchent à maintenir et/ou à restituer le bien-être de la personne, de sa famille et la communauté, en reconnaissant leurs contextes et leurs interactions.

Niveau de soutien psychosocial

Lorsque l'on parle d'intervention psychosociale, il y a plusieurs niveaux à prendre en compte (Comité permanent interorganisations [CPI], 2007). Sur le même modèle de la pyramide de Maslow[23], il y a toute une série d'éléments qui émanent des services de base et besoins essentiels qui doivent être rempli avant de passer à un niveau supérieur. Il est donc important de saisir l'ordre de priorité, connaitre les ressources et services dont on peut disposer (de manière individuelle, collective et organisationnelle), ainsi que les limites de notre capacité à répondre adéquatement aux besoins de la personne.

Figure 4. Niveaux de soutien psychosocial



Source : Comité permanent interorganisations [CPI] (2007)

[23] Voir module 5 pour plus d'informations sur la pyramide de Maslow.

Dans le cadre de PROMISA, il est attendu que les intervenants puissent offrir une réponse immédiate du niveau 1 à travers les services de base (eau, aide alimentaire, biens non alimentaire, support au logement, information et conseil sociojuridique etc.). En outre, ce module offre des outils pour l'intervention du niveau 3 (premiers secours psychologiques). Toutes les autres interventions devront alors être référées par le biais des fiches d'acteurs présentées à la fin de ce module.

Niveau 1

Ce niveau reprend les besoins de base de l'assistance sociale. Quelques exemples :

- Eau et assainissement
- Hygiène
- Alimentation et nutrition
- Service de santé de première urgence
- Services sociaux de première nécessité
- Services d'informations sûrs

Niveau 2

Ce niveau cherche à renforcer ou rétablir les liens sociaux et familiaux :

- Réunification et suivi familial
- Rétablissement de la communication familiale
- Soutien aux parents dans l'éducation
- Activités scolaires et extra scolaires
- Activation de groupes communautaires d'appui (par exemple groupe de femmes, de jeunes etc.)

Niveau 3

Ce niveau se dirige à des groupes vulnérables ou des personnes avec des besoins spécifiques. Cette intervention est effectuée par des personnes (personnel de santé, travailleurs humanitaires, travailleurs sociaux, animateurs sociaux, culturels, etc.), qui ont reçu une formation préalable en santé mentale et bien-être psychosocial. Cela peut inclure :

- Premiers secours psychologiques
- Soutien psychosocial individuel
- Soutien psychosocial familial

Niveau 4

Ce dernier niveau requiert l'intervention de spécialistes (psychiatre, psychologue, infirmier(ère) en psychiatrie) et est dirigée aux personnes qui souffrent de troubles mentaux et psychiques qui ne peuvent pas être pris en compte par les intervenants du niveau 3 :

- Appui psychiatrique
- Appui psychologique

Chapitre 4
Compétences pour un soutien psychosocial

Maintenant que nous avons compris la base de l'intervention psychosociale dans un contexte migratoire, nous pouvons analyser les outils et la méthodologie recommandée pour réaliser un soutien psychosocial non-spécialisé.

Pour ce faire, nous reprenons la matrice développée par l'OIM qui définit quatre domaines de la prise en charge psychosociale, ainsi que quatre compétences que l'intervenant doit renforcer et/ou développer. Le but étant que l'intervenant puisse faciliter une transformation positive chez l'individu, en prenant comme base les quatre domaines qui ont probablement été déséquilibrés par la migration. Nous rappelons que depuis l'abordage psychosocial, nous cherchons à revaloriser et restituer les ressources déjà présentes chez l'individu.

Tableau 1. Compétences pour un soutien psychosocial

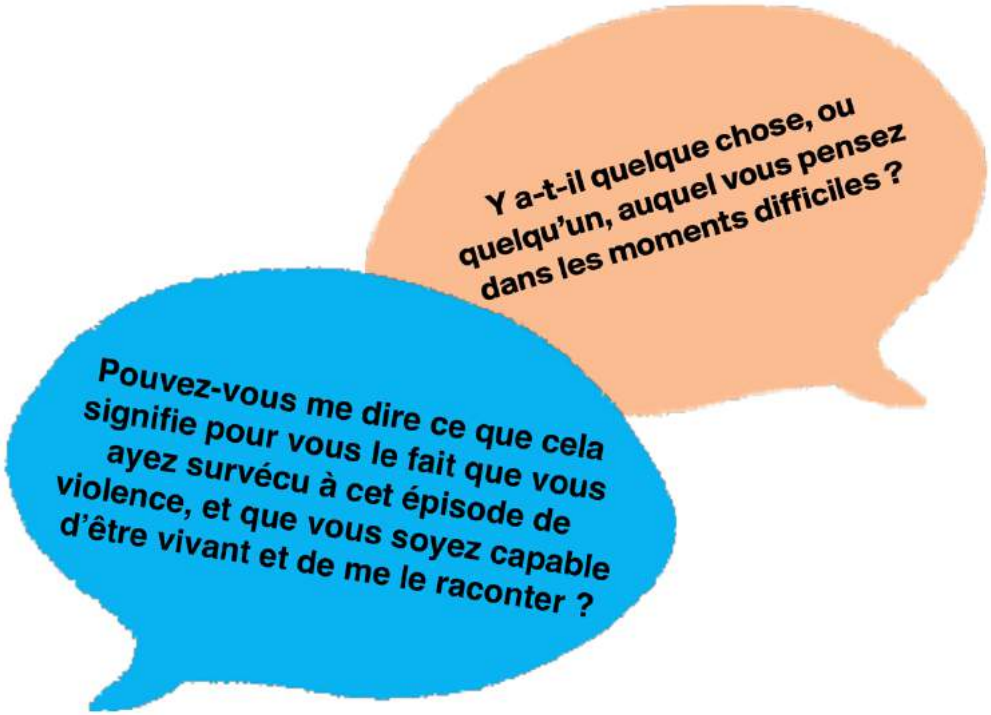
COMPETENCES	DOMAINES
Poser des questions Dans le but de comprendre l'interprétation du vécu ainsi que les ressources présentes dans la narration.	**Reconstruire la confiance** Encourager la personne à retrouver confiance en soi et envers les autres.
Écoute active Être présent dans l'écoute. L'intervenant intègre de forme consciente son attention, sa respiration, sa position et ses sentiments.	**Valorisation de l'identité** Revaloriser l'identité individuelle de la personne, ses racines, son pays, sa famille, ses amis, ses rêves et ses apprentissages.
Identifier les apprentissages Cherche à faire récupérer à l'individu son courage et, sa force mentale et physique. Permet d'identifier les apprentissages et les opportunités qui ont été présents malgré l'adversité	**Renforcer les liens d'attache** Récupérer les liens d'attaches qui unissent la personne avec ses proches (physiquement, virtuellement et/ou symboliquement)
Créer un système de réponses Activer un système de réponses entre acteurs locaux, nationaux et régionaux afin de répondre aux besoins psychosociaux de la personne.	**Imaginer le futur** Retrouver la capacité de se poser de nouveaux objectifs, de rêver, de désirer et de visualiser des opportunités futures.

Nous allons à présent parcourir plus en détails chacune des compétences présentées dans la matrice.

Poser des questions

Poser des questions qui ont pour but d'aider la personne à ré-narrer son vécu en trouvant de nouveaux chemins de compréhension et d'interprétation. Cela permet à la personne de découvrir de nouvelles composantes de l'histoire racontée, comme par exemple : ses ressources pour faire face à des affrontements, des personnes qui ont été présentes ou encore sa capacité à s'adapter à une nouvelle situation. En somme, ces questions vont chercher à aider la personne à transformer un discours souvent répété, et à découvrir ainsi des événements et/ou des personnes qui vont avoir un impact sur les divers domaines de la matrice.

Voici quelques exemples de questions qui interviennent sur les domaines de la matrice :



Source : Illustration par Besity SA

Écoute active

L'écoute active permet de prendre conscience de l'instant présent et d'être connecté non seulement avec la narration de la personne, mais également de porter une attention à notre ressenti et nos émotions. Dans l'écoute active, on se distancie des réponses pré-faites, on accorde le temps et les silences nécessaires à la personne pour qu'elle puisse raconter son histoire. Si l'on doit suivre un protocole de questions, on est alors capable de poser le formulaire et d'écouter attentivement la personne.

- **La respiration** permet de se centrer sur le présent et de porter notre attention sur cette double dynamique : le récit et notre ressenti. En effet, il n'est pas impossible que l'histoire nous renvoie à un épisode de notre propre vécu et/ou à un autre cas d'assistance, et il est alors important d'en prendre conscience et de ne pas conseiller la personne sur la base de ces expériences.

- **La posture** adoptée par l'intervenant est également importante. Il est recommandé de ne pas avoir d'objets qui interfèrent dans a communication visuelle (comme par exemple un ordinateur), et d'adopter une posture droite en évitant de montrer une attitude de fermeture corporelle, comme par exemple en ayant les bras croisés ou en manipulant notre téléphone portable.

- **Les silences** sont importants à respecter. L'intervenant ne doit pas sentir l'obligation de combler le silence par une question. Les silences sont parfois un nécessaire pour que la personne puisse se récupérer et retrouver la force de continuer son histoire. Il est donc important de respecter ces moments.

⇨ **ANNEXES – MODULE 6**
Voir activité 2, Exercice de respiration PSP



- **Décharge émotionnelle.** Il est possible que la personne se mette à pleurer en se rappelant d'un événement. Il est important de respecter avec intégrité et dignité ces moments de décharges émotionnelles. L'intervenant ne doit pas se sentir mal ou dans l'obligation de mettre fin aux pleurs, ils sont importants dans le processus de reconnaissance du vécu. Toutefois, si les pleurs perdurent et s'intensifient, l'intervenant peut proposer à la personne un exercice de respiration pour traverser

cette douleur en la respectant, et la reconnaissant comme quelque chose de naturelle face à une situation anormale.

Identifier les apprentissages

L'identification des apprentissages permet d'aider la personne à ne pas s'installer dans la douleur et la tristesse du vécu. Cela ne veut pas dire pour autant lui enlever sa légitimé, ou ne pas reconnaître les émotions véhiculées par le vécu.

A l'aide de la compétence « poser des questions », nous guidons la personne à se reconnecter avec des expériences positives et des apprentissages qui ont été rendues possibles grâce à la mobilisation des ressources de la personne.

Créer un système de réponses

Ceci peut se réaliser par une cartographie d'acteurs et de services qui sont disponibles selon les besoins de la pyramide d'intervention psychosociale. L'intervenant a la responsabilité de connaître les acteurs, et sait donc parfaitement vers quelle organisation et par quelle procédure il doit référer une personne.

Dans le chapitre six, nous présenterons les fiches d'acteurs locaux et nationaux qui peuvent répondre aux besoins psychosociaux.

Chapitre 5
Premiers secours psychologiques

Dans ce chapitre, nous allons nous intéresser aux Premiers Secours Psychologiques (PSP), tirés du guide de l'OIM pour le soutien psychosocial aux personnes migrantes en Mésoamérique (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018). Les PSP sont une technique de soutien psychosocial qui peuvent être utilisés dans une intervention non-spécialisée, et qui correspond au niveau 3 de la pyramide de la IASC

Les premiers secours psychologiques sont particulièrement utiles lorsque l'on doit contenir une personne qui traverse une situation de crise. Cela peut par exemple être le cas lorsqu'une personne a survécu à un incident de violence, un accident, une catastrophe naturelle ou encore après l'annonce de la perte d'un être cher. Les premiers secours psychologiques consistent avant tout à être disponible dans l'écoute, le réconfort, l'information, la réponse aux besoins de première nécessité ainsi que la mise en contact avec un réseau de soutien (famille, amis, communauté) et/ou de spécialistes selon les cas.

Quelques indications générales sur les PSP

⇨ **ANNEXES – MODULE 6**
Voir activité 2, Exercice de respiration PSP



Il n'est pas nécessaire d'être psychologue ou psychiatre pour réaliser les PSP. Il est toutefois important de bien comprendre leur but et leur limite et d'avoir reçu au préalable une formation durant laquelle auront pu se réaliser des exercices pratiques.

Les premiers secours psychologiques se réalisent toujours sur une base volontaire, on ne peut pas forcer une personne à parler, même si celle-ci vient de vivre un épisode traumatisant.

Les PSP peuvent être adressés aussi bien aux adultes qu'aux enfants. Cependant, il faut tenir en compte du fait que les personnes qui ont vécu une crise n'auront pas toutes les mêmes besoins, ni les mêmes envies d'en discuter. Dans le cas des enfants plus particulièrement, il convient d'utiliser des techniques comme le dessin, ou les images.

Lorsque les personnes développent des troubles plus sévères -anxiété, dépression, réactions post-traumatiques- qui dépassent leurs capacités d'adaptation, des soins plus spécialisés peuvent être nécessaires.

D'après Sphère et le Comité Permanent Inter organisationnel (CPI), les PSP consistent plus particulièrement en (Organisation mondiale de la Santé [OMS] *et al*., 2012) :

- Apporter soutien et soins concrets, sans intrusion.
- Évaluer les besoins et les préoccupations de la personne.
- Aider les personnes à répondre à leurs besoins essentiels (par exemple, la nourriture et l'eau, les informations).
- Écouter la personne sans la pousser à parler.
- Réconforter les personnes et les aider à se calmer.
- Aider les personnes à obtenir les informations, les services et le soutien social dont elles ont besoin.
- Protéger les personnes d'éventuels nouveaux dangers.

Les objectifs des premiers secours psychologiques

Nous reprenons ici les trois principaux objectifs présentés dans le guide du soutien psychosocial élaboré par l'Organisation International pour les Migrations :

Protection, soulagement et soutien

Offrir un espace pour que la personne puisse se sentir écoutée et comprise dans sa douleur et son vécu de l'événement. Faciliter l'expression des émotions et réduire le stress causé par la situation.

Assistance pratique

Évaluer, identifier et répondre aux besoins de base de la personne (nourriture, eau, information) et connecter la personne à des services d'aide, de soutien ainsi qu'à des services spécialisés en cas de besoin.

Renforcement des ressources d'affrontement

Rendre visible et potentialiser les ressources d'affrontement de la personne (individuel, familial, communautaire).

Protocole de la réponse PSP pour donner suite à une crise

Voici un protocole élaboré par l'Organisation Mondiale de la Santé qui peut vous guider dans l'élaboration de la réponses PSP après une crise. Lorsqu'une crise survient et que vous êtes amenés à soit vous rendre sur le terrain ou à accueillir une personne ou un groupe de personne qui a survécu l'événement, veillez à répondre, dans la mesure du possible, aux questions suivantes (Organisation mondiale de la Santé [OMS], 2017) :

Le contexte de la crise

✓ Que s'est-il passé ?
✓ Quand et où cela s'est-il produit ?
✓ Combien de personnes ont été affectées ?
✓ Y a-t-il des groupes vulnérables (enfants, femmes enceinte, adolescents, personnes âgées, personnes avec un handicap ...) ?

Services et soutien disponibles

✓ Quels sont les acteurs présents qui peuvent répondre aux besoins essentiels (nourriture, eau, logement, soins médicaux, recherche de famille)
✓ Où et comment les personnes peuvent-elles accéder à ces services ?
✓ Les membres de la communauté participent-ils à la réponse de la crise ? Si oui, quels sont les services de soutiens mis à disposition ?

Questions de sécurité

✓ La situation de crise est-elle terminée ou est-elle encore en cours (exemple répliques sismiques) ?
✓ Quels sont les dangers qui peuvent exister dans le secteur, présence de groupes rebelles, de mines terrestres ou d'infrastructures endommagées ?
✓ Y a-t-il des zones à éviter en raison de l'insécurité (par exemple, en raison de risques physiques évidents) ou parce que vous n'êtes pas autorisés à y entrer ?

Dans le chapitre suivant nous présenterons les fiches d'acteurs locaux et nationaux qui sont en mesure de répondre à la pyramide des interventions telle que présentée par IASC. Ceci doit être un outil connu et utilisé par les intervenants dans leurs réponses et soutien psychosociales.

Chapitre 6
Matrice d'acteurs de référencement

Tableau 2. Matrice des acteurs de référencement*

	Niveau 1 Sécurité et respect dans les services	**Niveau 2** Dispositifs de soutien communautaires et familiaux	**Niveau 3** Dispositifs de soutien ciblés non spécialisés	**Niveau 4** Services spécialisés
ACTED		✓		
Association malienne des expulsés (AME)			✓	
Association pour le Progrès et la Défense des Femmes (APDF)		✓		
Centre Médical et Social (CMS)	✓			
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)	✓			
Enda Mali		✓	✓	
Handicap International (HI)		✓		
OIM			✓	
PAM	✓			
Première Urgence Internationale (PUI)	✓			
Psychiatrie de l'hôpital du Point G				✓
Samu Social	✓			

*Contacts, adresses et autres détails en annexe (**ANNEXES – MODULE 6**).

Chapitre 7
Prendre soin de soi

Travailler dans la protection et l'assistance aux migrants et réfugiés signifie devoir faire face à la souffrance, la violence et même le désespoir. Les témoignages et les histoires narrées sont souvent très dures à entendre. La détresse émotionnelle et les événements traumatisants que la personne a vécu, peuvent entrer en conflit avec une volonté de vouloir « sauver la personne ». Il n'est pas rare alors que la préservation de notre propre bien-être émotionnel, puisse nous paraître dérisoire face à la situation de la personne migrante. Pourtant, comme nous le verrons dans la Figure 5, il est primordial pour l'intervenant de prendre aussi soin de soi, afin de pouvoir intervenir de manière responsable et de ne pas porter préjudice à la personne migrante. La prise en charge psychosociale requiert un effort de concentration, d'écoute, de compréhension et de canalisation des émotions, qui peuvent être mis en difficulté si l'intervenant ne veille pas à sa santé mentale (OMS 2018).

Lors d'un contexte d'urgence et/ou de crise migratoire, il est vrai qu'il n'est pas toujours évident de trouver un moment pour soi, et d'intégrer de manière consciente l'impact de la situation sur notre bien-être psychosocial. C'est la raison pour laquelle il est important de déployer des stratégies préventives d'auto-gestion de son bien-être ainsi que de celui de ses collègues.

Même si le besoin de prendre soin de soi n'est pas forcément toujours reconnu et inclut dans l'agenda des organisations, oser en parler et demander des ressources organisationnelles, comme par exemple une thérapie, des espaces de discussions, des espaces d'appui et de soutien, devraient être encouragés. Si vous êtes le ou la premier(e) à le faire, pensez que cela sera certainement très apprécié par vos collègues.

Guide pour prendre soin de soi-même

Si vous vous sentez envahi par le travail et la situation d'urgence des personnes, n'oubliez pas que prendre soin de vous fait partie d'une réponse responsable et professionnelle. Vous ne pouvez en effet pas fournir la même capacité de concentration et d'appui, si vous ne veillez pas à votre santé mentale et votre bien-être psychosocial. Prendre soin de soi permet également de prévenir des situations de stress au travail, d'anxiété et plus grave, de burnout.

Lorsque vous avez apporté votre aide dans une situation de crise ou à une personne passant par une telle situation, veillez à prendre un temps pour vous, et posez-vous les questions suivantes (Organisation mondiale de la Santé [OMS] *et al*., 2012) :

✓Comment est-ce que je me sens ?

✓Quelles sont les choses que j'ai été capable de faire pour aider les autres (les petits gestes comptent aussi)

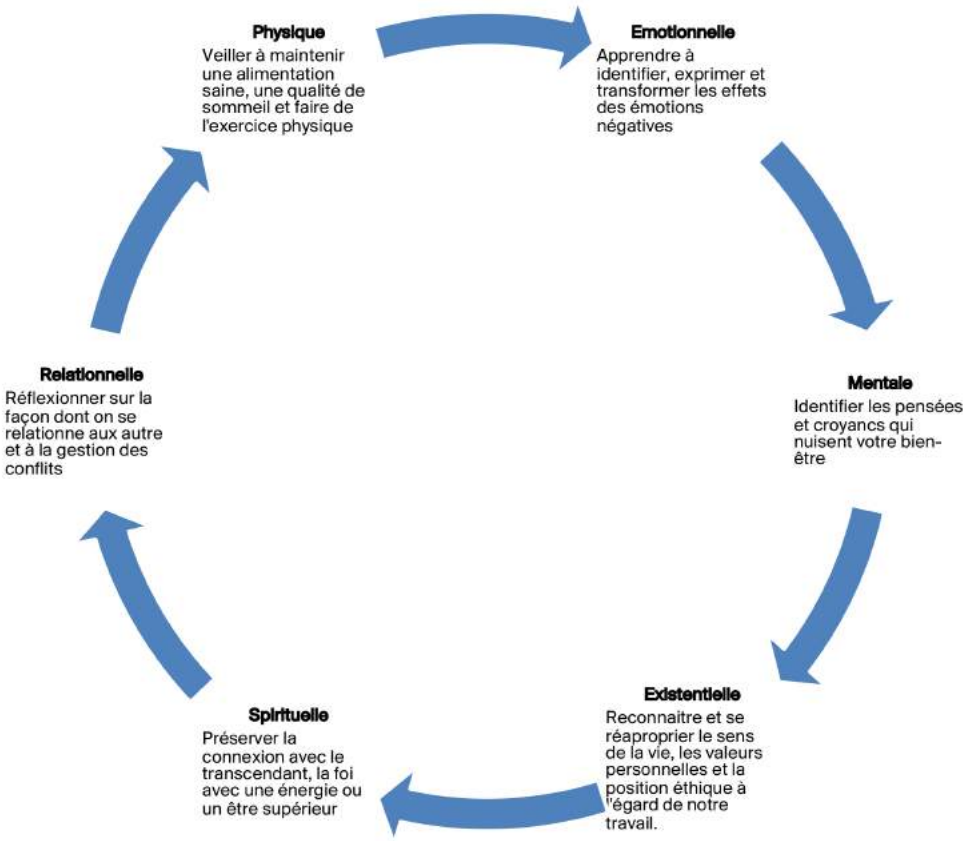
✓Y a-t-il quelque chose avec lequel je ne me suis pas senti confortable ou une situation dans laquelle je me suis senti limité dans ma capacité d'agir ?

✓ Si oui, veillez à en parler à vos collègues et à votre supérieur afin de faire le point ensemble dans une perspective de critique constructive non jugeant. Reconnaissez que vous avez fait de votre mieux, avec les outils et les moyens que vous aviez en ce moment. Utilisez cette expérience comme une opportunité d'apprentissage pour vous et votre équipe.

✓Prenez si possible le temps de vous reposer avant de reprendre votre travail, ne serait-ce qu'avec une pause repas avec des personnes de confiance et qui vous sont chères, ou si cela n'est pas possible, de téléphoner à un proche.

Enfin, voici un schéma adapté du manuel de formation sur le soutien psychosocial de l'OIM, qui illustre les dimensions de l'être humain que l'intervenant doit pouvoir écouter et prendre en considération afin de prendre soin de soi-même (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018).

Figure 5. Dimensions psychosociales de l'être humain



Source : Organisation mondiale de la Santé [OMS], (2018)

BIBLIOGRAPHIE

ACTED. (2021, 29 mars). *Mali*. ACTED. https://www.acted.org/fr/pays/mali/

CPI. (2007). *Directives du CPI concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence*. Comité permanent interorganisations.

France. Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. *Centre Médico-Social – CMS*. https://ml.ambafrance.org/Centre-Medico-Social-CMS. Consulat général de France au Bamako.

HI. (2021, 29 mars). *Mali*. Handicap International. https://handicap-international.fr/fr/pays/mali

OIM. (2018). *Guía para la atención psicosocial a personas migrantes en Mesoamérica [Guide pour le soutien psychosocial aux personnes migrantes en Mésoamérique]*. Organisation mondiale pour les migrations.

OMS. (2004). *Investir dans la santé mentale*. Organisation mondiale de la Santé. https://apps.who.int/iris/handle/10665/42896

OMS. (2017). *Promotion de la santé des réfugiés et des migrants. Projet de cadre sur les priorités et les principes directeurs de la promotion de la santé des réfugiés et des migrants. Rapport du Secrétariat*. Organisation mondiale de la Santé. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/274831/A70_24-fr.pdf?sequence=1&isAllowed=y

OMS, War Trauma Foundation & World Vision International. (2012). *Les premiers secours psychologiques : Guide pour les acteurs de terrain*. Organisation mondiale de la Santé. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/44779/9789242548204_fre.pdf?sequence=1

PUI. (2021, 29 mars). *Mali*. Première Urgence Internationale. https://www.premiere-urgence.org/mission/mali/

Samusocial Mali. (2021, 29 mars). *Nos missions*. Samusocial Mali. http://www.samusocialmali.org/qui-sommes-nous/nos-missions/

ANNEXES – MODULE 6

A. Fiches
Fiches d'acteurs de référencement

Niveau 1 - Sécurité et respect dans les services

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACTS	DESCRIPTION DE SERVICES
Centre Médical et Social (CMS)	Bamako	8h-16h (+223) 20 22 50 72	« *Sa vocation est d'assurer :* *- Les consultations de médecine générale et les soins courants de santé, dont certaines vaccinations ;* *- Les visites médicales prescrites par la règlementation ;* *- La prise en charge médicale des urgences.* *Ce service est payant* » (France. Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, 2021)
Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA)		8h-16h (+223) 20 29 15 36	Travaille pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de sécurité alimentaire
PAM	Bamako	8h-16h (+223) 20 79 20 45	
Première Urgence Internationale (PUI)	Bamako, Gao et Mopti	contact@premiere-urgence.org (+33) 1 55 66 99 66 2 rue Auguste Thomas 92600 Asnières-sur-Seine France	« *Première Urgence Internationale est présent au Mali depuis 2013, dans les régions de Kidal (cercle de Kidal, Tessalit et Abeibara), de Gao (Cercle d'Ansongo – 2014) et de Mopti (cercle de Bankass et Bandiagara – 2019 et cercle de Mopti –*

			2020). Le bureau de la coordination est basé à Bamako. L'objectif de l'organisation est d'apporter une réponse plus holistique aux populations. Ceci se fait via la poursuite de son assistance dans le domaine de la santé-nutrition et l'intégration de nouveaux secteurs tels que la protection (soutien psychologique des survivant(e)s de violences basées sur le genre, les certificats à la naissance) et l'eau, l'hygiène, l'assainissement. La qualité de ses programmes, sa connaissance du terrain et sa bonne acceptation au niveau local, permettent à Première Urgence Internationale d'intervenir dans des zones où l'accès humanitaire est limité. » (Première Urgence Internationale [PUI], 2021)
Samu Social	Bamako	8h-16h (+223) 20 21 97 10	« *La mission du Samu Social Mali consiste à lutter contre l'exclusion sociale des enfants et jeunes en grand danger dans la rue. Elle se traduit par différents services, notamment en :* *Allant à la rencontre des enfants et jeunes en situation de rue en les considérant comme des victimes n'ayant plus la capacité d'aller vers les structures de droit commun pour solliciter de l'aide* » (Samusocial Mali, 2021)

Niveau 2 - Dispositifs de soutien communautaires et familiaux

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACTS	DESCRIPTION DE SERVICES
ACTED	Bamako, Mopti, Gao et Ménaka	8h-16h (+223) 20 22 31 87 (+223) 20 22 83 54	« *Avec une approche holistique et transversale, ACTED répond à ces défis structurels en liant urgence, réhabilitation et développement. En outre, ACTED renforce la résilience aux catastrophes tout en contribuant à la co-construction d'un système de gouvernance efficace et à la promotion d'une croissance inclusive et durable.* » (ACTED, 2021)
Association pour le Progrès et la Défense des Femmes (APDF)	Bamako	8h-16h (+223) 20 72 74 80	Droits humains, Santé, Education, Reconversion des femmes
Enda Mali	Bamako	8h-16h (+223) 20 29 51 00	
Handicap International (HI)	Bamako et régions du nord	8h-16h (+223) 20 23 27 14 (+223) 20 22 26 57 (+223) 44 90 02 50 (+223) 44 90 02 51	« *L'association mène une quinzaine de projets pour contribuer au relèvement et au renforcement de la cohésion sociale du Nord du Mali, à améliorer la résilience des populations, promouvoir et accompagner un développement durable et inclusif au Mali* » (Handicap International [HI], 2021)

Niveau 3 - Dispositifs de soutien ciblés non spécialisés

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACTS	DESCRIPTION DE SERVICES
Association malienne des expulsés (AME)	Bamako	8h-16h (+223) 66 78 21 11 (+223) 71 00 30 00	Défense et promotion des droits des migrants au Mali et dans le reste du monde ; Assurer l'assistance d'urgence et l'accompagnement socioéconomique et sanitaire du migrant
Enda Mali	Bamako	8h-16h (+223) 20 29 51 00	Lutte contre la migration précoce, Soutien aux mineurs non accompagnés Hébergement d'urgence
OIM	Bamako	8h-16h (+223) 20 29 76 98 (+223) 20 29 76 97	Assistance humanitaire et suivi mensuel des flux de déplacements

Niveau 4 - Services spécialisés

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACTS	DESCRIPTION DE SERVICES
Psychiatrie de l'hôpital du Point G	Bamako et régions	8h-16h (+223) 20 22 50 02	

B. Activité 1
Matrice des compétences - une conversation transformatrice

(Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018)

But : Le but de cet exercice est de permettre aux participants de travailler sur certaines compétences et domaines de la prise en charge psychosociale, tels que présentés par la matrice de l'OIM. Plus précisément, cet exercice cherche à entraîner la capacité à écouter et poser des questions, dans le but de permettre à la personne migrante d'identifier des ressources d'affrontement et de valoriser l'identité.

Temps : 45 minutes

Matériel : Feuille d'instructions par rôle

Méthodologie : Divisez la salle en groupe de 3 personnes. Demandez à chaque groupe de choisir parmi eux les rôles suivants :

- Personne A : Une narratrice/un narrateur
- Personne B : Une réceptrice/un récepteur
- Personne C : Une témoin/un témoin

Distribuez la feuille de rôle à chacun des groupes.

Instructions : Une fois les rôles identifiés, veuillez donner les instructions suivantes :

- Personne A : Choisir une histoire qu'elle souhaite raconter sur quelque chose de signifiant qui lui est arrivé(e).
- Personne B : Écouter l'histoire attentivement, en connectant avec les émotions ressenties et poser des questions afin d'aider la personne A à amplifier la description de son histoire.
- Personne C : Être témoin de la situation. Observer comment les questions de B influencent l'histoire de A.

MOMENT 1

Il doit être clair pour les participants que la clé d'une conversation depuis une intervention psychosociale comprend les éléments suivants :

- Les questions sont guidées par l'histoire narrée et non pas par l'intérêt de la personne qui écoute.
- On évite de donner à ce moment-là des conseils ou de partager des opinions personnelles.
- Il est important de valider la douleur et les impacts émotionnels qui peuvent être encore présents dans le récit.
- On écoute avec empathie.

Après 15 minutes de conversation, fermez ce premier temps. Il est impératif de le clore même si les personnes souhaitent continuer la discussion.

MOMENT 2

Ce deuxième moment permet au groupe de discuter de ce qui s'est passé durant la conversation, et non pas du contenu du récit. Pour ce faire, veuillez partager les questions suivantes :

Personne A :

- Qu'est-ce que vous souhaiteriez que la personne qui vous écoute en ce moment, puisse vous demander ?
- A quoi vous a servi cet exercice ? (B et C écoutent)

Personne B :

- Quelles émotions avez-vous ressenti pendant que vous écoutiez A ?
- Comment vos émotions ont-elles influencé les questions que vous avez posé à A ?
- Comment avez-vous senti votre corps pendant que vous étiez en train d'écouter A ?

Personne C :

- A partir de ce que vous avez observé, quelles ressources avez-vous mis en évidence chez A ?

- Pouvez-vous identifier quelque chose que B a fait qui pourrait servir de base pour permettre au récit de A de continuer à évoluer vers un récit transformateur ?
- Pouvez-vous partager quelque chose dans l'histoire de A qui vous a semblé admirable ? (A et C écoutent)

MOMENT 3

Vous invitez chacun des groupes à discuter ensemble des deux questions suivantes :

- Que s'est-il passé avec le récit de A depuis le moment de saturation, jusqu'au moment des interventions et questions de B ?
- Quelles ont été les ouvertures de l'histoire narrée par A et depuis où pourriez-vous commencer à construire une histoire d'espoir transformatrice ?

Enfin, terminez l'exercice en ouvrant la discussion en plénière sur les impressions de l'exercice et sur les éléments qui leurs ont semblé importants de prendre en compte pour générer une conversation de soutien psychosocial, et sur l'importance des questions dans la construction d'une histoire transformatrice.

C. Activité 2
Exercice de respiration PSP
(Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018)

But : Le but de cet exercice et d'apprendre aux participants une technique de respiration pour contenir les personnes en situation de crise. Cet exercice fait partie des premiers secours psychologiques.

Temps : 15 minutes

Matériel : Aucun

Méthodologie : Demandez aux participants de prendre leurs chaises et de former un demi-cercle. Les téléphones portables et autres sources de distraction doivent être mis sous silencieux et ne pas être à portée de main. Placez-vous au centre du demi-cercle avec votre chaise.

Instructions : Expliquez aux participants que nous allons mettre en pratique une technique de respiration guidée qui peut être utilisée lorsque les personnes sont en situation de crise. Pour ce faire, vous allez jouer le rôle du guide et les participants vont réaliser l'exercice. Avant de débuter, communiquez les règles suivantes :

1) Cet exercice va se réaliser de manière individuelle dans un même temps.
2) Il est important de garder le silence et d'être à l'écoute de la voix qui va les guider.
3) Cet exercice permet de travailler également la compétence d'écoute (envers soi-même et envers les autres).
4) Nous allons travailler sur des souvenirs qui peuvent invoquer des émotions fortes.
5) Vous allez guider les personnes dans la contention de ce souvenir douloureux.
6) Si quelqu'un ne se trouve pas bien durant l'exercice, il est important qu'il sente la liberté de lever la main pour que vous puissiez l'accompagner.
7) A la fin de l'exercice, les personnes qui le souhaitent pourront partager leurs ressentis.

Donnez quelques minutes pour que chacun puisse s'installer confortablement sur sa chaise, le dos droit, les pieds au sol et les mains sur les jambes. Puis, demandez à tous les participants de fermer les yeux.

a) Guidez les participants dans une respiration profondes et consciente. L'inhalation doit se faire depuis le ventre, et l'exhalation doit être la plus longue et profonde possible. Répétez trois fois.
b) Demandez aux participants de continuer à respirer de manière profonde tout en écoutant le son de votre voix.
c) Demandez aux participants de se rappeler d'un épisode, d'un moment ou d'un événement douloureux dans leurs vies. Il se peut que cet événement persiste ou qu'il soit fini.
d) Donnez quelques minutes aux participants pour qu'ils puissent identifier leurs moments.
e) Rappelez l'importance de respirer de manière profonde et consciente.
f) Après 1 ou 2 minutes demandez aux participants qu'ils identifient le lieu où l'émotion se fait la plus intense dans leurs corps. Pausez quelques secondes, puis continuez en expliquant que parfois cela peut se ressentir à la gorge, la poitrine ou encore dans l'estomac. Gardez le silence.
g) Demandez aux participants qu'ils lèvent la main, tout en gardant les yeux fermés, s'ils ont pu identifier l'émotion dans leurs corps.
h) Une fois que tout le monde a pu identifier le lieu de présence de l'émotion, demandez aux participants qu'ils centrent leur attention sur cette émotion tout en respirant de manière profonde. Pausez quelques secondes, puis demandez-leur de maintenir cette attention tout en répétant mentalement les phrases suivantes :

- Je me rends compte que je ressens ... (par exemple, une pression dans la gorge, un nœud dans l'estomac)
- Je me rends compte que je ressens ... (même ou autre exemples) lorsque je parle cette situation

Note : le but est de permettre aux participants d'identifier et de rendre conscientes les émotions à travers un dialogue avec eux-mêmes.

l) Continuez en expliquant que maintenant qu'ils ont pu identifier l'émotion et le lieu où celle-ci se manifeste ainsi que la relation avec l'événement, il est important qu'ils continuent de respirer profondément et consciemment. Expliquez que la respiration est un outil qui permet de traverser l'émotion, une fois celle-ci reconnue. Nous avons tendance à bloquer la respiration lorsque nous vivons une émotion désagréable, or il est important de l'utiliser comme un outil de régulation. Les émotions qui ne s'expriment pas et ne se reconnaissent pas ont un risque de se convertir en malaise physique.

Terminez l'exercice puis demandez aux participants de respirer trois fois profondément, en remerciant l'apprentissage fait durant l'exercice. Puis, lorsqu'ils se sentent prêts demandez à chacun d'ouvrir les yeux tranquillement.

Invitez les participants à s'exprimer sur l'expérience vécue et sur leurs éventuelles questions.

Besity
Beyond Diversity

Nordahl Griegs gate 6
8622, Mo I Rana
Norvège

Yasna Mimbela
yasna@besity.no

Marie Claire Peytrignet
marieclaire@besity.no

www.besity.no



Besity
Beyond Diversity

Nordahl Griegs gate 6
8622 Mo I Rana, Norvège
www.besity.no